

Année 2009

République du Sénégal
Assemblée Nationale
XI^{ème} législature

Journal des Débats
Première Session Ordinaire de l'année 2008
Compte rendu in-extenso
Séance du Vendredi 10 Octobre 2008

Sommaire

MINISTERE DE LA JUSTICE

	<u>Pages</u>
1. Membres du Gouvernement présents	02
2. Ouverture de la séance	02
3. Suspension de la séance.....	06
4. Reprise de la séance	07
5. Discussion générale	29
6. Fin de la séance	106

Secrétaires élus :

Monsieur Georges TENDENG
Monsieur Abdoulaye DIENG N°1

Présidence de :

Monsieur Iba Der THIAM
1^{er} Vice-Président

Séance plénière du Vendredi 10 octobre 2008

(la séance est ouverte à 11 H 30)

- 1 -

Membres du Gouvernement présents

Sont au banc du Gouvernement :

- Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Monsieur Abdoul Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des Relations avec les Institutions.

- 2 -

Ouverture de la séance

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nos collègues :

Madame Awa DIOP,
Monsieur Oumar SY,
Monsieur Mamadou DIALLO N°1,
Monsieur Amadou Ciré SALL,

ainsi que le Président de l'Assemblée nationale s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, nous pouvons considérer que nos collègues sont excusés.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Honorables Députés,
Mes Chers Collègues,

J'ai reçu l'affaire suivante : Proposition de loi n° 57/2008 modifiant l'article 15 alinéa 1^{er} de la loi 2002/20 du 15 Mai 2002 modifiant et complétant le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, acte est donné du dépôt de cette affaire. J'ai également reçu une demande d'examen de la proposition de loi en procédure d'urgence émanant de 25 députés conformément aux dispositions de l'article 73 de notre Règlement intérieur.

Voici ce que dit l'article 73 : « La discussion d'urgence peut être demandée sur les affaires soumises aux délibérations de l'Assemblée soit par un nombre de députés au moins égale à dix soit par le Président de la République. L'urgence est de droit lorsqu'elle est demandée par le Président de la République. La demande faite par des députés est mise immédiatement aux voix à main levée lorsque deux avis contraires se sont exprimés. Si l'urgence est repoussée l'affaire est examinée selon la procédure ordinaire. Si l'urgence est déclarée l'Assemblée Nationale fixe immédiatement les dates de la réunion de la commission compétente et la date de la séance plénière ». En application de cette disposition, je voudrais vous donner lecture de la lettre que nous avons reçue concernant la demande d'urgence.

**« A
Monsieur Maky SALL
Président de l'Assemblée Nationale**

Objet : Proposition de loi modifiant l'article 15 alinéa 1^{er} de la loi n° 2002/20 du 15 Mai 2002 modifiant et complétant le Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 73 du Règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, nous députés signataires de la présente demandons la discussion d'urgence de la proposition de loi modifiant l'article 15 alinéa 1^{er} de la loi n° 2000/20 du 15 Mai 2002 modifiant et complétant le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

L'entrée en vigueur de la session unique à partir du 15 Octobre nous fonde davantage à invoquer la procédure d'urgence.

En souhaitant une prompte réaction de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée ».

Ci-jointe : la liste des signataires ».

Cette liste comprend 25 noms qui ont été effectivement joints à la correspondance.

Par conséquent comme le veut l'article 73, s'il y a deux orateurs qui sont contre cette demande d'application de la procédure d'urgence, ils ont la possibilité de s'exprimer avant que nous ne passions aux voix.

J'ai donc deux orateurs. L'honorable député Mbaye NDIAYE et l'honorable député Mbaye NIANG.

Vous avez la parole, honorable député Mbaye NDIAYE.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Merci, Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je suis au regret de constater que l'auteur de la proposition de loi sur le règlement intérieur ignore le règlement intérieur. Il l'ignore totalement car si cette proposition était adoptée, il y a d'autres dispositions malheureusement pour lui qui persistent et consacrent ce qu'il cherche à rejeter. C'est pour cela que je demande à l'Assemblée de rejeter cette proposition parce qu'elle est incomplète, cela signifie que tout ce qui est en train d'être fait est fait sous le sceau de la haine, et non de la réflexion et c'est pour cela que je souhaiterais qu'on lui renvoie sa copie pour qu'il l'examine davantage.

Merci Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie beaucoup l'honorable député, je passe la parole à l'honorable député Mbaye NIANG.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président.

Chers collègues, je suis au regret de revenir sur mes propos d'hier concernant la procédure d'urgence que nous sommes en train d'examiner pour permettre l'examen de cette proposition de loi en procédure d'urgence.

Hier, au moment où nous étions en train de discuter de cette proposition de loi, des citoyens sénégalais étaient dans la rue pour manifester leur amertume, leur désarroi, leur inquiétude, leur ras le bol de tout ce qui se passe dans ce pays concernant l'électricité, les inondations et toutes les difficultés qu'ils rencontrent (...).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je voudrais vous demander de vous en tenir à l'objet qui nous réunit ici, c'est-à-dire le règlement intérieur.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Voilà je vais revenir au règlement intérieur. Mais c'est pour dire que l'urgence, ce n'est pas d'amender un règlement intérieur, il faut qu'on soit en phase avec ces populations qui sont dehors et examiner d'urgence les possibilités et les moyens qui vont nous permettre de régler leur problème, c'est cela l'urgence ! Effectivement, nous sommes des représentants des populations, ils l'ont exprimé hier, nous l'avons l'entendu dans les radios, nous avons vécu cela. Vouloir ne pas entendre, relève vraiment, excusez-moi, de manque de respect à l'endroit de ces populations-là.

Donc, je lance un appel à mes collègues députés de renvoyer cette proposition de loi à son envoyeur pour qu'elle soit examinée selon une procédure ordinaire qui nous permettra de réfléchir mûrement et de voir l'opportunité de son adoption parce que nous estimons que nous ne devons pas amender le règlement intérieur pour régler le compte d'une personne.

Notre institution doit cesser d'être l'instrument entre les mains de quelqu'un pour pouvoir régler les comptes de ses adversaires, cela nous n'allons pas l'accepter ! Nous sommes des députés, donc renvoyons cette proposition à notre collègue Sada NDIAYE pour son examen, suivant une procédure ordinaire.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je voudrais avant de mettre la proposition aux voix demander quand même aux députés de me faciliter la tâche.

Quand nous discutons d'un ordre du jour déterminé, l'honnêteté requiert de s'en tenir à la question qui doit être discutée, s'il y a d'autres questions qui ne sont pas inscrites dans l'ordre du jour personne n'a le droit de les évoquer ici.

C'est une question d'honnêteté, c'est une question de respect d'un pacte que nous signons entre nous, d'un pacte de loyauté, de sincérité et de respect des principes.

Cela dit, je voudrais savoir, ceux qui sont pour l'adoption de la procédure d'urgence ?

Voici les résultats du scrutin.

Pour	:	62
Contre	:	14
Abstention	:	4

La proposition de loi sera donc examinée en procédure d'urgence.

- 3 -

Suspension de la Séance

Je propose à l'Assemblée de suspendre la séance pour environ 15 mn, afin de laisser à la Conférence des Présidents qui est convoquée immédiatement, le soin de vous proposer le calendrier de cette affaire.

Mais, je voudrais auparavant attirer votre attention sur le fait que le rapport de la commission que nous devons examiner ce matin n'est pas encore terminé. Je voudrais vous proposer, quand nous reviendrons tout à l'heure, de reporter la séance qui était prévue ce matin, en début d'après-midi, à partir de 15h, de sorte que nous puissions disposer du rapport qui sera prêt à ce moment.

Vous avez la possibilité d'y réfléchir. En attendant, je demande qu'on suspende tout juste 15mn, pour permettre à la Conférence des Présidents de se retrouver et que la proposition de loi soit transmise à la Commission des lois qui va siéger immédiatement.

Dans cette perspective, nous allons proposer que, à la réunion qui sera convoquée à partir de 15 H, nous ayons 2 propositions de loi, la première concernant la modification de l'article 62 de la Constitution, la seconde concernant la modification de l'article 15 du Règlement intérieur.

Quand la première proposition aura été définitivement traitée, nous passerons à l'examen de la seconde proposition. Etes-vous d'accord sur cette façon de faire ? Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous remercie. Par conséquent, la séance est levée, la Commission va siéger immédiatement en salle de la Commission des Finances. Et cet après-midi la plénière reprend à 15 H, je vous remercie.

La séance est suspendue pour 15 mn seulement.

Reprise de la Séance

Mesdames et Messieurs, Honorables députés, je voudrais tout d'abord vous présenter nos excuses pour le retard que vous avez constaté dans l'exécution de notre programme de travail.

Nous avons été confrontés à des problèmes d'intendance administrative et de logistique qui nous ont pris plus de temps que prévu. Je déclare la séance ouverte. L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de loi n° 56/2008 portant modification de l'article 62 alinéa premier de la Constitution.

La parole est à notre collègue Seydou DIOUF, rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

MONSIEUR SEYDOU DIOUF

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre,
Mes Chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains, s'est réunie le jeudi 9 octobre 2008, dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de Monsieur Aly LO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner la proposition de loi n°56/2008 portant modification de l'article 62 alinéa 1 de la Constitution.

Le Gouvernement était représenté par Maître Madické NIANG, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et Monsieur Abdou Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD, des Relations avec les Institutions et Porte parole du Gouvernement, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président de la Commission souhaitera la bienvenue à Messieurs les Ministres avant de donner la parole à Monsieur le Député Sada NDIAYE pour la présentation de la proposition de loi.

Prenant la parole, Monsieur le Député rappellera que la pratique parlementaire dans notre pays a souvent été marquée par des remises en

cause de la durée du mandat du Président de l'Assemblée nationale, au gré des aléas et des vicissitudes de la vie politique.

Ces différentes remises en cause ont eu pour conséquence, très souvent, la modification de la Constitution soit pour ramener la durée dudit mandat à un an soit pour la faire coïncider avec la durée de la législature.

Aussi, au regard de la nécessité qui s'attache à la sécurisation et à la stabilisation de notre charte fondamentale et à l'exigence d'un dialogue permanent franc et direct entre les différentes institutions de notre pays, notamment entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, il est apparu opportun d'extirper de la Constitution toute disposition relative à la durée du mandat des Présidents des deux assemblées et de laisser à leur règlement intérieur respectif le soin de fixer les règles y afférentes.

A la suite de l'exposé introductif de Monsieur le Député Sada NDIAYE, vos Commissaires, à une large majorité, se sont félicités de ce que Monsieur le Président de la République, en prenant acte de la proposition de loi, a mis le parlement devant ses responsabilités, apportant ainsi, encore une fois, la preuve de son attachement au respect de la séparation des pouvoirs.

Au cours du débat fructueux et empreint de sérénité, qui a suivi la présentation de l'exposé des motifs, vos Commissaires ont fait part de leurs appréciations qui, pour l'essentiel, peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

1) Sur la pertinence de la proposition de loi.

De l'avis de la majorité de vos Commissaires, la proposition de loi soumise à l'examen de la Commission est d'une pertinence avérée en ce qu'elle laisse au règlement intérieur des assemblées, qui déterminent déjà la composition, les règles de fonctionnement de leur bureau, les pouvoirs et les prérogatives de leurs présidents, le soin de fixer la durée des mandats de ces derniers.

Autrement exprimé, la proposition de loi offre l'opportunité aux membres des deux assemblées, de retrouver la plénitude de leurs pouvoirs quant au fonctionnement régulier de leur chambre respective, préservant ainsi la Constitution des aléas de la vie politique, comme l'ont du reste apprécié certains constitutionnalistes qui se sont prononcés sur la question.

A ce propos, rappelant la tradition parlementaire presque bicentenaire de notre pays, qui a favorisé l'émergence d'éminents élus, certains de vos Commissaires soutiendront que la récurrence des causes conjoncturelles qui ont conduit à de multiples modifications de notre Constitution, de l'indépendance à nos jours, sont la preuve que le moment est venu de préserver notre charte fondamentale de ces écueils et de donner à notre

pays la sécurité constitutionnelle et la stabilité politique à partir desquelles il pourra accélérer son développement économique, social et culturel.

Du reste, en permettant à tout parlementaire de se prononcer à intervalle régulier sur le sort du Président qu'il s'est librement choisi comme c'est déjà le cas pour les autres membres du bureau, on crée les conditions pour que le Président de la chambre en question ne soit jamais en rupture de ban avec la majorité parlementaire qui l'a élu ; tout le contraire de l'inamovibilité que garantissait l'article 62 alinéa 1 de la Constitution.

Une telle démarche est, de l'avis de ces Commissaires, plus conforme aux principes démocratiques qui veulent que les fonctions institutionnelles soient pourvues par des majorités politiques et que le Président d'une Assemblée est avant tout un membre de cette Assemblée, dépositaire de la confiance de ses pairs. Pour cette raison d'ailleurs, des Commissaires pensent que le moment est venu pour que le Président d'une Assemblée participe aux débats de ladite Assemblée au même titre que ses autres collègues.

S'agissant plus particulièrement de l'Assemblée nationale, certains Commissaires évoqueront le blocage de son fonctionnement du fait d'une crise de confiance réelle entre le Président de la République et le Président de l'Assemblée, crise qui a pris des renoms de dualité au sommet de l'Etat.

Cette situation que d'aucuns ont considéré comme lourde de conséquence s'est traduite par le quasi blocage des activités de notre Institution, le non traitement des affaires qui lui sont soumises et son absence remarquée aux côtés de nos compatriotes victimes de sinistres.

Or, malgré toutes les médiations effectuées par des autorités religieuses, des membres de notre Institution et plusieurs bonnes volontés, le malaise persiste, menaçant à terme le fonctionnement de nos Institutions.

C'est pourquoi, au regard de la primauté du Président de la République dans l'architecture institutionnelle de notre pays, de sa mission de garant du fonctionnement régulier de nos institutions, et de son pouvoir discrétionnaire de recourir aux pouvoirs exceptionnels, il serait responsable, au besoin, d'aboutir par le droit aux résultats que les mécanismes de régulation politique n'auront pas permis d'atteindre.

Une telle démarche ne vise pas l'actuel Président de l'Assemblée nationale dont beaucoup ont loué les qualités humaines et l'engagement politique aux côtés de Monsieur le Président de la République, mais qui reste, malheureusement, otage de certains va-t-en guerre.

Pour d'autres Commissaires en revanche, les arguments qui soutendent la présente proposition de loi sont impertinents. A leur avis, le texte soumis à l'examen des membres de la Commission est attentatoire à l'équilibre de nos Institutions.

Pour eux, évoquer un soi-disant blocage du fonctionnement de l'Assemblée nationale du fait d'un conflit supposé entre le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale n'est pas fondé. Encore que les conflits individuels sont subjectifs et n'ont rien à voir avec le fonctionnement des institutions qui obéit aux règles de la séparation des pouvoirs en l'espèce.

Il n'y a pas d'opposition entre l'exécutif et le législatif. Il y a plutôt des agents destabilisateurs qui cherchent à dresser le Président de la République contre un fils à qui il a tout donné.

De même, en faisant référence aux antécédents historiques, ceux qui soutiennent la proposition de loi font fi des aspirations au changement émises par le peuple sénégalais qui a voté pour l'alternance en 2000.

Aussi, fonder son argumentaire sur les turpitudes de la manipulation de la charte fondamentale en 1984 et 1991 constitue une destabilisation morale pour tout acteur de l'alternance démocratique.

Rappelant les valeurs fondamentales de dialogue et de concertation qui font le ciment de notre société, ces Commissaires pensent qu'il eût été plus pertinent de recourir à ces voies en cas de conflit que de vouloir utiliser de manière excessive les instruments juridiques pour régler des différends politiques supposés.

Au surplus, si les pères fondateurs de notre Constitution avaient cru, chaque fois qu'il était fait cas d'un pouvoir, devoir préciser la durée du mandat, l'objectif recherché était sans doute de veiller à une certaine stabilité des institutions, même s'il est constant que le Président de la République demeure la clé de voûte de nos institutions.

Ainsi, l'article 27 est consacré à la durée du mandat du Président de la République, l'article 62 prévoit celle du mandat du Président de l'Assemblée nationale et l'article 89 est afférent à la durée des fonctions dans certaines institutions judiciaires.

C'est pourquoi, en faisant sauter le verrou de la stabilité des Présidents des assemblées parlementaires, on procède à l'affaiblissement de ces institutions par la précarisation des fonctions de ceux qui les incarnent, en leur enlevant toutes possibilités d'avoir droit à une période d'apprentissage de la fonction comme cela a été prévu dans l'exposé des motifs du projet de loi modifiant l'article 27 de la Constitution adopté il n'y a guère.

2) Sur la rétroactivité de la loi.

Certains Commissaires considèrent qu'en disposant dans son article 2 que les dispositions de la loi s'appliquent aux mandats en cours des Présidents des deux assemblées, la loi méconnaît du principe sacro-saint de la non rétroactivité. De l'avis de ces Commissaires, cette disposition est surabondante et donne l'impression que la proposition de loi est loin d'être impersonnelle, comme l'étaient d'ailleurs celles de même nature qui ont jalonné la marche de notre histoire parlementaire.

Invoquant les modifications survenues en 2001 et en 2008 relativement au mandat du Président de la République, ces Commissaires rappelleront que dans aucun de ces cas, les lois adoptées ne se sont appliquées au mandat en cours.

Pour d'autres Commissaires en revanche, le débat sur la rétroactivité est mal venu dans la mesure où le principe engendre des contraintes différentes selon que l'on évoque le droit civil ou le droit pénal.

En tout état de cause, hors le droit pénal, s'agissant particulièrement des lois pénales plus sévères, le législateur dispose de la puissance souveraine de prévoir expressément la rétroactivité ou non d'une loi. Cela a été le cas pour les lois de même objet pris sous le régime socialiste ; pour la loi modifiant l'article 9, mais également sur ce que d'aucuns appellent l'affaire Habré ou encore récemment avec la modification de l'article 27 au cours de laquelle le législateur a expressement prévu la non application des nouvelles dispositions au mandat en cours du Président de la République.

C'est dire que le législateur dispose, en la matière, d'une puissance souveraine qui pour autant ne remet pas en cause le caractère impersonnel de la loi dans la mesure où, en cas de modification de la durée du mandat du Président de l'Assemblée nationale, rien n'empêche ce dernier de se représenter et d'être réélu s'il a la confiance de la majorité de ses collègues.

De plus, faut-il rappeler que la loi ne vise pas une personne mais plutôt une institution, des structures et leurs modalités de fonctionnement.

D'ailleurs, certains Commissaires, qui ont plaidé pour l'harmonisation de la durée des mandats pour l'ensemble des organes, ont jugé opportun d'étudier la possibilité de démettre au besoin un membre du bureau ou un Président du Commission.

Enfin, en prévoyant que les dispositions de la loi proposée s'appliquent au Sénat, il n'y a pas lieu de parler de personnalisation.

3) Sur la séparation des pouvoirs.

Pour certains de vos Commissaires, en invoquant l'argument d'un conflit entre le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale pour justifier de la pertinence de la loi proposée, ceux qui soutiennent la proposition de loi renforce la soumission du pouvoir législatif au pouvoir exécutif. En quoi, s'interrogent-ils, un conflit entre le Président de l'Assemblée nationale et le Président de la République doit avoir pour conséquence, la démission du premier nommé ? D'après leur analyse, procéder ainsi revient à toujours placer le législatif à la merci de l'exécutif.

Pour d'autres Commissaires, le texte proposé ne remet pas en cause la séparation des pouvoirs parce que d'abord ledit texte procède d'une initiative parlementaire et que, ensuite même saisi pour avis, le Président de la République s'est limité à prendre acte de la proposition de loi en mettant les parlementaires devant leurs responsabilités.

Au surplus, le principe de la séparation des pouvoirs qui a fait parti de notre patrimoine culturel avant sa traduction juridique ne saurait méconnaître un autre principe qui veut que, parce qu'ils concourent à l'expression du suffrage, les Partis politiques rythment la vie de nos Institutions, et que le Parti majoritaire constitue le trait d'union entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il appartient dès lors, au parti qui a conquis les suffrages de nos compatriotes, de veiller à ce que les deux segments institutionnels que sont l'exécutif et le législatif, séparés certes juridiquement, collaborent harmonieusement pour asseoir les bases d'un développement économique et social de notre pays.

C'est pourquoi, dans tous les pays démocratiques la concordance entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire loin de remettre en cause le principe de la séparation des pouvoirs constitue un gage de stabilité institutionnelle et de cohérence dans les orientations. Il serait dès lors suicidaire d'assister à l'effritement de sa majorité parlementaire sans réagir, conclueront certains de vos Commissaires.

4) Sur l'aggravation des charges publiques.

Des Commissaires ont soutenu que la proposition de loi en question devait être déclarée irrecevable en ce qu'elle engendrerait une aggravation des charges publiques puisque tout nouveau Président de chambre installé aurait tendance à renouveler certains de ses équipements.

Cette assertion a été rejetée par d'autres Commissaires qui considèrent d'abord que l'argument de la recevabilité est caduc en ce qu'il n'a pas été évoqué lors de la réunion du bureau et n'a pas non plus été soulevé par l'exécutif.

Ensuite, l'expérience a démontré qu'au cours des différentes législatures qui se sont succédées, l'élection d'un nouveau Président n'a jamais été systématiquement accompagné d'un renouvellement du matériel de l'Assemblée ou de son Président, à l'exception de l'avènement de l'actuel Président de l'Assemblée qui, dès son arrivée à la tête de l'institution, a souhaité améliorer les conditions de travail en renouvelant le matériel de l'Assemblée.

Du reste, si par extraordinaire, tel devait être le cas, des Commissaires ont rappelé que cela n'aurait aucune incidence sur les charges publiques puisque ces dépenses sont pourvues sur les crédits déjà votés et affectés à l'Assemblée nationale qui, rappelons le, dispose d'une autonomie financière. C'est donc par des transferts de crédits internes que de telles opérations s'effectueraient.

5) Sur la précarisation de nos Institutions.

Certains Commissaires ont considéré qu'une éventuelle réduction du mandat d'un Président d'Assemblée de cinq à un an aura pour conséquence l'affaiblissement de l'institution parlementaire au moment où, ailleurs, la priorité réside dans la stabilité des institutions au plan national comme transnational.

Pour d'autres, en revanche, se fondant sur les expériences de plusieurs grands pays démocratiques comme la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande, l'Allemagne, l'Autriche, le parlement européen, etc., la réduction du mandat du Président à un an n'impactera pas forcément sur la stabilité des institutions.

A la suite des interventions de vos Commissaires, Monsieur le Président de la Commission a invité Monsieur le Député Sada NDIAYE à reprendre la parole pour apporter des réponses aux interpellations de ses collègues.

Prenant la parole, Monsieur le Député commencera par réitérer ses remerciements à Monsieur le Président de la République pour la non objection manifestée à l'endroit de la proposition de loi ainsi qu'à ses collègues pour leurs félicitations et l'intérêt que leur a suscité l'examen de ladite proposition de loi.

Saluant la hauteur et la sérénité qui ont empreint les débats, Monsieur le Député rappellera tout de même que même si les interventions se sont largement focalisées sur le règlement intérieur, la proposition de loi a pour unique objet la modification de la Constitution.

De même la proposition de loi ne se réfère pas à l'Assemblée nationale mais au Parlement composé de deux chambres.

Ces préalables rappelés, Monsieur le Député Sada NDIAYE reviendra sur les motivations qui sont à la base de cette proposition dont la finalité vise à mettre un terme aux agressions répétitives de notre Constitution chaque fois qu'il y a défiance de la majorité parlementaire vis-à-vis du Président de la chambre concernée.

Cela a été le cas en 1984, 1991 et 2002 avec respectivement les Présidents Daouda SOW, Habib THIAM et Youssou DIAGNE.

Aujourd'hui encore le problème se pose.

A ceux qui font référence à la décence, l'auteur de la proposition de loi, après avoir rappelé assumer entièrement son initiative, précisera qu'il n'est non plus pas décent de se servir de la Constitution comme un bouclier. La vocation de la Constitution, dira-t-il, c'est d'être neutre et de créer les conditions d'une stabilité de nos Institutions dont le Président de la République, élu au suffrage universel, est le garant.

C'est pourquoi observera-t-il toute comparaison entre le Président de la République et un autre Président d'institution serait mal à propos.

Dans la même veine, il serait impertinent, se fondant sur la nomination et la durée des fonctions des membres du Conseil Constitutionnel d'en conclure que la durée des fonctions au sein du pouvoir judiciaire est régie par la Constitution, le pouvoir judiciaire étant composé de plusieurs institutions.

S'agissant de la rétroactivité expressément prévue par la proposition de loi, Monsieur le Député Sada NDIAYE remarquera que la loi Constitutionnelle n°84-34 du 24 mars 1984, ainsi que celle n°91-26 du 5 avril 1991 prévoient toutes deux une application aux mandats en cours à l'époque.

Il s'agit là donc d'une jurisprudence qui transcende les régimes politiques et à laquelle tout acteur peut se référer.

Monsieur le Député Sada NDIAYE appellera tous ses collègues à la raison, à l'unité, à la fraternité en évitant de prendre des postures de donneur de leçon qui n'ont pas leur place dans la discussion d'un texte de loi. Pour

terminer il se félicitera de ce que le groupe parlementaire auquel il appartient s'est, dans sa très large majorité, approprié la proposition de loi.

Invité à prendre la parole par le Président de la Commission, Monsieur le Ministre d'Etat dira tout d'abord sa fierté, en tant que citoyen, d'avoir assisté à un débat d'une aussi grande qualité.

Rappelant que l'initiative des lois appartient concurremment au Président de la République et au Parlement, Monsieur le Ministre d'Etat se félicitera de la proposition de loi de Monsieur le Député Sada NDIAYE.

Tout en se gardant de s'immiscer dans le débat, il a apporté quelques éclairages sur des points soulevés.

S'agissant de l'article 2 de la proposition de loi qui prévoit sa rétroactivité, Monsieur le Ministre d'Etat dira qu'il serait tout aussi pertinent de parler d'application immédiate.

En outre, le principe de non rétroactivité n'est en droit invoqué qu'en matière pénale.

En dehors du fait pénal, il n'y a point d'interdiction. De plus, la rétroactivité d'une loi ne se déduit jamais, elle s'énonce de manière précise.

Dès lors, si l'objectif de l'auteur de la proposition de loi est de faire appliquer les dispositions de la loi dans l'immédiat, il n'est pas gênant de le préciser dans le texte.

Ce qui en revanche serait gênant, c'est que le projet ambitionne de remettre en cause un mandat qui procède directement du choix du peuple. Dès lors que tel n'est par le cas, cette initiative ne viole aucune règle constitutionnelle.

En outre, dira Monsieur le Ministre d'Etat, rien dans cette proposition de loi ne donne à croire qu'elle est personnelle. Certes les deux chambres ont chacune un Président en exercice, mais la loi dépasse leur personne et s'intéresse à tous ceux qui leur succéderont à l'avenir.

C'est une loi qui s'applique aux individus mais, c'est surtout une règle qui s'applique aux mandats. En conséquence ces dispositions ne constituent nullement une violation des règles de droit en vigueur dans notre pays.

Pour conclure, Monsieur le Ministre dira que cette disposition ressort des pouvoirs qui sont dévolus aux Députés par la loi ; ainsi, ils peuvent la faire prospérer.

NDIAYE et par Monsieur le Rapporteur
l'amendement proposé, vos Commissaires ont adopté à la majorité, la proposition de loi n°56/2008 portant modification de l'article 62 alinéa 1 de la Constitution, et vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève de votre part, aucune objection majeure.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je tiens en votre nom à tous à remercier Monsieur le Rapporteur pour la qualité de son travail. Je voudrais maintenant me tourner vers le Ministre d'Etat, pour savoir s'il a des observations à faire sur le rapport.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Je n'ai aucune observation à faire sur le rapport.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je veux donner lecture de la liste des honorables députés qui se sont inscrits pour des observations sur le rapport.

Ibra DIOUF
Ousmane BA
Aliou SOW
Moussa DAFPE
Modou dit Fada DIAGNE
Mbaye NDIAYE
Magatte KAMARA
Demba DIOP
Doudou WADE

Je déclare la liste close.
La parole est à notre collègue Ibra Diouf.

MONSIEUR IBRA DIOUF

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord féliciter le rapporteur. Sur les questions de forme : à la page trois premier paragraphe « le soin de fixer les règles y afférant » question de forme.

Page 4, là où il parle de « président de la chambre », je préfère qu'on mette Président de l'Assemblée nationale, page 4 paragraphe 1, 4ème ligne « pour que le Président de la chambre », etc. j'aurais souhaité que l'on mette Président de l'Assemblée Nationale. A la page 5 dernier paragraphe, avant dernière ligne une coquille qui s'est glissée et ... « afférent à la durée » des fonctions et non « à la durant » question de forme.

De même qu'à la page 7, troisième paragraphe dernière ligne ... « du bureau ou un Président de Commission » on a mis « du » commission c'est une petite coquille mais là où j'ai des problèmes c'est à la page 10 deuxième paragraphe, c'est vrai que l'on a cité certains Présidents qui se sont succédés dans cette auguste Assemblée mais je préfère que l'on s'arrête uniquement à 2002 point. Voilà Monsieur le Président, les observations de forme que je voulais apporter, merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, je passe la parole à l'Honorable Député Ousmane BA.

MONSIEUR OUSMANE BA

Monsieur le Président,

Moi, je reviens sur une question de forme à la page 5, deuxième paragraphe, « il y a plutôt des agents destabilisateurs qui cherchent à dresser le Président de la République contre un fils à qui il a tout donné » compte tenu du caractère assez particulier de la manifestation d'aujourd'hui, j'aimerais qu'on parle d'un président de la république contre un collaborateur à qui il a tout donné. Je préfère cette formule car la première donne un caractère particulier, je reviendrais la-dessus lors des débats.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Aliou SOW.

MONSIEUR ALIOU SOW

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Monsieur le rapporteur, vous êtes un homme très talentueux et compétent, mais vous avez passé toute la nuit à travailler et c'est pour cela que quelques coquilles peuvent être signalées.

A la page trois, première et deuxième lignes, « le règlement intérieur respectif » je pense que pour être respectif, il faut deux éléments. Donc, règlement « S », respectif, « S ».

Troisième paragraphe page trois toujours, au « cours du débat fructueux et empreint de sérénité », un seul N, le deuxième E, accent aigu, « sur la proposition de loi », avant dernière ligne, et « prérogative », S, de leurs présidents, chacune des chambres a un président, enlever le pluriel, mettre au singulier.

Page 4, quatrième paragraphe, dernière ligne, dernier mot, c'est un avis, je pense, victime de sinistre, ce ne serait pas mal de le mettre au pluriel. Page 11 dernier paragraphe, avant dernière ligne, en conséquence, « ces dispositions de constituant nullement », je pense que c'est N à la place de D. C'était tout, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Tafsir THIOYE.

MONSIEUR TAFSIR THIOYE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Monsieur le rapporteur, je voudrais vous féliciter, je pense que vous avez l'habitude de nous présenter de très bons rapports, mais je pense que du fait du délai que vous avez eu et qui est très court par rapport à tout le travail que vous devez faire, c'est peut-être pour cela que ces coquilles apparaissent, la majeure partie d'entre elles ont été prises en compte par mes collègues, mais à la page 10, au dernier paragraphe, avant dernière ligne, « pour terminer, il se félicitera de ce que le groupe parlementaire auquel il appartient, dans sa très large majorité : c'est dans sa très large majorité appropriée, é, au lieu de « er » à la proposition de loi. »

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

18

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mes chers Collègues,

Je prends surtout la parole à ce moment précis de nos débats pour principalement féliciter le Rapporteur Seydou DIOUF.

19

D'abord pour la qualité de son rapport, je crois que nous avons tous apprécié, mais surtout pour la fidélité de son rapport et je tenais, Monsieur le Président à le dire, je sais qu'il a passé toute la nuit ici pour mener ce travail et ne serait-ce que pour cela, il mérite nos félicitations malgré tout il a fait un excellent travail.

Je voudrais cependant, Monsieur le Président à la page 9, naturellement la plupart des coquilles, lui-même en lisant l'avait corrigé, là où vous évoquez les remerciements de l'auteur de la proposition de loi, vous avez dit : remerciements de Monsieur le Président de la République pour la non objection, 5ème paragraphe « prenant la parole, Monsieur le Député commencera par réitérer ses remerciements à Monsieur le Président de la République pour la non objection », je souhaiterais qu'on soit conforme à la lettre de Monsieur le Président de la République qui a dit qu'il prenait acte, donc pour avoir pris acte, je crois que la nuance me semble être importante et je voudrais le relever.

L'autre élément que je voudrais relever c'est que beaucoup de commissaires ont félicité le porteur de la proposition de loi pour son courage politique et je crois que nulle part cela n'apparaît dans le rapport et pour l'histoire il serait bien que cela aussi soit pris en compte. Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, je passe la parole à l'honorable député Magatte KAMARA. Je voudrais vous signaler avant d'aller plus loin qu'on vous a distribué un texte concernant l'article 62 qui n'est pas le bon. Le texte qui a été adopté à la commission c'est celui-ci, c'est le service législatif qui s'est trompé.

C'est la raison pour laquelle il faut avoir toujours l'habitude de numéroter les textes de sorte qu'on ne puisse pas les confondre. On vous distribuera le texte qui est le bon.

MONSIEUR MAGATTE KAMARA

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais signaler quelques coquilles et féliciter le rapporteur Monsieur SEYDOU qui nous a déjà habitué à du travail très bien fait.

A la page 4, 4^{ème} paragraphe « cette situation que d'aucuns ont considéré avec e accent aigu e à « considérée » et ensuite nos compatriotes victimes de sinistre, en général sinistres c'est toujours au pluriel ». C'est ce que je voulais signaler.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député MBaye NDIAYE.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai 2 problèmes de cohérence à l'article 3 sur la pertinence de la proposition de loi, en réalité « la pertinence » ne comprend que les 3 paragraphes mais il faut créer un autre paragraphe sur l'impertinence de la proposition de loi parce que c'est de cela qu'il s'agit, Monsieur le Rapporteur Général. C'est-à-dire à partir de la page 5, pour d'autres commissaires en revanche, donc c'est l'impertinence qui est déclinée à partir de ce paragraphe-là. Donc, il faut équilibrer parce que autrement la rédaction devrait être de l'avis de certains commissaires mais si vous mettez l'emphase sur une majorité de commissaires pour la pertinence alors que c'est sur l'impertinence qu'il y a de l'autre côté une emphase à souligner parce que quand on décline tous les griefs qui ont été signalés, je pense ou vous mettez la pertinence et l'impertinence, ou bien vous enlevez la majorité des commissaires et vous mettez certains commissaires. Comme cela c'est entier.

D'un autre côté, je voudrais féliciter le rapporteur quand même pour la clarté du texte. Sur la page 3 toujours, premier paragraphe le soin de fixer la durée des mandats de ces derniers. Qui sont ces derniers ? Il n'est pas dit dans le texte à ce que je sache la fixation de la durée du mandat des Présidents. C'est confondu avec la durée du mandat du bureau. Donc je voudrais vous demander de modifier cette écriture ; le soin de fixer la durée de mandats de ces derniers. Il ne s'agit pas du mandat des Présidents contrairement à l'ancienne rédaction. Ici il s'agit du mandat du bureau.

Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue.

Je passe la parole à l'honorable député Demba DIOP.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je me dois de féliciter le rapporteur pour la qualité de son rapport et je lui attribue volontiers 95 %. Seulement cela voudrait dire que les 5 % qui restent concernent la fidélité.

Alors tantôt ceux qui m'ont précédé ont donné des indications sur certains points pour lesquels il a cessé d'être fidèle et je vais ajouter à cela deux points.

A la page 4, il dit : « une telle démarche ne vise pas l'actuel Président de l'Assemblée Nationale dont beaucoup ont loué les qualités humaines et l'engagement politique au côté de Monsieur le Président de la République ». Je propose que la phrase s'arrête là parce que le reste n'apporte rien. Quand il dit « mais qui reste malheureusement otage de certains va-t-en guerre ».

Vous êtes d'accord avec moi cela n'apporte rien absolument. Attendez de prendre la parole sinon j'arrête. Qu'il y ait encore la sérénité pour continuer.

Monsieur le Président merci.

S'ils ne sont pas généreux ce n'est pas grave, mais qu'ils soient sereins. Alors la deuxième chose que je souhaiterais partager avec mes collègues c'est au début de la page 9, la phrase commence à la page 8 ; quand il écrit « du reste si par extraordinaire tel était le cas », je résume, il s'agissait de la proposition de loi qui n'avait pas été accompagnée parce qu'on avait évoqué lors des débats que la proposition de loi engendrait des dépenses. C'est pour cela il est dit, je crois dans l'article 82, que chaque fois que les charges publiques sont aggravées on doit apporter des recettes de compensation. Je résume.

Alors cela a fait l'objet d'un grand débat. Dans les solutions le rapporteur avait bien dit qu'il n'y avait pas de problèmes puisqu'on avait le budget de l'Assemblée Nationale qui était là et qu'on pouvait par des transferts de ligne en ligne régler la question si jamais il y avait des dépenses qui étaient créées par le changement de Président.

C'était son idée, mais il y avait une autre idée qui disait que cela vraiment ne convenait pas pour ceux qui ont l'habitude, qui ont l'expérience du métier pour pouvoir faire des transferts de ligne en ligne, d'article en article et je m'étais arrêté là parce que tout simplement cela correspond à un détournement d'objectif dans notre jargon, alors que cela était soumis, ce transfert à des conditions et à des contingences. Alors de deux choses l'une, ou il reste dans la généralité, il ne donne pas son idée, mais s'il met son idée, il y a une autre idée qui était à côté, je pense qu'il ne serait pas mauvais de mettre l'autre idée comme tout à l'heure quand on parlait de

pertinence de la loi, il y a des gens qui ont parlé de l'impertinence de cette même loi.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup honorable député, je passe la parole à l'honorable député Doudou WADE.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes préoccupations ont été prises en charge par mes collègues mais sur deux questions, je voudrais encore revenir.

Sur l'observation qui a été faite par le Président Mbaye NDIAYE sur l'impertinence, acceptez ! Peut-être qu'il y a des personnes qui ont défendu l'impertinence mais autant aussi il y a eu des personnes qui ont défendu les va-t-en guerre, je voudrais pour la fidélité qu'on respecte les propos tenus par les parlementaires sauf s'il y a injures.

Deuxième question, Monsieur le Président à la page 9, avant dernier paragraphe : « de même, la proposition de loi ne se réfère pas à l'Assemblée nationale mais au Parlement composé de deux chambres », je voudrais aussi qu'on respecte les dispositions de la Constitution qui stipule en son article 6 que les Institutions de la République sont le Président de la République, le Parlement composé de deux Assemblées et non de deux Chambres. Merci Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, Monsieur le Président

Je vais passer la parole à Monsieur le rapporteur.

Monsieur le Rapporteur, je vous ferais remettre un petit papier renfermant une dizaine de petites observations à caractère superficiel qui sont imputables beaucoup plus à la dactylo qu'à vous-même pour que vous en teniez compte dans la version finale.

Merci.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Monsieur le Président je vous remercie.

Je voudrais remercier l'ensemble des collègues qui, par leur lecture attentive, nous donnent l'occasion d'améliorer la qualité du rapport parce que c'est vrai que cela a été fait dans des conditions extrêmement difficiles et bien sûr il y a eu des coquilles, mais on s'efforcera à les prendre en charge.

Je pense que cela ne pose pas de problème donc, je voudrais remercier, vraiment, les collègues qui sont intervenus dans ce sens.

Maintenant je voudrais réagir par rapport à quelques observations qui ont été faites, je pense que le collègue Modou Diagne Fada que je remercie au passage a posé un problème de fond, je pense qu'on peut reprendre les termes de la lettre, on n'a pas voulu, en fait, ce qui s'est passé, c'est qu'on a voulu éviter la répétition parce que si vous regardez bien le corps du texte nous avons déjà dit à l'entame de nos propos que le Président avait pris acte donc, c'était pour trouver une autre formule, mais ce n'est pas un problème, on pourra reprendre.

A l'endroit de notre collègue Monsieur le Président Mbaye NDIAYE, je pouvais partager avec vous votre première préoccupation Monsieur le Président, cela ne me poserait pas de problème, il s'agit simplement de reconnaître que du point de vue de l'argumentaire, chaque fois qu'on a évoqué une question, on s'est efforcé à faire en sorte que les opinions pour et les opinions contre se retrouvent dans les mêmes points qui sont traités donc, la large majorité qui s'est dégagée au cours de ces débats avait salué la pertinence.

Si la large majorité avait salué l'impertinence peut-être que le titre porterait sur l'impertinence, mais pour autant les positions de ceux qui ont considéré comme impertinente la proposition de loi ont été je pense fidèlement ressorties dans le rapport. Je pense qu'on peut s'entendre sur quelque chose, c'est pas quelque chose de fondamentalement méchant. Voilà ce que je pourrais dire sur cette question-là.

Je peux revenir également sur ces derniers, d'accord, je prends note. Pour le cas de notre collègue Ousmane BA, j'allais l'oublier. En fait, je ne sais pas si vous étiez en commission. Vous n'y étiez pas ? Voilà, c'est-à-dire les travaux de la commission, moi je suis tenu en temps que rapporteur de respecter la lettre mais aussi l'esprit dans lequel les collègues interviennent. J'évoque le mot fils à qui il a tout donné, je me rappelle parfaitement de qui cela venait. Je pense qu'il ne faudrait pas enlever l'émotion également qui habitait l'auteur de ces propos. Je suis tenu, en tant que rapporteur de revenir sur cela mais tout le monde sait que ce n'est pas un problème de consanguinité. C'est des affaires purement sénégalaises, comme on dit.

Mon cher collègue Demba Diop, oui mon cher collègue, j'aurais pu vous donner raison, si vous-même vous l'aviez évoqué également. Je vous parle du traitement équilibré, je me rappelle très bien que Fatou Youssouf Aïdara, Ndèye Bakaw Ndongue et d'autres, après avoir loué les qualités du Président de l'Assemblée nationale ont déploré qu'il soit l'otage de certains va-t-en guerre. Dans la même veine, Monsieur le Président Mbaye Ndiaye, évoquant l'inexistence d'un conflit entre l'exécutif et le législatif, a dit qu'il existe des destabilisateurs. L'un dans l'autre, je pense que le traitement est assez équilibré. Monsieur le Président, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci Monsieur le Rapporteur, je pense que je peux me faire [Interruption par un député] Oui ! Allez-y, vous avez la parole cher collègue.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mon cher ami et frère Rapporteur, je voudrais qu'on partage sincèrement pour des questions d'équité le terme « de l'avis de certains commissaires », si vous n'équilibrez pas sur la pertinence et l'impertinence, veuillez mettre sur l'avis de certains commissaires. Comme cela, le tour est joué. Merci Beaucoup.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Oui, Monsieur Demba Diop !

MONSIEUR DEMBA DIOP

Chers amis, je suis désolé de revenir, parce que j'avais posé une question à Monsieur le Rapporteur, je souhaitais savoir quel était son point de vue, après avoir reconnu qu'il avait fait un rapport de qualité, mais on n'était pas d'accord sur le transfert de ligne à ligne, voilà je voudrais qu'il revienne ici, me dire ce qu'il en pense.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Vous avez la parole Monsieur le rapporteur.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Monsieur le Président, je pense que cela ne peut pas faire l'objet d'un débat, parce que quoique rapporteur je suis quand même membre de la commission et je peux avoir sur une question un point de vue que le rapport

retrace. Il n'y a pas de problème particulier, il y a eu ceux qui considéraient qu'il n'y avait pas d'aggravation de charges publiques, et il y avait ceux qui considéraient qu'il y avait aggravation de charges publiques, toutes les deux parties se fondaient sur un argumentaire, donc si je considère moi, évoquant des compensations internes, qu'il n'y a pas aggravation, si vous vous considérez que cela n'avait pas droit, vous êtes pour ceux qui disent qu'il y a aggravation, donc il n'y a pas de problème mon cher collègue, il n'y a aucun problème.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je pense honorables députés, que je peux me faire l'interprète de tout le monde pour féliciter le rapporteur pour son travail sérieux, clair, solide, reflet fidèle du débat qui s'est déroulé et qui en même temps a été présenté dans une facture littéraire tout à fait admirable. Je voudrais encore une fois vous dire que cela vous honore.

Maintenant mes chers collègues, nous allons aborder la discussion générale, elle est ouverte je voudrais savoir quels sont ceux qui désirent prendre la parole ?

Notre collègue Mbaye NDIAYE demande la parole. Je la lui accorde.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Monsieur le Président l'article 74 de notre règlement intérieur stipule et autorise la question préalable que je soulève et que je souligne ; c'est que lorsque dans la Constitution, il est stipulé les durées des mandats de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, si on enlève de la Constitution la durée du mandat de l'exécutif, c'est un vice de forme et c'est pour cela que je demande qu'on reprenne la proposition de loi pour intégrer la durée du mandat du Président parce que ce dont il est question ici c'est la durée du mandat du Bureau et non du Président. Or, dans le cas d'espèce s'il n'est pas stipulé dans la Constitution la durée du mandat, le règlement intérieur est inopérant pour parler de cette durée de mandat. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous écoute, vous avez la parole.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, l'article 75 de notre règlement intérieur permet la présentation de motion préjudicielle. La motion préjudicielle que je présente porte sur la recevabilité de la proposition de notre collègue Sada NDIAYE.

L'article 82, de la Constitution exige de celui qui présente une proposition de loi, si l'application de la proposition entraîne des dépenses supplémentaires, qu'il présente des recettes compensatrices ; les arguments que vous m'avez donné dans la commission quand j'ai posé cette question ne sont pas des arguments convaincants, vous n'avez pas nié l'existence de frais supplémentaires liés à l'installation de chaque Président élu.

Vous ne l'avez pas nié, vous avez essayé de donner des arguments selon lesquels si cela existait, on pourrait faire des réaménagements intérieurs pour ceci, ou cela. Mais, cela c'est Monsieur Sada NDIAYE qui devait le dire, ou le faire avant de présenter sa proposition. Donc, je demande tout simplement l'ajournement du débat jusqu'à ce que notre collègue Sada NDIAYE présente des recettes compensatrices, tout le monde sait que l'installation du Président de l'Assemblée Nationale entraîne des frais, comme l'installation d'un ministre.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur Mbaye NIANG, je voudrais vous rappeler que l'article 75 dit « à tout moment au cours de la discussion générale », la discussion générale n'a pas encore commencé par conséquent, vous êtes hors la loi pour le moment, allez vous asseoir jusqu'à ce que la discussion générale commence.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Monsieur le Président,

Non je ne suis pas un hors la loi, je reviendrais quand la discussion générale sera ouverte.

MONSIEUR LE PRESIDENT

... (**Inaudible**) ... je le dis parce que si les députés prennent la précaution de bien lire le règlement intérieur avant de venir faire des interventions intempestives, cela nous permettra de gagner du temps, n'est-ce-pas ? Mbaye NDIAYE a proposé une question préalable.

Je voudrais lire à l'Assemblée l'article 74 qui traite de la question préalable pour que les députés et les personnes qui sont ici présentes en aient connaissance : « Après la lecture du rapport, [c'est le cas dans lequel nous

sommes] tout membre de l'Assemblée peut poser la question préalable tendant à décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Il peut motiver verbalement sa demande sur laquelle ne peuvent intervenir que le Président et le rapporteur de la Commission saisie sur le fond et le représentant de Monsieur le Président de la République. »

Notre collègue Mbaye NDIAYE a déjà donné son argumentaire ; par conséquent, ne peuvent intervenir sur le fond que le Président et le rapporteur de la commission ainsi que le représentant du président de la République.

Seul l'auteur de la question préalable peut se prévaloir de la faculté ouverte par l'article 70, alinéa 2. Le temps de parole de chaque intervenant ne peut dépasser 5 minutes. Si la question préalable est adoptée, le projet est rejeté, si elle est repoussée, la discussion générale sur le rapport s'engage. Je vous donne également lecture de l'article 70, alinéa 2. « Les membres du Gouvernement, les présidents et les rapporteurs des Commissions obtiennent la parole quand ils la demandent, pour apporter des éclairages sur les travaux d'une commission. Un membre de l'Assemblée peut toutefois obtenir la parole pour leur répondre sous réserve de l'observation des dispositions de l'article 68, alinéa 10, du présent règlement intérieur ».

L'alinéa 10 du règlement intérieur dit : « la parole ne peut, sur une même question, être accordée plus de trois fois à un même député inscrit sur la liste des orateurs, les deuxième et troisième interventions ne peuvent être portées que sur la même question en discussion. » Je voudrais donc savoir si le Président de la Commission désire prendre la parole. Le Président Aly LO, sur la question préalable ?

Bien. Est-ce que Monsieur le rapporteur veut prendre la parole ? Non ! Est-ce que Monsieur le représentant de Monsieur le Président de la République veut prendre la parole ? Non ! Dans ces conditions, je voudrais poser la question à l'Assemblée, et quels sont ceux qui sont, ... (**Interruption**)...

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Je crois que le Parti démocratique est un parti libéral, celui qui accepte la discussion, on est entre frères, il y a des problèmes soulevés, ceux qui n'en savent rien n'ont qu'à se taire, s'il vous plait. Il y a des gens qui sont bien éclairés, vous savez, on partage le même parti, Monsieur le Président, j'aimerais, vous avez la police de la salle, si je ne peux pas intervenir que vous ayez l'obligation de faire taire les chers collègues.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Si vous intervenez sur la question inscrite à l'ordre du jour, si vous passez à côté, je n'ai pas la responsabilité en ce moment-là de ce qui peut arriver.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Monsieur le Président, je vous respecterais jusqu'au bout. Je voudrais dire simplement que la question préalable ici, c'est sur le fondement de l'incapacité du règlement intérieur, si cela ne figure pas dans la Constitution, de se prononcer par rapport à la durée du mandat du Président de l'Assemblée nationale.

Et c'est pour cela d'ailleurs que dans l'article 8 du règlement intérieur qui renvoyait à l'article 62 de la Constitution, la durée du mandat du Président de l'Assemblée nationale est égale à cinq ans, c'est-à-dire la durée de la législature, c'est cela, il y a un fondement, aujourd'hui on enlève ce fondement, vous ne pouvez pas dans le règlement intérieur faire jouer la durée du mandat. Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Maintenant, je voudrais savoir quels sont ceux qui sont d'accord pour considérer qu'il n'y a pas lieu de délibérer, c'est-à-dire qui sont pour la question préalable, quels sont ceux qui sont pour la question posée par Mbaye NDIAYE ? Comptez voir, merci.

Quels sont ceux qui sont contre ?

La question préalable est repoussée et le dernier alinéa de l'article 74 dit, « si la question préalable est adoptée, le projet est rejetée, si elle est repoussée la discussion générale du rapport s'engage ».

- 5 -

Discussion générale

Par conséquent la discussion générale s'engage, j'aimerais savoir quels sont ceux qui veulent prendre la parole.

Voici la liste des députés qui se sont inscrits :

THIAMBA SECK
EL HADJ MAMOUR CISSE
CHERIF ELWALY DIOP

SAMBA DIOULDE THIAM
MOUSLY DIAKHATE
OUSMANE SOW HUCHARD
FATOU DIOUF
EL HADJI WACK LY
AMADOU KA
MAMADOU DIOUF
THIERNO IBRAHIMA SY
OUMAR KHAASSIMOU DIA
ABDOULAYE NDOUR
MAGATTE KAMARA
MALICK GUEYE
MOUSSA DAFPE
CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE
AMADOU DIARRA
ABDOULAYE SENE
AMIE DIALLO
KHADIDIATOU DIEDHIOU
OUMAR SANE
EL HADJ MOUSTAPAHA DIOUF
MAMADOU DIALLO N°2
DEMBA DIOP
NDEYE FATOU TOURE
MOUSSA DIAO N°2
MOUSTAPHA CISSE LÓ
ABDOULAYE BABOU
NDIAWAR TOURE
ASTOU KANE SALL
ABDOURAHMANE SOW
NDEYE BAKHAW NDIONGUE
KHADIDIATOU SY
ABDOU SANE
MBAYE NIANG
YOUBA SAMBOU
NDEYE GAYE
ABDOULAYE DRAME
AIDA GAYE
FATOU YOUSOUF AIDARA
NDIAWAR WADE
AHMED FALL
JOSEPH NDONG
FATOU KAYERE
MAMADOU LAMINE DRAME
MBAYE NDIAYE
ALIOU AIDARA SYLLA
MAMADOU SECK

IBA DER THIAM
BOCAR SADIKH KANE
AÏSSATOU MBODJ
MASSECK GUEYE
PAPE BASSEL
GNAGNA THOURE
ABABACAR BA
ANTA DIEYE,
ALIOU DIA,
MODOU DIT FADA DIAGNE,
ALIOU SOW,
OUSMANE GUEYE,
DOUDOU WADE,
MAMADOU LAMINE THIAM,
MOUSSA NDIAYE.

Cela fait 64 inscrits. Le temps de parole est fixé à 5 minutes par orateur. Je vais sans plus tarder passer la parole à l'honorable député Thiamba SECK.

MONSIEUR THIAMBA SECK

Merci Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je crois que, avant de commencer mon propos, je dois dire d'abord que nous sommes à l'Assemblée nationale et on dit souvent que c'est là où bat le cœur de la République.

Depuis quelques jours, il y a des mots que j'ai entendus cela ne nous honore pas beaucoup. Nous sommes aussi dans une institution politique et comme disait Debraye : « si on enlève à la politique la littérature politique, il ne restera que les injures et les coups de gueule » et nous ne sommes pas pour cela car nous sommes encore dans une institution et comme je disais tantôt c'est là où bat le cœur de la République.

Monsieur le Président je n'aurais pas d'état d'âme pour voter cette proposition de loi. Je ne serais pas impressionné par un terrorisme verbal, je ne serais pas aussi impressionné par un verbalisme gauchisant ; je ne serais pas aussi impressionné par un juridisme creux enrobé dans une phraséologie creuse.

Cette loi, c'est la nécessité qui fait la loi, en plus d'être ici nécessaire, elle est opportune, voilà ce que j'avais à dire. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'Honorable Député El Hadji Mamour CISSE.

Oui !

Je vous passe la parole, cher Collègue.

Article 75

Je rappelle les dispositions de l'article 75 :

« A tout moment, au cours de la discussion générale et jusqu'à la clôture, il peut-être présenté des motions préjudicielles tendant soit à l'ajournement du débat jusqu'à la réalisation de certaines conditions, soit au renvoi de l'ensemble du texte devant la commission saisie sur le fond ou à l'examen pour avis d'une autre commission.

La discussion des motions préjudicielles a lieu suivant la procédure prévue à l'article précédent pour la question préalable.

Toutefois, le renvoi à la commission saisie au fond est de droit si celle-ci ou le représentant du Président de la République le demande ».

Bien ! Vous avez donc la parole.

MONSIEUR MBAYE NIANG

La motion préjudicielle que je présente sur la recevabilité de la proposition de notre collègue Sada NDIAYE, c'est parce que l'article 82 de la Constitution dans son alinéa 2 dit que : « les propositions et amendements formulés par les députés et les sénateurs ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques soit la création ou l'aggravation d'une charge, à moins que ces propositions ou amendements ne soient assortis de proposition de recettes compensatrices » cet article est repris dans le règlement intérieur à l'article 60.

Personne ne peut nier que l'élection du président de l'Assemblée nationale appelle des dépenses, des frais dits d'installation comme pour les Ministres.

Les Ministres quand on les nomme, ils ont des frais d'équipement. Si mes informations sont bonnes, chaque Ministre bénéficie d'une enveloppe de 10 millions et peut-être quelques véhicules et un logement, si le Ministre bénéficie de cela, mais le Président de l'Assemblée nationale qui se trouve être la troisième personnalité de la République devrait bénéficier de plus. Donc, le Président de l'Assemblée nationale, si son mandat est renouvelable une fois tous les ans comme le veut la proposition de notre collègue Sada NDIAYE, à chaque fois qu'un Président est mis en place, il faut lui donner les frais d'installation, personne ne peut nier que cela grève, cela diminue les ressources.

Donc, notre collègue Sada NDIAYE, conformément à l'article 82 de la Constitution et à l'article 60 du règlement intérieur de notre institution, devait présenter une recette compensatrice, il ne l'a pas fait, c'est pourquoi je demande, conformément à l'article 75 du règlement intérieur, l'ajournement du débat jusqu'à la présentation par notre collègue Sada NDIAYE des recettes compensatrices. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, j'aimerais savoir si le Président de la Commission désire prendre la parole, parce que là aussi je rappelle que la procédure est exactement la même, c'est-à-dire ne peuvent intervenir que le Président et le Rapporteur de la Commission saisie sur le fond ainsi que le Représentant de Monsieur le Président de la République.

MONSIEUR SEYDOU DIOUF

Monsieur le Président, je voudrais au nom de la commission apporter des clarifications par rapport à la motion présentée par notre collègue Mbaye NIANG.

Je pense que cet argument a été invoqué en commission et trois précisions ont été apportées, le bureau qui est l'instance chargée de prononcer la recevabilité d'une proposition de loi n'a pas été saisi.

Deuxième chose, je me rappelle très bien que le Président Iba Der Thiam qui est dans cet hémicycle depuis 1993 nous a fait un rappel historique sur l'installation des différents Présidents de l'Assemblée et cela le rapport l'a retracé et nulle part il n'est dit que cela a engendré une installation systématique.

Troisième chose, il ne faut pas confondre les règles de gestion d'une entreprise privée et les règles de finances publiques. L'Assemblée nationale a son budget qui est voté, des crédits qui lui sont alloués, c'est une institution dotée de l'autonomie financière qui, dans le cadre, dans la limite des crédits qui lui sont alloués, face à une dépense nouvelle, peut faire le réaménagement intérieur pour y pourvoir. Je pense que ces éléments devraient quand même suffire pour clarifier les préoccupations de Monsieur Mbaye NIANG. Je vous remercie Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Le représentant de Monsieur le Président de la République ?

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Merci, Monsieur le Président de la République, nous avons besoin d'un éclairage juridique...(Rires) ... Vous savez, un Ministre à l'habitude de parler à son Président de la République. Merci Monsieur le Président de l'Assemblée.

Monsieur le Président de l'Assemblée, je vais vite, il faudrait que les notions soient bien précisées. L'aggravation de la charge publique correspond à une augmentation de la marge du budget. Par exemple, si l'installation devrait engager des frais qui risquent de s'ajouter au budget qui avait été voté, à partir de ce moment, nous sommes dans le cas de l'élévation de la charge publique. Par contre, si dans le budget il y a des inscriptions qui sont faites et devraient permettre l'installation, quels que soient les frais indiqués, s'il y a frais à ce moment-là, on ne saurait parler d'aggravation.

On a aussi parlé de diminution des recettes. Pour cela, il faut partir des recettes globales, et en quoi une installation peut créer, engendrer une diminution de recettes ? En tout cas, je voudrais préciser de manière claire ces notions, une fois de plus, pour vous permettre de prendre en compte les différents aspects qui sont précisés par la loi. merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Alors, je vais donc demander à l'Assemblée ceux qui sont en faveur de la motion préjudicielle ?

Oui ! vous avez le droit, si vous le voulez.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président,

C'est l'article 82 qui a parlé de diminution des recettes mais moi je n'ai pas parlé de diminution des recettes. Quand je parlais de la proposition de Sada Ndiaye, j'ai parlé d'aggravation des charges. Mon collègue a utilisé un argument, parce qu'on a eu une discussion quand on était au restaurant, c'était une discussion privée, il a utilisé ce que je lui ai dit comme contre argument. Je lui ai dit que, dans une entreprise, on n'a pas le droit de faire un réaménagement budgétaire au risque d'être traduit au conseil de discipline budgétaire.

Mais l'Assemblée nationale est une institution, on ne peut pas nier l'existence des frais d'installation, cela existe. Ces frais d'installation étaient votés pour 5 ans quand le mandat du Président de l'Assemblée nationale était de 5 ans.

La proposition de Sada Ndiaye veut que le mandat du Président de l'Assemblée soit réduit à un an, donc si on a un nouveau Président, l'Assemblée est obligée de lui donner des frais d'installation qui n'existaient pas avant, et cela va se répéter autant de fois qu'on va renouveler le mandat du Président pendant 5 années. Cela vous ne pouvez pas le nier.

Donc, il faut effectivement une présentation de recettes compensatrices, il le faut, je sais que si la motion est soumise à l'approbation de la plénière, elle va voter, comme d'habitude, contre.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Répondez aux questions qui sont posées, pour ce qui est des procédures c'est la responsabilité du Président de séance.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Merci Monsieur le Président, ce que je dis est clair et tout le monde le sait. On ne peut pas installer un nouveau Président sans lui allouer des frais d'installation, ce n'est pas possible, c'est une augmentation c'est sûr si ce n'est pas réglé cette année, le prochain budget va en tenir compte et c'est une charge supplémentaire.

Oui, si ce n'est pas réglé au courant de cette année, l'année prochaine quand on va élaborer le budget de l'Assemblée nationale on va tenir compte du fait que maintenant le Président est élu une fois tous les ans et qu'à chaque Président, il faut allouer des frais d'installation lors de son installation cela on ne peut pas le nier. Il y a bel et bien l'existence de frais d'installation donc, augmentation de budget.

Monsieur Sada NDIAYE devait nous faire, conformément à l'article 80 de la Constitution, une présentation de recettes compensatrices.

Il ne l'a pas fait, la proposition est irrecevable. Ainsi, je demande conformément à l'article 75 qu'on ajourne les débats jusqu'à la présentation de ces dossiers complémentaires.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je demande à l'Assemblée si elle est d'accord sur la motion préjudicielle déposée par le Député MBAYE NIANG.

Quels sont ceux qui sont d'accord avec lui ? Il y en a 9.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Bien je pense que la cause est entendue je voudrais rappeler à ce propos, qu'aucun Président de l'Assemblée ne dispose de fonds d'installation, cela n'existe pas dans le budget de l'Assemblée nationale.

El Hadj Mamour CISSE, vous avez la parole.

MONSIEUR EL HADJ MAMOUR CISSE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je déplore le blocage du fonctionnement de notre Institution depuis plusieurs mois. Si, pour permettre à celle-ci de retrouver son fonctionnement normal et régulier, cela doit forcément passer par le vote de cette loi, eh bien faites! encore que l'ANC vient de nous donner un mode pertinent de règlement de conflit entre membres d'un même parti. A ce niveau de responsabilité, cela vous concerne parce que vous êtes la majorité et c'est entre vous, mais en mon âme et conscience, je veux dire aujourd'hui que je vois et je pense que les urgences du Sénégal sont ailleurs.

Et ce ne serait pas verser dans la démagogie que de rappeler que la demande sociale à ce jour demeure insoluble pour l'essentiel.

L'érosion du pouvoir d'achat, la pénurie d'emplois, notamment chez les jeunes, les conséquences dramatiques des inondations, les délestages incessants de la SENELEC, la détresse, le désarroi, le cri des populations sont actuellement plus que perceptibles. C'est pourquoi me sentant solidaire des populations, je ne me sens pas concerné par cette bataille dans le contexte actuel ; en conséquence, je décide de m'abstenir, je veux que cette abstention soit perçue comme un signal fort, un appel solennel à recentrer les débats autour de l'essentiel et des urgences du pays. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

(Intervention d'un député)

Vous avez dit que vous évoquez l'article 71 ?

Oui allez-y ! Si c'est un rappel au règlement.

Je vous rappelle avant de lui passer la parole, ce que dit l'article 71.

L'article 71 dit d'abord : « la parole est accordée pour cinq minutes au plus par priorité sur la question principale et immédiatement après l'intervention en cours à tout député qui le demande pour un rappel au règlement dont il faut préciser la disposition. Si manifestement son intervention n'a aucun

rapport avec le règlement, le Président peut lui retirer la parole et lui appliquer les dispositions de l'article 68, alinéas 8 et 9 ».

Et l'article 75 dit : « à tout moment, au cours de cette discussion générale et jusqu'à la clôture, il peut être présenté des motions préjudicielles tendant soit à l'ajournement du débat, soit à la réalisation de certaines conditions, soit au renvoi de l'ensemble du texte devant la commission saisie sur le fond ou à l'examen pour avis d'une commission. Les discussions des motions préjudicielles ont lieu suivant la procédure prévue à l'article précédent. Pour la question préalable, toutefois, le renvoi à la commission est au fond et de droit si celle-ci ou le représentant du Président de la République le demande ».

Par conséquent, il s'agit de motions préjudicielles. Nous nous sommes prononcés sur la motion préjudicielle qui a été déjà rejetée. Je voudrais donc vous passer la parole pour savoir, voilà, allez-y !

MADAME NDEYE FATOU TOURE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat et l'ensemble de vos collaborateurs,
Chers collègues,

Monsieur le Président, je crois que l'article 75 permet à chacun des membres de notre Assemblée de présenter autant de motions préjudicielles que possible tout au long des débats, jusqu'à la clôture des débats. Ce faisant donc, Monsieur le Président, je vous remercie en vertu de cet article, de me donner la parole.

Nous sommes en train d'examiner une proposition de loi de notre collègue Sada NDIAYE, relative à la modification de l'article 62, alinéa premier de notre charte fondamentale. La première mouture se limitait à créer un vide constitutionnel relativement à la durée du mandat du Président de l'Assemblée, en quoi faisant ?

En éliminant un membre de phrases qui est le suivant, je lis l'alinéa : la composition, le règlement intérieur, je prends ma Constitution, « le règlement intérieur de l'Assemblée, détermine : "la composition, les règles de fonctionnement du Bureau ainsi que les pouvoirs et les prérogatives de son Président qui est élu pour la durée de la Législature". »

La première mouture se contentait donc d'éliminer ce dernier membre de phrase relatif à la durée du mandat du Président de la République qui était celui de la législature. On nous a présenté tout à l'heure une proposition de loi portant modification de l'article 62 dénommé texte amendé et adopté

en commission ; donc, c'est ce texte-là que nous sommes en train d'examiner. Or, ce texte dispose, « l'article 62 de la Constitution est modifié ainsi qu'il suit : le règlement intérieur de chaque Assemblée détermine : "la composition, les règles de fonctionnement du bureau, ainsi que les pouvoirs, les prérogatives et la durée du mandat de son président". »

Alors, la motion ! Nous avons dans notre Constitution un article qui s'appelle article 67, très important et qui détermine tout le travail que notre auguste Institution fondamentale de la République fait pendant cinq ans, c'est-à-dire que l'article 67 de la Constitution fixe ce qu'on appelle le domaine de la loi.

Je crois que de toute chose nous ne pouvons nous mouvoir que dans le cadre du domaine de la loi, c'est-à-dire de ce qui nous est permis par la Constitution et c'est pourquoi, cher Collègue Mbaye NDIAYE, je voudrais présenter cette motion pour expliquer pourquoi votre question préalable que vous avez posée si pertinemment devait être examinée avec soin et attention si on se réfère à l'article 67 de notre charte fondamentale.

La loi fixe : « les règles concernant les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens », je continue, deuxième tiret : « le statut de l'opposition, la nationalité, l'Etat, la capacité des personnes et des régimes matrimoniaux », tout cela fait l'objet de codes que nous connaissons dans notre pays depuis l'indépendance.

« L'assiette, le taux, les modalités de recouvrement des impôts, les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civiles et militaires » et on nous dit par ailleurs « la loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la défense nationale, de la libre administration des collectivités locales, de l'enseignement, du régime de la propriété, des droits réels et obligations, [etc.] du régime des rémunérations des agents de l'Etat ».

MONSIEUR LE PRESIDENT

Vous avez cinq minutes, je vous le rappelle.

MADAME NDEYE FATOU TOURE

Oui, je termine pour vous dire que ce texte est en contradiction, le règlement intérieur d'une Assemblée n'entre pas dans le domaine de la loi.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Madame, vous n'avez pas le droit de rester plus de cinq minutes, le temps est terminé. Sur la motion préjudicielle, Monsieur le Président, désirez-vous prendre la parole ?

MONSIEUR ALY LO

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Nous avons voté hier, à une écrasante majorité, la procédure d'urgence et on a l'impression que nous voulons allonger inutilement le débat.

Moi, je n'ai pas compris l'objection faite par Madame le Député, mais dans tous les cas, soumettons cette question à l'Assemblée afin que nous puissions poursuivre ce débat.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je voudrais demander à l'Assemblée, ce qu'elle pense de cette motion préjudicielle. Vous pouvez revenir, mais après je mettrais la motion préjudicielle aux voix pour que nous prenions une décision et je demanderais également à l'Assemblée qu'elle puisse se prononcer sur le fait que, à chaque moment, on présente des motions préjudicielles sur les mêmes questions. C'est net et clair, on ne peut pas le faire. Venez prendre la parole.

MADAME NDEYE FATOU TOURE

Alors je disais que le règlement intérieur de notre Assemblée procède d'une loi et que le domaine de la loi se limite aux matières que je viens d'énumérer, à travers l'article 67, parmi lesquels relativement à notre Assemblée, vous n'avez qu'une seule chose : la loi fixe le régime électoral de l'Assemblée nationale, du Sénat et des Assemblées locales. Cela veut dire, aujourd'hui, qu'un règlement intérieur, notamment celui de notre Assemblée nationale actuelle, qui procède d'une loi, ne peut pas fixer la durée du mandat du Président de l'Assemblée nationale. Cela n'entre pas dans le domaine de la loi et pour cette raison, Monsieur le Président, je demande, à ce qu'il plaise à nos collègues, à notre auguste Assemblée, en vertu de l'article 75 du règlement intérieur dans le cadre de la présente motion, à ce que le texte, tel qu'il nous a été présenté ou amendé, soit renvoyé à la commission, que le débat soit ajourné. Voilà l'objet de la motion.

Je vous remercie Monsieur le Président

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je voudrais demander à l'Assemblée :

Quels sont ceux qui sont pour le renvoi de ce texte devant la commission ?

Huit députés.

Quels sont ceux qui sont contre ?

La demande est rejetée.

Je passe la parole à Chérif Elwaly DIOP.

MONSIEUR CHERIF ELWALY DIOP

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables Députés,

Tout à l'heure, en lisant le rapport de la Commission des Lois, j'ai vu qu'on a beaucoup révisé l'histoire de cette Assemblée depuis 1984 jusqu'à 2002. Ceci m'a un peu poussé à revoir quelques articles d'un journal : « Le Démocrate » du 6 avril 1975 dont « lettre à un militant » qui disait : « le militantisme n'est pas seulement de l'agitation fébrile pendant les périodes de congrès et d'élection, c'est une attitude de tous les instants et d'abord une prise de conscience de ce que l'on est à partir du moment où on est membre d'un parti comme le PDS ».

J'ai l'occasion, dans le texte, d'expliquer que le PDS n'est pas et ne veut pas être comme les partis connus jusqu'à maintenant au Sénégal. Ce parti ne veut pas être non plus une masse informelle juste pour applaudir. Il se veut une association où on y adhère librement, couvrant l'égalité entre les membres. Dès lors, cela explique une attitude responsable. Voilà ce que j'ai appris et aujourd'hui, c'est cela que je voudrais en toute liberté et en toute honnêteté mettre en œuvre.

Je vois que la durée du mandat du Président de l'Assemblée nationale est fixée à un an. Pour des raisons de principe, un an ne signifie rien pour le mandat d'un Président de l'Assemblée nationale. C'est une épée de Damoclès sur la tête de ce dernier. Celui qui est là, il va partir mais celui qui va venir, regardez le, qu'est-ce qu'il va faire en un an ? Il sera soumis à un exécutif qu'on est chargé de contrôler ; la séparation des pouvoirs dont on a parlé dans le rapport en ce moment, où est-ce qu'elle se trouve ? En

toute sincérité et en toute honnêteté, je ne peux pas voter cette loi, je ne l'accepte pas pour cette fois-ci. Sada NDIAYE, je l'aime bien, je ne le félicite pas pour ce qu'il a fait. J'aurais préféré aujourd'hui qu'on renforce le mandat du Président de l'Assemblée nationale quel que soit le Président qui sera là. C'est ce qu'il faut si on veut bien travailler dans cette Assemblée. On a parlé de problème de confiance, mais qu'est-ce que cette confiance-là ? d'où vient cette confiance ? d'où vient le manque de confiance ? Vous y avez réfléchi ? Non ! Il faut nous dire les raisons pour que nous puissions, nous, librement sur la base d'une compréhension de cela, voter. Je pense qu'une fois ce mandat réduit à un an, d'ici quelques temps on ne reviendra pas ici pour réajuster encore ce même article pour l'amener à cinq ans. Celui qui devra le faire en ce moment-là devra réfléchir et nous donner des arguments. Je pose cette question parce que c'est possible, après la destitution de celui qui est là, de poser encore ce problème ; ce ne serait pas honnête de notre part. C'est pourquoi aujourd'hui, j'ai le sentiment d'être dans un groupe où on prend les décisions avec légèreté. Il faut penser à l'avenir. Il faut penser aux décisions que nous prenons aujourd'hui, c'est très important. Je vous remercie Monsieur le Président. Cette loi, je ne peux pas la voter.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie beaucoup, honorable député.
Je passe la parole à l'honorable député Samba Diouldé THIAM.

MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Le moment présent est très grave. En raison de cela, la direction du parti que j'ai l'honneur de diriger, le PRC (parti de la Renaissance et de la Citoyenneté) s'est réunie et m'a instruit d'écrire au Chef de la coalition à laquelle nous appartenons. J'ai eu à écrire, le 30 Septembre, à Maître Abdoulaye WADE, Président de cette Coalition ; je ne ferais pas état du contenu de cette correspondance. Dans celle-ci, nous nous sommes exprimés sur la question que nous examinons. Nous nous sommes exprimés sur la situation et nous avons fondé la position que j'adopterai tout à l'heure. Notre argumentaire ne porte pas sur la forme de ce que nous examinons. Notre argumentaire ne porte pas sur l'opportunité ou l'inopportunité de ce que nous examinons. Notre argumentaire n'a pas de caractère crypto-personnel. Notre argumentaire n'est pas un parti pris. Il est uniquement dicté par la conviction intime de notre parti que ce qui est soumis à notre Assemblée ne rencontre pas notre adhésion. Et c'est pour cette raison que je voterai contre la proposition de loi faite. Notre position

n'est pas orientée contre mon ami et Président de Conseil de Région, Sada NDIAYE avec lequel j'ai les meilleures relations, et personnelles et fonctionnelles dans le Conseil Régional. Cela n'est pas porté non plus contre le groupe auquel j'appartiens. Mais il s'agit de responsabilité et nous voulons, en ce moment important, assumer notre responsabilité. Par loyauté, nous nous sommes adressés à Maître Abdoulaye WADE (et c'est écrit et les écrits restent) parce que nous, nous voulons jalonner notre parcours. Le professeur Iba Der THIAM qui est mon ami et frère et qui dirige la CAP21 dans laquelle nous sommes depuis sa mise en place était absent ; c'est pourquoi le courrier n'a pas été adressé sous son sceau, je lui ai laissé communication de ce courrier donc je l'ai informé. Le Président Doudou WADE m'a fait l'amitié de passer chez moi mardi. Je lui ai fait part que j'étais porteur de la position d'un parti et par conséquent, je ne pense pas avoir surpris les responsables de la coalition dans laquelle je suis, ni abusé de leur confiance et c'est pourquoi, tout à l'heure, j'exprimerai un vote négatif. Je sais, notre parti sait que ce vote négatif n'arrêtera pas le processus en cours, mais pour des raisons de principes, pour des raisons d'éthique, pour des raisons de loyauté, pour des raisons d'avenir, nous avons décidé de nous inscrire en faux contre cette proposition. Monsieur le Président, c'est ce que j'étais chargé de vous dire, en précisant que nous restons encore avec vous dans l'alliance. Tel est notre jugement. Si vous choisissez de vous séparer de nous, nous en prendrons acte mais nous considérons qu'à cette étape-là, nous devons marquer notre opposition et continuer avec vous sur ce qui va advenir.

Sur la situation nationale, nous avons aussi exprimé nos considérations. Nous avons considéré qu'elle était sérieuse, elle méritait, de notre part, une profonde réflexion et des initiatives. Monsieur le Président, je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie beaucoup. Je passe la parole à l'honorable député Mously DIAKHATE.

MADAME MOUSLY DIAKHATE

Merci Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre,
Honorables Députés,
Bonsoir...(Suite intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci chère collègue. La parole est à notre collègue Ousmane Sow Huchard.

MONSIEUR OUSMANE SOW HUCHARD

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Je vais invoquer, ici, la mémoire d'un homme politique sénégalais, malheureusement qui n'est plus parmi nous. Ceux qui ne sont pas très âgés, ne se souviendront pas de ses propos. Il disait : « Dans l'histoire d'un peuple, il existe toujours, en effet, une heure grave entre toute, qui fait se dresser d'un même élan irrésistible et enthousiaste, tous les fils d'un peuple, parce que la terre des aïeux est en danger, parce que la vague de honte qui monte risque d'éclabousser à jamais les générations vivantes, présentes et à venir ».

Chers collègues, notre démocratie est menacée. Notre démocratie est en danger. C'est pourquoi, tous les acteurs politiques sociaux et de la société civile doivent aujourd'hui serrer les rangs pour la défendre.

Dans cette perspective, notre loi fondamentale doit cesser d'être l'instrument pour le règlement des conflits politiques voire crypto-personnels. Les urgences sont ailleurs, nous le savons tous, les masses laborieuses de notre capitale, peut-être des autres capitales régionales, sont dans la rue ; nous l'avons vu hier et même aujourd'hui encore nous le constatons dans les rues de Dakar. Elles sont dans une reprise vigoureuse du cadre de vie qui ne cesse de se détériorer sous nos yeux. Les coupures intempestives de la SENELEC, on l'a dit avant moi, l'augmentation du coût de la vie, de l'arrêt des nombreux gaspillages dans plusieurs secteurs de la vie nationale, les jeunes, les femmes, les vieux sont dans la rue et nous, les Députés, nous sommes à l'Assemblée Nationale ; c'est nous qui parlons pour eux.

Chers collègues, dites-moi donc, quelle garantie avons-nous, aujourd'hui, que nous assistons au dernier tripatouillage de notre loi fondamentale ? Quelle garantie avons-nous de cela ? Au début de l'Alternance qui a tant fait rêver les jeunes de notre pays-même moi-on a assisté à la suppression d'un Sénat que l'on avait trouvé ici, aujourd'hui on l'a ressuscité en tripatouillant la Constitution. Nous avons voté non ici. Après l'avènement de l'alternance en 2000, le mandat présidentiel de 7 ans est passé à 5 ans. En tripatouillant la Constitution, il est repassé à 7 ans. Donc, quelle garantie avons-nous que c'est la dernière fois que l'on va toucher à la Constitution ? Parce que dans le rapport présenté par notre honorable collègue, il dit bien que l'intention des souteneurs de ce projet de loi, c'est de faire en sorte de donner à notre loi fondamentale une certaine stabilité, une certaine sécurité, disent-ils. Nous, nous sommes des écologistes, les derniers rêveurs du 21^{ème} siècle. Nous voulons changer le monde avec des fleurs

dans la main nous sommes entrés en politique pour mettre l'éthique en face des politiciens véreux. Nous sommes porteurs de la citoyenneté active, comme force de transformation sociale. Nous sommes porteurs du nouvel humanisme du 21 siècle. Nous sommes les sentinelles contre tous ces politiciens professionnels qui portent en bandoulière la politique politicienne. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher collègue.
La parole est au Député Fatou DIOUF.

MADAME FATOU DIOUF

Merci Président.

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci chère collègue.
La parole est au député El Hadji Wack LY.

MONSIEUR EL HADJI WACK LY

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mes chers collègues,

Il nous sera extrêmement difficile aujourd'hui de faire croire aux Sénégalais que ce projet de loi ne vise pas l'actuel Président de l'Assemblée Nationale. Je souhaite qu'on y arrive.

La proposition de loi soumise à notre examen appelle, de ma part, deux observations : la première, c'est qu'elle n'est pas conforme au programme fondamental du PDS, comme l'a dit mon collègue Chérif Elwaly DIOP ; alors que moi, je veux, à chaque fois, quand je quitterai cette Assemblée, dire que j'ai toujours voté ce qui est conforme au programme fondamental du parti. C'est pour cela que j'ai voté pour le Sénat, parce que le Sénat est dans le programme fondamental du PDS.

Mes chers Collègues, la deuxième observation a trait à l'auteur de cette présente proposition de loi. Il fut Préfet de Nioro de 1983 à 1988 et c'est pourquoi je suis gêné. Il a combattu la fédération départementale PDS de Nioro, en tant que Préfet. Je le retrouve, après son recyclage, combattre sous une autre forme notre parti. Est-ce alors la prime aux antivaleurs ? Il fera même exploser son camp (le Parti Socialiste) à Nioro et s'opposera

sans motif à la tenue d'un meeting par Maître Abdoulaye WADE, dans la cour même de la maison de l'ancien Député Ndiack DIENG. Il resta inactif, voire encouragea même la confiscation des terres des responsables libéraux par des Socialistes. Au cours d'une de nos grèves, au CEM Mabadiakhou BA, il nous lança : « Maître WADE commandite des grèves au moment où ses enfants sont à l'étranger ». En 1986, en amont de la fête de la réforme, il spolia nos villageois de leurs bêtes et plus de 200 têtes auraient transhumé du Rip au Fouta. En aval, il se dota de minicars, il confisqua 814 cartes électorales du PDS qu'il remit la nuit au Parti Socialiste, suffisant pour que le département de Nioro, à l'unisson, le déclara persona non grata, il fut remis à flot à la fonction publique. Une telle personne est-elle crédible pour parler au nom du PDS ? A titre de la conviction libérale, aime t-il Abdoulaye WADE ? Cependant, si sa calebasse n'est pas pleine, il devrait aussi proposer la modification de l'article 104 du Code des collectivités locales pour permettre aux conseillers de confirmer ou de démettre leur maire ou leur président de conseil régional, à chaque année.

Chers collègues, j'attends toujours de voir la faute commise par l'actuel Président de l'Assemblée nationale. Est-ce lui qui a qualifié Maître WADE de « Fantomas » ? Est-ce lui qui disait choisir une chèvre à la place de Maître WADE ? Ceux qui l'ont fait sont au cœur du pouvoir que nous avons conquis avec Maître WADE au prix de nombreux sacrifices. Chers Collègues, trois raisons font que je ne cautionnerais pas cette loi : l'auteur de la proposition et/ou le porteur ; c'est contraire à notre devise : « Dignité, Justice, Fraternité ». Sur notre programme de gestion des institutions, ni la morale politique, ni l'éthique ne le mentionne. Je voudrais préciser, chers collègues, pour certains qui prennent exemple sur l'ANC, que la procédure que l'ANC a prise est conforme à leur Constitution, parce que là-bas, si le parti n'a plus confiance en vous, vous démissionnez. C'est pourquoi Desmond TUTU a demandé que cette Constitution soit révisée, pour que le parti ne prenne pas en otage la République.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. La parole est à notre collègue Amadou KA.

MONSIEUR AMADOU KA

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Je voudrais, Monsieur le Président, rappeler que l'URD dont je suis membre est en alliance avec le PDS depuis 2003. Cette alliance, elle est fondée sur la loyauté et la sincérité. Aujourd'hui, le Secrétaire Général de l'URD, l'ensemble des députés de l'URD élus sur la liste « Coalition SOPI » sont loyaux vis-à-vis du PDS et de son Secrétaire Général et demeurent dans le groupe Libéral et Démocratique. Aujourd'hui, la proposition de loi

de Sada NDIAYE a été appropriée par ce groupe. Nous sommes dans ce groupe, nous nous sommes appropriés cette proposition de loi que nous allons voter. Mieux, pour moi, chaque fois qu'une proposition de loi déposée par un député au bureau de l'Assemblée Nationale est en train d'être examinée, ce sont les capacités de l'Assemblée nationale qui se sont renforcées et aujourd'hui, le fait qu'on ramène le mandat du Président de cinq à un an donne plus de pouvoirs d'appréciation et de décision aux députés que nous sommes pour contrôler ce bureau. Compte tenu de toutes ces observations, nous disons, nous députés de l'URD, que nous voterons ce texte parce que nous sommes en alliance stratégique, loyale, nous formons une équipe qui gagne, donc nous ne changerons jamais.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Mamadou DIOUF.

MONSIEUR MAMADOU DIOUF

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je voudrais commencer mon propos par féliciter l'honorable député Sada NDIAYE non pas pour sa proposition mais pour la pertinence de la proposition, pour la possibilité qu'il donne à l'ensemble des élus nationaux, députés comme sénateurs, d'avoir la possibilité individuelle et collective de choisir ceux qui les dirigent. Cette pertinence est encore plus ou moins renforcée par l'histoire du Sénégal qui a été précitée dans l'exposé des motifs mais aussi dans les explications et l'ensemble des collègues qui ont eu à se prononcer, particulièrement en commission des lois, nous ont permis de voir que l'histoire politique du Sénégal est jalonnée de crises. Il y a deux crises qu'on peut citer : 84 et 91 et souvent on revient pour dire que l'alternance ne devrait pas recopier ou bien prendre exemple sur ce qui s'est passé avant l'alternance. Ceux qui le disent oublient que ce qui s'est passé avant l'alternance s'est produit dans le cadre politique et quand on fait la politique, quand des partis politique qui concourent au suffrage universel vont jusqu'à rencontrer des problèmes, il faut trouver des solutions et à chaque étape des solutions qui sont trouvées peuvent être recherchées dans le contexte de l'heure. Aujourd'hui, il y a une crise et le parti démocratique sénégalais, parti auquel nous appartenons, aussi est habitué à ces crises. De Fara NDIAYE à Idrissa SECK, tous de grands responsables, ont eu à rencontrer des problèmes avec la direction du parti. Et à chaque occasion, ce problème est réglé mais la manière de le régler

dépend aussi de la situation. Je pense que nous avons rencontré un gentleman, particulièrement en 2002, ici, dans cette auguste Assemblée, quand trois grands responsables du parti démocratique sénégalais ont trouvé Youssouph DIAGNE dans son bureau ; j'étais là en tant que conseiller. Il était gentleman et il a compris que son parti devait le faire. Il a compris qu'il appartient à une formation politique qui a une organisation, qui a des idées mais qui a aussi une manière d'organiser ceux-là qui sont membres de cette organisation politique. A l'époque, il avait effectivement coopéré. L'autre problème qui, effectivement, mérite d'être clarifié, c'est que nous tous, élus nationaux, sénateurs comme députés, particulièrement les députés, nous sommes investis sur une liste et nous avons battu campagne sur un programme mais nous avons tous dit, pendant cette campagne, que nous voulons une majorité pour notre formation, que nous voulons une majorité aussi pour le Président de la République pour qu'il puisse effectivement gouverner convenablement mais encore essayer d'aider ce peuple à avoir plus ou moins la possibilité de travailler correctement avec cette majorité. Je pense que c'est cette majorité qui dicte effectivement ce que nous devons faire et qui va dans le sens de la démocratie. Comme disait l'autre, la démocratie, elle est délibérative. Quand la majorité vote, effectivement quelque chose se fait sentir et quand la majorité se prononce, on conçoit clairement que cette majorité doit se prononcer parce qu'elle a un but bien visé, et à partir de ce moment, ceux-là qui ont compris qu'ils peuvent se prononcer dans le sens contraire, même s'ils sont deux, doivent comprendre encore une fois de plus que c'est la loi de la majorité, c'est la loi de la démocratie et c'est cela la règle du jeu.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, permettez-moi de comprendre comme tous les autres qui sont là, membres de ce grand parti, qu'ils voteront comme moi, parce qu'ils sont logiques avec eux-mêmes dans le cadre du règlement intérieur et des statuts de leur parti mais encore dans le cadre du programme fondamental qui oriente ce parti.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Thierno Ibrahima SY.

MONSIEUR THIERNO IBRAHIMA SY

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je prends la parole pour féliciter le collègue Sada NDIAYE, auteur de cette proposition, pour son courage, son

engagement et sa détermination à porter haut et fort cette proposition de loi.

Dès que j'ai appris la nouvelle, j'ai pris personnellement mon téléphone et je l'ai appelé pour lui manifester mon soutien et mon engagement dans toutes les démarches et toutes les procédures. Je crois bien que je ne suis pas un « pro-WADE », je suis un militant de WADE. Nous sommes tous du PDS et nous sommes investis sur la liste de la coalition Sopi, élus par notre peuple. Mais n'oublions pas que c'est grâce à la volonté du Président de la République qui a consigné notre proposition...(**Passage en wolof**)...

Quand j'ai appris que le Président a pris acte de cette proposition de loi ...(**Passage en wolof**)... J'ai attendu que le groupe parlementaire se prononce sur cette affaire là. Le groupe parlementaire s'est prononcé, a donné son avis ...(**Passage en wolof**)... à se prononcer et dire que nous ne sommes plus avec Wade. Je suis un militant d'Abdoulaye WADE, dans ma logique je suis la direction du parti. Je vais suivre dans le même sens les directives du parti, la vision du Président Abdoulaye WADE, parce que c'est lui qui a fait qu'aujourd'hui je suis un jeune député. Nous sommes des jeunes et Abdoulaye a investi beaucoup de moyens sur nous. Nous sommes des milliers de jeunes, aujourd'hui il faut compter combien de jeunes députés il y a dans cette assemblée. C'est pourquoi je lance un appel à mes jeunes collègues de revoir encore une fois l'histoire de ce parti ...(**Passage en Wolof**)... Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Je passe la parole au député Oumar Khassimou DIA.

MONSIEUR OUMAR KHASSIMOU DIA

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Il y a quelques mois, ici à la même place, j'avais dit que je ne voterais aucun projet de loi, aucune proposition de loi concernant la modification du texte fondamentale de notre Constitution. Je reste sur mes principes, parce que j'estime que la République a ses règles ; le respect de notre Constitution influe sur la conduite de nos affaires, influe sur l'image de notre Chef d'Etat, le Président de la République, sur qui nous avons porté nos voix aussi bien en 2000 qu'en 2007. Ce matin sur RFI, quand j'ai écouté la revue de la presse africaine au Burkina-Faso, on parlait des votes qui se déroulent ici ; j'étais un peu gêné parce que le Sénégal est le porte drapeau de la démocratie, à tous les niveaux.

Quand les gens affirment, haut et fort, que cette révision de la Constitution est impersonnelle et d'autres côtés, on fait une précipitation, on ne sait comment, pour aller à la va vite, l'entendement est lent. On ne peut tromper personne, c'est pas impersonnelle, c'est une réalité. Alors aimer Abdoulaye Wade, c'est lui dire la vérité, ...(**Passage en Pulaar**)... C'est un homme d'expérience qui vous parle : le spectre de l'unanimisme qui avait fait perdre à Abdou DIOUF les élections, en 2000, plane ici. J'étais parmi les plus proches collaborateurs du Président Abdou DIOUF, tout le monde le sait, je parle sous le contrôle de ses anciens amis. J'étais député. Quand j'ai vu qu'il y avait des dérapages, (il était encerclé), j'ai demandé une audience qui est restée célèbre au Sénégal : les gens me disaient : « quand tu vas voir le Président, tu ne vas pas le quitter » ; j'ai dit « s'il ne change pas je le quitte » ; on me dit « non, c'est une façon de dire, tu as besoin de poste, tu as besoin de ceci, de cela » Je suis parti, pendant une heure de temps on est resté ensemble. Je lui dis : « Monsieur le Président, vous êtes entouré d'individus, il faut les appeler ici, que je leur dise la vérité, sinon vous allez sauter. Quel que soit x, en 2000, si vous travaillez sous cette forme, l'unanimisme, eh bien, vous perdez les élections. Quand un Chef d'Etat gagne à 40% les élections, son adversaire à 60 %, ils vont essayer encore de tricher. Je lui dis si vous continuez sur ce rythme, quand vous allez aux élections, vous n'aurez pas 30%. Alors, deux choses : ou vous démissionnez carrément, vous dites que vous êtes vaincu, ou vous allez au sang ». Nous nous sommes quittés, il n'a pas voulu me suivre. Nous avons quitté pour renforcer, avec l'AFP, le camp présidentiel. Aujourd'hui, c'est le même spectacle qui guette votre parti.

Je le dis parce que le Sénégal nous intéresse. À la fin, il m'a dit : « Khassimou, vous êtes le seul à m'avoir dit la vérité » Ses collaborateurs l'ont reconnu ; je lui ai dit : « il est temps de se ressaisir, de comprendre que la politique c'est une addition, comme disait Mitterrand », ne pas perdre un militant, renforcez vos rangs, on a d'autres combats à faire que de nous battre sur des problèmes de ceci ou de cela.

Monsieur le Président, il faudrait que les amis du Président lui disent qu'il y a d'autres urgences. Qu'il utilise les moyens de rassembler ; rassembler non seulement au sein du parti mais rassembler au sein de la Cap21, amener le parti à fédérer, amener le Sénégal à fédérer : la complémentarité, c'est cela qui peut nous sauver, pour éviter que demain on ait des problèmes. Hier, quand j'ai vu les gens dans la rue pour les problèmes d'électricité, j'étais un peu gêné.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je donne la parole à l'honorable député Abdoulaye Ndour.

MONSIEUR ABDOULAYE NDOUR

Merci Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Vous aurez compris mon amertume et ma rage, aujourd'hui, devant cette Assemblée. Monsieur le Président, cette loi qu'on est en train d'étudier ne vise qu'un seul homme : le Président Macky Sall. Il faut le dire, cette loi ne vise que le Président Macky Sall. Macky Sall qui, pour Monsieur le Président de la République, était le meilleur melon qu'il a trouvé au marché. Cette personne qui lui a permis de matérialiser tous les chantiers qu'il avait en projet. Cet homme qui s'est battu pour la redynamisation du PDS. Cet homme qui, des mois durant, a passé la nuit partout à travers le pays pour ressouder les rangs du parti et qui a permis au parti, avec les hommes et les femmes qui le composent, de gagner les élections brillamment au premier tour en 2007 et gagner cette majorité confortable. Mais quelle est la récompense aujourd'hui ? C'est cette auguste Assemblée qui est en train d'aiguiser des couteaux pour tuer cet homme qui a tout donné à ce parti. Je pense que la morale politique aurait voulu autre chose. Je ne peux pas voter cette loi, pour plusieurs raisons. La première est que tout le monde sait que Macky Sall est mon ami, mais je l'aurais combattu aujourd'hui, si matériellement, si concrètement il commettait des choses répréhensibles pour la bonne marche du parti. C'est un homme que je côtoie tous les jours. Macky Sall, en âme et conscience, n'œuvre que pour la bonne marche du parti, n'œuvre que pour le développement de ce pays. Cet homme ne mérite pas cela.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je voudrais demander aux personnes qui ne sont que des invités de bien vouloir s'abstenir de manifester leurs opinions ou leurs états d'âme.

MONSIEUR ABDOULAYE NDOUR

Je pense que l'histoire du Parti socialiste doit être une leçon pour notre coalition quand Djibo KA partait, on disait que ce n'était pas important, quand Moustapha NIASSE partait on disait que ce n'était pas important et le résultat, nous l'avons vu en 2000.

J'ai mal au cœur, je ne connais que le parti démocratique sénégalais. Je me suis battu toute ma jeunesse durant dans ce parti et je pense que ce n'est pas un Macky SALL, aujourd'hui, qui m'aurait fait quitter le parti, s'il commettait une faute contre le parti. Jamais. Je sais que c'est un homme digne, c'est un démocrate, c'est quelqu'un qui se bat pour les idéaux du monde et du Sénégal, particulièrement. Cet homme, nous devons l'encourager. Je pense qu'il n'est pas encore trop tard : ressaisissez-vous,

c'est un trésor que l'on veut détruire pour ce pays, c'est une qualité suprême que l'on est en train de faire perdre à notre parti et demain, on reviendra ici pour constater les dégâts et ce sera trop tard. Marchons ensemble ; on a un produit, on a été appelé à un idéal par Maître Wade, on s'est battu des années durant pour cela et aujourd'hui on est en train de le détruire.

Je vous remercie Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je donne la parole à notre collègue Magatte KAMARA.

MONSIEUR MAGATTE KAMARA

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Chers et Honorables Collègues,

Je voudrais joindre ma voix à celle d'autres collègues pour la bonne marche de notre institution. Le vrai débat, à mon avis se situe là. Je serai bref ; on va voter la loi qui fera du Président du Législatif un homme élu pour un an. Chaque renouvellement, au bout d'un an, provoquera certainement quelques perturbations qui vont nous distraire quelques temps, à cause de la campagne, à cause du vote, à cause de la sensibilisation. La sécurité et la stabilité qu'on veut revendiquer pour sauvegarder notre charte fondamentale, c'est-à-dire la Constitution risquent d'être gênées par les élections répétitives qui peuvent créer un désordre au niveau de l'hémicycle. Je suis pour la sauvegarde donc des valeurs de l'hémicycle. Ce n'est pas évident que la charte fondamentale puisse transcender toutes les contingences, comme l'a souligné l'auteur de la proposition de loi dans l'exposé des motifs. La confiance fera défaut par la force des choses d'autant que l'on aura au niveau des Députés des frustrations plus ou moins importantes. Je citerai mon cas dans ces cas de frustrations : ma voiture 4X4 livrée en août 2007 aura fait un accident de la circulation en décembre 2007. La responsabilité, à mon avis, en incombe au parlement dont le choix de la marque (de la voiture) est discutable. La lenteur des démarches administratives décourage plus d'un. Depuis décembre 2007, je n'ai pas de voiture 4X4, bien sûr cela fait mal et je n'ai pas encore aperçu le bout du tunnel. Je le dénonce parce que c'est ici que je peux le dénoncer, pour avoir fait plusieurs fois des va et vient, sans résultat. Le Président n'est pas facile à rencontrer. Je suggèrerais à l'avenir, qu'à défaut de recevoir les Députés besogneux, c'est-à-dire qui ont des problèmes précis à poser, qu'il puisse demander à quelques Vice-présidents de régler les problèmes urgents. J'estime que les grèves, au niveau des écoles, des formations sanitaires, peuvent interpeller des

députés intéressés pour activer les commissions spécialisées. On est là pour travailler, on n'est pas là pour discuter. Les deux mamelles du développement que sont l'Education et la Santé souffrent d'une certaine léthargie tant au niveau de la communication que de l'action. Récemment, nous avons dû, par nécessité, rencontrer Monsieur le Premier Ministre pour lui parler du sturnisme, c'est-à-dire le problème de l'intoxication au plomb à Ngagne Diaw, un quartier de Thiaroye, pour n'avoir pas pu rencontrer le chef du parlement. C'est vrai, certain réseaux parlementaires existent mais leur vitalité n'est pas florissante. Je proposerais, toujours pour donner de la vitalité à notre Institution, une journée d'études sur les voies et moyens de rendre palpables, performantes nos actions au niveau de l'Hémicycle. Les cas sociaux de certains députés, parce qu'il y en a, peuvent mériter et doivent mériter une plus grande attention. Le Parlement doit participer à la gestion du pays. Les rencontres entre commissions et le responsable du parlement initié au début de cette législature, ont fait long feu. En tant que parlementaire, je suis frustré par le manque de communication avec le chef du législatif. On a l'impression que seuls quelques privilégiés bénéficient des rencontres avec le responsable du parlement. Ce n'est pas normal. Le Président de l'Assemblée Nationale ne doit pas être à la disposition de quelques députés, mais à l'écoute de tous pour le bon fonctionnement de l'Institution des élus de la Nation. En tout cas, cette loi que nous allons voter dans le sens du renforcement du contrôle de l'action gouvernementale, cette mesure supplémentaire de contrôle vis-à-vis du bureau élu, sur une base de confiance et d'espoir, devra annoncer une rupture par rapport à toutes les activités antérieures et aboutir, pour sûr, à une performance de l'action des députés. Croisons les doigts et attendons les résultats de cette nouvelle disposition. Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie l'honorable député. Je passe la parole à El Hadj Malick GUEYE. Il n'est pas là ? Je passe la parole au professeur Moussa DAFPE.

MONSIEUR MOUSSA DAFPE

Merci bien Monsieur le Président.

A peu près un an de cela, en octobre dernier en tout cas, j'étais soumis à une véritable épreuve quand il s'est agit de m'engager dans une procédure de pétition dont l'objectif était de faire partir le Président Macky SALL. Je finis cependant par y adhérer quand j'ai été convaincu que cela relevait de la volonté non pas du Secrétaire général du PDS mais du Chef de l'Etat aux côtés de qui je me suis engagé dans la loyauté. Mais, j'étais particulièrement heureux suite à la médiation du vénérable Khalife général, Serigne Bara, quand j'ai entendu que le Président Abdoulaye WADE a pardonné au Président Macky SALL et j'avais vraiment prié pour que ces

rapports se consolident et pour que plus rien ne viennent interférer pour encore créer des divisions entre le Président Abdoulaye WADE et le Président Macky SALL. Mais, hélas, les démons, pour ne pas dire les « Seytanes », se sont infiltrés encore dans notre Institution. Quel que soit le bord dans lequel on se situe, en tout cas, quelque part, j'ai ressenti des démons qui se sont infiltrés dans nos rangs pour nous diviser et hélas, bloquer l'Institution parlementaire dont nous sommes tous victimes, qu'on le veuille ou non. Notre institution parlementaire est bloquée et la personne supposée nous représenter n'est pas là. Aujourd'hui, en est la preuve la plus éclatante. On ne peut pas donc travailler. La seule issue que nous avons, c'est cette proposition de loi pour nous permettre de réhabiliter notre si auguste Institution et nous mettre, en définitive, au service des populations, comme nous le demandent certains collègues ; c'est la seule issue. C'est pourquoi, cette fois, je ne me suis pas laissé convaincre, je me suis convaincu, moi-même, que c'est la seule issue.

Sans contrainte aucune, sans position partisane, j'ai pensé qu'il fallait que l'institution soit rétablie dans son rôle et pour cela, il fallait la bonne entente, la bonne cohésion entre la clé de voûte des institutions que représente le Chef de l'Etat, le Président Abdoulaye WADE et le Président Macky SALL. Je ne rentrerais pas dans d'autres commentaires, ce qui fait que je veux participer au déblocage de cette Institution et jurer fidélité et loyauté au Président Abdoulaye WADE. Je voterais pour cette proposition de loi. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole au Député Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables députés,

...(Passage en Wolof)...

Au-delà des partis politiques, nous sommes tous apparentés et il est temps que nous assumions nos responsabilités et nos engagements au-delà de notre appartenance à des chapelles politiques. A l'heure où toutes les nations se retrouvent, au-delà des clivages politiques pour ensemble fortifier leur adhésion autour d'une seule et unique motivation : la construction de leur devenir, où en sommes-nous par rapport à ces questions essentielles ? Quel est le rendu aujourd'hui que l'Assemblée nationale du Sénégal offre aux Sénégalais consécutivement aux problèmes

que vivent les populations de ce pays, par rapport à l'assainissement, par rapport à la gestion de leur cadre de vie, par rapport aux questions de développement, par rapport à l'appropriation nécessaire des ressources publiques pour satisfaire les besoins des Sénégalais ? On nous convoque, pour « tranquilliser » l'Assemblée nationale, pour remettre les choses en rail, la tête du Président de l'Assemblée nationale. Je ne pense que ce soit la bonne méthode, parce que je ne suis pas convaincu qu'on en finira avec des problèmes, une fois que vous aurez sa tête. Parce que vous allez installer les mêmes conditions pour réclamer la tête de n'importe qui d'entre nous qui sera à sa place. Et ainsi installer durablement l'Assemblée nationale dans des clivages politiques, internes à un parti. On pourrait dire « na sankhalègne tope gnou diwo soucar » mais je suis désolé, nous sommes concernés, parce que nous sommes dans la même enceinte. On ne peut plus fermer les yeux, parce que chaque problème qui touche le parti démocratique sénégalais, touche le cœur de la République et aujourd'hui on dit que l'Assemblée nationale est le cœur de la République mais ce cœur est malade. Aucun cœur ne peut refuser d'irriguer en sang le cerveau, d'irriguer en sang les membres ou simplement faire de la ségrégation pour simplement nourrir du sang une partie du corps et laisser l'autre.

Pour l'histoire, encore une fois, il est important que nous revisitions le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, notamment en ses articles 100 et 106 alinéa premier. Je crois qu'il est essentiel que les députés puissent se ressourcer et sentir la mission qui est la leur. Quels sont le rôle et le prestige d'une Assemblée Nationale ? Quelles sont nos missions ?
...(Passage en Wolof)...

et dans des conditions pareilles, ce sont les plus pauvres d'entre nous qui vont payer les pots cassés. Ce sont les périphériques, ceux qui sont laissés en compte, ceux qui ne sont même pas tenus en compte, notamment les populations dans les banlieues et les populations les plus éloignées qui vont payer les pots cassés. Quand la violence s'installera, on voudra convoquer la loi, on ne trouvera nulle part où la convoquer. On voudra que les populations se ressaisissent, elles ne vous entendront pas, parce que ventre qui a faim ne connaît ni la loi ni rien du tout. L'objectif essentiel, aujourd'hui, par rapport à la crise internationale, par rapport à la crise à l'intérieur du système sénégalais, est que l'ensemble des acteurs de la société nationale se retrouve pour que nous discussions en hommes responsables autour des questions qui intéressent les Sénégalais.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Je passe la parole à l'honorable député Amadou DIARRA.

MONSIEUR AMADOU DIARRA

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, très chers collègues.
...(Intervention en wolof)...

Vous avez parlé du sens de la mesure. Oui, s'ils mesuraient 1 m 68, aujourd'hui certains leur font croire qu'ils mesurent 2 mètres, pour se mesurer à ceux qui leur avaient confié des responsabilités émanant de leur baraka, de son charisme et de sa légitimité...(Passage en wolof)...

Merci Sada NDIAYE d'avoir trouvé une solution qui permettra ...(Passage en wolof)... On parle de tripatouillage ...(Passage en wolof)... Vous parlez de conviction de parti, mon frère LY. (Passage en wolof)... J'estime que le Président de l'Assemblée nationale ...(Passage en wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole au député Abdoulaye SENE.

MONSIEUR ABDOULAYE SENE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Notre séance d'aujourd'hui fait partie de celle dont l'histoire politique du Sénégal retiendra la date. L'histoire retiendra le contexte tout particulier de cette séance mais elle retiendra également cette loi qui nous est soumise et ses conséquences sur nos institutions. Pour cette raison j'ai conscience que le peuple sénégalais nous écoute, l'Afrique et le monde nous observent. Ils observent ce petit territoire, par sa taille mais grande nation de démocratie, source d'inspiration de beaucoup de démocraties dans le monde.

Chers collègues, j'ai conscience que le peuple nous écoute. Le peuple nous interpelle aussi. Le peuple s'exprime au quotidien à notre attention. Des militants politiques ont parlé. La société civile et les religieux ont également fait entendre leurs voix et tous nous invitent, nous, représentants du peuple, à contribuer à la construction d'une union sacrée, d'une union solidaire, positive autour de la clé de voûte des institutions : le Président de la République.

Ils nous invitent à cette union pour que nous puissions, avec davantage d'efficacité, prendre en charge les grandes urgences de notre pays et ces urgences sont là ; cela a été évoqué tantôt.

Hier seulement, aujourd'hui encore, nous avons assisté et pris connaissance des évènements qui ont marqué cette ville de Dakar et d'autres villes du pays. La pénurie d'énergie, elle est là, avec toutes ses conséquences sur l'économie nationale et sur le climat social dans notre pays.

Chers collègues, les vagues de cet ouragan qui est la crise financière mondiale sont à nos portes. Il faut nous mobiliser pour les accueillir et les dompter. Qu'est-ce que nous avons à faire ? Tenons-nous la main, retroussons ensemble les manches, pour attaquer avec solidarité, dans l'unité, ces grands défis parmi d'autres. Nous avons, pour cela, besoin de tous les Sénégalais et je me demande s'il ne faudrait pas éviter dans ce contexte-là, tout ce qui pourrait perturber cette cohésion du Sénégal, toutes ces velléités de perturbation de cette unité nationale. Je pense que cette proposition de loi est source de divisions, source de déchirements et j'en veux pour preuve certaines interventions fort émouvantes et très pertinentes que nous avons entendu tantôt. Un toucouleur l'a dit tout à l'heure, ...(Passage en pulaar)... concentrons nos énergies, notre attention, notre engagement pour travailler solidairement ensemble, afin que, de ces crises handicapantes, nous puissions en épargner notre peuple. Je sais que le peuple sénégalais en est capable, il est capable de ce sursaut, surtout avec à sa tête un grand homme d'Etat, parmi les plus grands de ce monde : grand économiste, grand démocrate, libéral et républicain des plus illustres. C'est pourquoi, chers collègues, j'ai la conviction que notre pays n'a pas besoin de cette loi dans le contexte actuel. D'autres voies, je l'ai dit par ailleurs, d'autres mécanismes, d'autres solutions et pistes auraient encore pu être explorées et mise en œuvre en puisant dans le génie de ce grand peuple sénégalais ; dans ses diverses dynamiques de concertation et de dialogue pour régler des conflits du genre qui, aujourd'hui, motivent cette proposition de loi.

Chers collègues, a-t-on besoin, 25 ans après... Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie beaucoup ; votre temps de parole est épuisé.
Je passe la parole à Amie DIALLO DIOUF.

MADAME AMIE DIOUF DIALLO

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables Députés.
Bonsoir.

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député Khadidiatou Diedhiou.

MADAME KHADIDIATOU DIEDHIOU

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le président,
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Honorables députés,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre, je voudrais, avant de lever le coin du voile, sur l'essentiel de mes préoccupations, remercier Monsieur le Rapporteur, pour la pertinence du rapport qui nous a été lu tout à l'heure. Monsieur le Ministre, je voudrais exprimer toute ma satisfaction par rapport à cette proposition de loi, parce que je pense que n'importe quel parlementaire ici, aurait dû porter cette proposition de loi, parce que nous savons tous, si seulement nous parlons de manière honnête, si seulement nous tentons d'être objectif, que la situation qu'est en train de vivre cette Assemblée nationale est inadmissible et par conséquent, le sens que je donne à cette proposition de loi, c'est de débloquer la situation. C'est pourquoi, honorable député Sada Ndiaye, je voudrais vraiment vous féliciter vivement. Quel que soit ce que l'on dit ou ce qui est en train d'être dit ça et là, un vote positif aujourd'hui ici, au sein de cette Assemblée nationale, ne peut assurément être qu'un mal nécessaire. On ne peut comprendre, encore moins vraiment admettre qu'il y ait des velléités de dualité, de défiance. Il faudra prendre des dispositions par rapport à la situation, c'est pourquoi, honorables députés, je voudrais encourager tous mes collègues à voter cette proposition de loi. Parce que, ici, nous sommes en présence d'une situation sociale aux symptômes fondamentalement politiques et qui, par voie de logique, ne peut aller à une situation non moins politique. Honorables Députés, il s'agit pour nous, issus d'une liste de coalition politique qui jouit de la confiance des Sénégalais, d'affirmer et de consolider la notion réelle et tangible de la séparation des pouvoirs, de définir davantage les termes de coexistence entre des institutions et au sein même des institutions. Je voudrais dire à ceux-là qui pensent que l'urgence est ailleurs que, lors des élections législatives, beaucoup de formations politiques se sont présentées et les Sénégalais ont voté massivement pour cette coalition qui

représente la majorité au sein de cette Assemblée. Donc, nous avons une conscience claire des préoccupations des Sénégalais. Nous sommes d'accord avec vous que la situation des inondations est une urgence et c'est une situation dont l'exécutif va apporter une solution. Nous sommes d'accord aussi avec vous que la situation de l'électricité est une urgence (et des solutions seront trouvées) mais soyons d'accord aussi ensemble que la situation que vit l'Assemblée est inadmissible et cette solution ne peut provenir que des Députés que nous sommes. Maintenant, vouloir utiliser les maux dont souffrent les Sénégalais comme cheval de bataille, c'est manquer de respect au peuple sénégalais et c'est inadmissible. Pour revenir à la situation qui prévaut à l'Assemblée nationale, je voudrais dire que ce défi ne peut trouver solution qu'au sein de nous-mêmes. Je voudrais aussi dire à l'endroit de ceux qui cherchent désespérément à distraire l'opinion publique dans un débat biaisé, parce que personnalisé, que l'institution reste mais que les personnes passent quelle que soit leur dimension. Enfin, je voudrais dire qu'au Sénégal, à l'image de certains pays africains, l'opposition a l'habitude de s'opposer à tout projet venant de la majorité et dans pareil cas de figure, moi, je suis en mesure de comprendre. Je comprends mieux un parlementaire de notre groupe qui affiche carrément son désaccord par rapport à cette proposition de loi, qui nous oppose un vote négatif mais ce que je ne peux pas comprendre c'est qu'un parlementaire qui est au sein de notre groupe, un parlementaire qui se cache derrière un vote sanction pour faire des révélations à travers la presse, dire : « oui, j'ai fait l'objet de beaucoup d'investissements par rapport à un parti » et ensuite refuser de voter pour les intérêts de ce parti. Je le déplore .

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Je passe la parole au Député Oumar SANE.

MONSIEUR OUMAR SANE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui vraiment, je suis à l'aise. Je peux dire merci au Président SADA, parce que tout ce que les gens murmurent, ce que les gens touchent avec le stylo, toi tu l'as touché avec la main. Pape DIOP avait vraiment assumé et su le truc du Parti. Mais aujourd'hui, si on leur demande de quitter, ils disent non, non ! Je dis, attention ! moi je suis un pur Diola. En tout cas, quand j'entends les gens parler, je dis attention, ce n'est pas comme cela ! Au Sénégal, ce n'est pas cela. Ensuite, Sada, il est du Sud, il est du Nord, pardon ! il n'est pas de l'Est, il n'est pas du Sud, il

n'est pas du Centre, mais Sada, tu as vraiment blanchi des gens. Je te remercie, je te félicite. (**Suite intervention en Diola**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à notre collègue El Hadj Moustapha DIOUF.

MONSIEUR EL HADJI MOUSTAPHA DIOUF

Monsieur le Président,
Honorables collègues,

Je commencerais par rendre hommage au Président Macky SALL qui a été donc, comme vous le savez, tête de liste de coalition SOPI, qui a dirigé notre liste et avec qui nous sommes venus ensemble à l'Assemblée pour défendre le peuple, pour représenter le peuple sénégalais. Je voterais cette loi. Pourquoi ? Je crois que j'ai fait de la dialectique et les marxistes-léninistes comprennent ce que je veux dire. Je ne suis pas du PDS, je ne suis pas concerné par la suppression du poste n° 2, je ne suis pas concerné par l'éviction de Macky SALL à la tête de l'Institution ; ce n'est pas mon combat, comme l'a dit Mamour CISSE, mon allié, parce qu'on travaille ensemble avec le Président WADE. Mais, moi, j'ai des problèmes. Comment peut-on élire un bureau pour un an et le Président de ce bureau pour cinq ans ? Pour un juriste, ce n'est pas normal. Mais celui qui dirige le bureau, il a cinq ans, le reste du bureau, un an. Est-ce que cela n'est pas injuste ? Si nous sommes ensemble, nous élisons un bureau pour un an, mais le Président pour cinq ans, il se détache, devient incontrôlable pendant toute la législature, ça aussi, c'est injuste. Ce n'est même pas prudent. Ensuite, ce que je dénonce, c'est une forme de député prolétaire, de député diminué face à des membres de bureau demi-dieu et un Président dieu. C'est une injustice que je dénonce : les députés qui sont obligés de demander des audiences pour avoir quelques sous parce qu'ils sont mal payés et mal traités. Mon combat, c'est pour que l'on supprime cette différence. Les membres de bureau, ils ont mille litres d'essence, les autres deux cent cinquante litres mêmes s'ils doivent quitter Bakel ou Kédougou, s'ils ne sont pas membre du bureau, ils ne pourront pas venir parce qu'ils n'ont pas d'argent et s'ils sont à Dakar, à Pikine ou à Guédiawaye, membres du bureau, ils ont mille litres d'essence. C'est injuste.

Je dis que le combat que je mène...(**Passage en wolof**)... Mais je vous dis une chose, il faut qu'on démocratise le fonctionnement de cette Assemblée, il y a trop d'injustices : il y a des députés pour applaudir, des députés pour insulter, des députés qui réfléchissent, qui développent et qui défendent très bien le peuple, c'est normal, tout pays a des fous et les docteurs soignent les fous. Mais ...(**Passage en wolof**)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député Mamadou DIALLO n°2 ; il n'est pas là ? Je donne la parole à notre collègue Demba Diop.

MONSIEUR DEMBA DIOP

Je vous remercie, Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je vais commencer mon intervention par deux interrogations. Première interrogation qu'a fait Macky SALL à Abdoulaye WADE ou quelle est la nature de la crise, si crise il y a, entre l'exécutif et le législatif de notre pays ? Je souhaiterais, avant qu'on ne quitte cette salle, qu'une réponse précise soit donnée à cette interrogation. La deuxième : si la crise, ce que les gens appellent crise est liée à l'audition des responsables de gestion de l'ANOCI, je crois que c'est un faux problème, parce que cela rentre bien dans le cadre de ce qui est attendu de nous, en tant que législateurs, parce que nous n'avons pas pour rôle que de faire des lois, nous avons également le devoir de contrôler l'action du gouvernement même si l'ANOCI fait partie de cette série d'agences qui ont cessé d'être des démembrements de département ministériel pour être logée à la présidence de la République. Chers collègues, je voudrais vraiment vous rappeler que le fait de posséder une majorité écrasante n'autorise pas qu'on remette en question de manière permanente certains principes immuables au rang desquels figure le principe de non rétroactivité des lois. La proposition de loi qui nous est soumise aujourd'hui, je l'avais dit en commission, si elle est adoptée, viole ce principe de droit quant à la non rétroactivité des lois. L'auteur de la loi, l'honorable député Sada NDIAYE, pour justifier l'application immédiate de sa proposition de loi, est allé chercher dans l'histoire parlementaire pour nous sortir l'usage que les Socialistes ont fait de cet article 62 de la Constitution, parce que nous-mêmes, nous l'avons utilisé depuis que nous sommes au pouvoir et j'ai dit : curieusement chaque fois qu'on utilise cet article-là, c'est pour la même finalité. C'est quoi ? c'est le complot. Eh oui ! C'est le complot et là nous avons des spécialistes du complot, de la déstabilisation de nos institutions. J'ai parlé d'application immédiate, mais ceux qui m'ont précédé ont abordé la question du caractère général et impersonnel de la loi. J'avais eu l'occasion de dire que cette loi-là s'adresse bien à une personne bien connue et que cette loi visait bien un mandat.

Je dis, cette loi, si on l'adopte, participerait à la déstabilisation de nos institutions, parce que dans l'exposé des motifs, le concept qu'on a cherché à développer, c'est l'équité ; est-ce que l'équité se résume tout simplement à mettre le Président de l'Assemblée nationale, à ramener... ?

Je ne vote pas. Merci

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

Je passe la parole à l'honorable député NDèye Fatou TOURE.

MADAME NDEYE FATOU TOURE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président et Chers collègues, ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui je commence à perdre ma voix dans cet hémicycle après plus d'un an de vie parlementaire. Car, j'en suis sûre, j'aurais été à l'aise si les portes de cet hémicycle étaient grandement ouvertes, aujourd'hui, au peuple sénégalais qui nous regarde, qui nous observe et qui a envie de venir nous dire ce qu'il pense, son sentiment, ses ressentiments, la situation dans laquelle il vit. Ce peuple nous regarde ; il est à l'intérieur de nos frontières mais il est également en dehors du pays. Tous les Sénégalais d'ici et de la diaspora ont les yeux rivés sur notre pays. Tous les partenaires au développement, tous ceux qui veulent nous aider à sortir de cette situation, en tant que pays africain pauvre, dans une Afrique qui n'a pas voix au chapitre, dans un monde en mutations, dans un monde en crise, nous observent, regardent comment nous construisons et devons consolider une démocratie que nos ancêtres, que les prédécesseurs de l'actuel Président de la République ont commencé à construire pas à pas. Une démocratie qui, en 74 a permis au Parti Démocratique Sénégalais d'être là aujourd'hui, de se manifester, de s'affirmer en tant que force politique et d'avoir autour de lui une kyrielle de partis de la Cap 21 pour avoir les commandes du pays. Nous sommes sous l'orage. Le Peuple croule sous le poids de la cherté de la vie. Ce n'est pas une lapalissade que de le dire, ce n'est pas une parole de politique politicienne : tous ceux qui sont dans cette salle vivent de manière directe et de manière indirecte à tout point de vue, quotidiennement les affres de la situation de la dureté de la vie, aujourd'hui, dans notre pays. La situation économique est grave. Vous savez, la crise de la SENELEC, elle est due à la raréfaction des ressources financières. Nous vivons des tensions budgétaires jamais égalées dans ce pays. Et la priorité, l'urgence, mon cher collègue, Sada NDIAYE, pour vous et pour les membres de la coalition qui dirigent ce pays depuis huit ans, se trouve dans la satisfaction ou dans la réalisation d'ambitions personnelles, dans la consolidation de privilèges personnels, dans l'ambition de mettre à genou, de faire tomber en désuétude nos institutions, au lieu de se tourner vers le règlement immédiat, dans la concertation, dans le consensus des problèmes que vivent nos concitoyens.

Vous avez gouverné ce pays effectivement ...**(Passage en wolof)**...

Je voudrais que le peuple sénégalais, j'aurais tant souhaité que mes mandants à moi, les milliers de Sénégalais qui ont voté pour moi, soient dans cette salle.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. Je passe la parole à Moussa DIAO n° 2.

MONSIEUR MOUSSA DIAO N°2

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mes Chers Collègues,

La coalition Sopi, du moins le groupe de la coalition Sopi, a eu un très large débat sur les projets de lois qui nous interpellent aujourd'hui. Je m'en félicite.

Lors des travaux de commission, les Commissaires ont parlé de malaise voire de crise à l'Assemblée. Je voudrais dire ici qu'à tort ou à raison, certains expliquent la crise par la volonté de Monsieur le Président de l'Assemblée nationale d'entendre les dirigeants des agences. Or, c'est la Commission des Finances (Monsieur le Président SECK est là, il ne me démentira pas) qui, du fait des interrogations des populations sur les agences, aurait invité les dirigeants des agences du haut de la tribune pour nous parler de leur objet, de leurs statuts, de leurs sources de financement ; sources de financement dont on parle beaucoup au niveau des différents sphères du pays. Entendre les dirigeants des agences aurait permis aux populations de comprendre toute leur utilité. Je pense, aujourd'hui en circulant à travers les rues de Dakar, qu'on comprendra toute l'utilité des agences.

En commission, j'avais dit que j'étais à l'aise pour voter la loi prolongeant la durée du mandat du Président de la République. J'étais également à l'aise pour voter la loi rendant imprescriptibles les génocides, les crimes contre l'humanité (loi rétroactive). Cependant, rendre la loi rétroactive, c'est-à-dire celle que nous voyons aujourd'hui, me pose problème. Monsieur le Ministre, en Commission, a eu à nous rassurer que c'était tout à fait faisable. Cependant, comme nous disons que nous voulons changer notre Constitution, parce qu'il y a un problème à l'Assemblée nationale, j'ose espérer qu'en votant cette loi, on aura régler le problème de fonctionnement de l'Assemblée. Enfin, Monsieur le Professeur Iba Der THIAM, c'est à vous que je m'adresse, je connais votre amitié avec le Président de la République et je connais aussi celle qui vous lie au Président Macky SALL, j'ose compter sur votre esprit de sagesse pour que le Président de la République dont nous connaissons l'esprit de tolérance

(et là, mes amis du PS ne me démentiront pas) réunisse tout son parti pour faire face aux urgences de l'heure dont la plupart de nos camarades ont parlé ici ... Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.
Je passe la parole à l'honorable député Moustapha CISSE LO.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je demande à l'Assemblée de faire preuve de sérénité et aux députés de tenir des discours dans le respect de tout le monde. Quand les orateurs parlent, écoutez-les, mais que les orateurs aussi respectent l'Assemblée et s'expriment dans un langage courtois, dans un langage serein.
Je passe la parole à notre collègue Abdoulaye Babou.

MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Je souhaite inscrire mon intervention dans la sérénité et m'en tenir à la proposition de loi qui nous est soumise. Dans cette proposition de loi, il ne s'agit pas de personnaliser un débat, il s'agit d'institution. Il s'agit de transfert de pouvoirs de la Constitution à l'Assemblée nationale, parce qu'il existe deux propositions de lois. J'estime que ce que contient cette proposition de loi renforce non seulement l'indépendance de l'Assemblée nationale mais aussi nous redonne les pouvoirs qui sont les nôtres. Pourquoi ? Parce que, si je résume, on dit quelque chose de très simple : nous enlevons de la Constitution tout ce qui est relatif au fonctionnement, à l'organisation, à des problèmes internes de l'Assemblée et on vous dit maintenant, assumez-vous. Quel député peut dire qu'il est contre cette disposition qui renforce nos pouvoirs ? Je disais hier, en commission, que même les constitutionnalistes les plus critiques vis-à-vis du pouvoir n'ont pas critiqué cette proposition de loi. Pourquoi ? Parce qu'eux-mêmes, à travers les médias, ont dit que cela allège la Constitution, la norme fondamentale, dont le rôle est de tracer les grands traits ; pour le surplus, laisser au règlement intérieur de l'Assemblée nationale régler son propre fonctionnement ; qu'est-ce qu'il y a de mal ? C'est impersonnel, il n'est pas dit dans cette loi ni dans l'autre qui vient que Massamba ou Mademba est visé. On respecte une logique : demander à l'Assemblée de régler ce qui

fonctionne. Est-ce que notre collègue SADA NDIAYE a le droit de le faire ? Oui ! il a la possibilité de le faire, parce que tout Député a l'initiative des lois. Est-ce qu'on peut le critiquer d'avoir utilisé une prérogative prévue par la loi ? Non, il a le droit de le faire. Tout ce qui reste maintenant, ce sont des problèmes d'arrière-pensée et malheureusement, lorsque l'on se situe sur le champ politique, chacun est libre et chacun a son règlement. Aujourd'hui, on parle de l'Assemblée nationale, comparez l'Assemblée nationale au début de la première législature et maintenant : chacun disait, y compris les journalistes qui sont là, qu'il y avait une Assemblée de rupture ; il y avait tellement de questions orales qui avait été posées, l'Assemblée était tellement dynamique ; où se situent les freins ? Je n'accuse personne mais le constat est là : l'institution ne fonctionne plus comme elle se devait. Même le Président de l'Assemblée n'occupe plus son rang. Tous les soirs, vous regardez la télévision, là où il y a le Président de la République, le Président du Sénat, il devait y avoir le Président de l'Assemblée nationale, il est gêné et vous voulez que les Députés croisent les bras jusqu'à quand ? Au contraire, les Députés failliraient à leur mission, s'ils devaient rester les bras croisés. Et aussi raisonnement pour raisonnement ; mais le Président de la République est élu au suffrage universel. Le Président de l'Assemblée nationale, son pouvoir est dérivé, ce sont nous, les députés qui l'avons élu, ce n'est pas le peuple qui l'a élu ; donc qu'on ramène la 2^{ème} proposition à égalité absolue, comme l'a dit El Hadj DIOUF, c'est exact. Tout le monde doit se retrouver au même niveau : Président et Bureau et l'Assemblée garde son pouvoir de contrôle. Mais aussi politiquement, nous l'avons dit hier, personne n'est là de par sa propre force, on est investi dans une liste politique ...(Passage en wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je donne la parole à notre collègue Ndiawar Touré.

MONSIEUR NDIAWAR TOURE

Chers collègues, le débat qui nous interpelle aujourd'hui est un débat extrêmement important mais surtout un débat historique. Chacun a son idée, sa conviction. Ma conviction est que l'introduction de cette nouvelle disposition permettra à l'Assemblée nationale de reprendre le fil du dialogue avec l'Exécutif là où il a été interrompu par d'inutiles contingences qui sèment le dégoût et la désolation dans le cœur de nos mandants et portent atteinte à l'image de notre pays. Ma conviction est que, aujourd'hui, l'Assemblée nationale de la République du Sénégal qui, dans l'histoire parlementaire de la sous-région, a toujours joué les premiers rôles, a besoin de retrouver la sérénité et la stabilité permanente qui l'ont toujours caractérisée. Chers collègues, est-il interdit de modifier la Constitution de la République du Sénégal et le Règlement intérieur de l'Assemblée ? Bien

évidemment, la réponse est non. L'honorable député Sada NDIAYE, a-t-il le droit et le devoir de déposer une proposition de loi dans ce sens au niveau du bureau de l'Assemblée nationale lorsque cela lui semble essentiel au bon fonctionnement de notre Institution ? La réponse est oui. A-t-il agi conformément aux textes qui organisent la modification de la Constitution et du règlement intérieur ? La réponse est Oui. Sa proposition de loi a-t-elle été déclarée recevable par le bureau de l'Assemblée nationale ? C'est Oui. La majorité parlementaire, dépositaire de la confiance de la majorité des Sénégalais, n'a-t-elle pas l'impérieuse obligation d'étudier minutieusement et le cas échéant soutenir toute initiative, d'où qu'elle vienne lorsque celle-ci permet à l'Assemblée nationale d'être plus efficace dans l'exécution de sa mission ? Ne pas le faire, c'est faillir ; c'est ce que nous ne saurons faire. Par ailleurs, il est clair que notre collègue Sada NDIAYE n'est pas du lot de ceux-là qui ont le plus de souci de la préservation de privilèges et que sa pertinente proposition de loi est inattaquable, du point de vue de la légalité. Les choses iraient donc mieux, si seulement ses contempteurs arrêtaient de confondre la personne du Président de l'Assemblée nationale à l'Institution qu'il symbolise. Nous parlons d'Institution et non de personne d'autant plus que cette proposition de loi concerne les deux Assemblées qui composent le parlement. D'ailleurs, cela m'étonne bien que des parlementaires se dressent contre cette initiative qui confère à notre règlement intérieur le pouvoir de déterminer désormais la composition, les règles de fonctionnement du Bureau, ainsi que les pouvoirs et prérogatives de son Président. L'Assemblée nationale en sortira renforcée. Il suffit de mettre de côté les hostilités partisans pour comprendre que nos différents points de vue doivent enrichir les débats d'idées et nous conduire à nous retrouver autour de cette proposition de loi qui donne aux parlementaires que nous sommes, la possibilité de reconduire ou de démettre le Bureau, à chaque fois que la situation le recommande. Je dis bien reconduire ou démettre. L'application de cette proposition de loi à la présente législature se justifie par le fait que l'Assemblée nationale à qui revient l'importante prérogative de contrôler l'action gouvernementale, se trouve dans une séquence de sa marche pas du tout glorieuse. Une séquence marquée par une crise née d'une rupture totale de confiance entre son Président et la majeure partie des députés, (je ne parle pas du Président de la République) et ceci met gravement en péril son bon fonctionnement. Cette initiative de notre collègue Sada NDIAYE, en plus de répondre à des soucis de cohérence et d'équité, procède aussi de la réparation, je dis bien réparation, de notre Institution parlementaire qui est manifestement en panne et c'est à nous, députés du peuple (personne d'autre), que revient le devoir historique de corriger l'ensemble des lacunes qui perturbent sa marche, pour la remettre en mouvement. C'est pourquoi, je ne saurais terminer sans féliciter très sincèrement notre collègue Sada NDIAYE, pour la luminosité de son initiative mais surtout pour son courage, car au moment où le Président de la République, avec son Gouvernement, dans un contexte de difficulté mondiale est en train de tout mettre en œuvre pour

faire émerger notre pays, à travers beaucoup d'initiatives nationales et internationales, faisant de lui un homme respecté, écouté, je n'en veux pour preuve que la rencontre à Evian avec la World Police Conférence. Je vous remercie.

...(Suite intervention en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie. Je passe la parole à notre Collègue Astou Kane SALL.

MADAME ASTOU KANE SALL

(Intervention en wolof).

MONSIEUR ABDOURAHMANE SOW

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

La proposition de loi qui nous est soumise supprime la disposition qui permet d'élire le Président de l'Assemblée nationale pour la durée de la législature et, tenant compte du projet de règlement intérieur qui va suivre, le mettra au même niveau que les autres membres du bureau de l'Assemblée nationale. En d'autres termes, la proposition, elle, désacralise la fonction de Président de l'Assemblée nationale. Elle porte atteinte à son prestige et à son autorité. Les motifs évoqués pour la justifier ne résistent pas à l'analyse (et les orateurs qui m'ont précédé en ont largement parlé) et plutôt que de s'inspirer du passé pour justifier la proposition, regardons plutôt autour de nous pour voir ce qui se passe dans les pays voisins, au niveau de l'UEMOA, au niveau de la CEDEAO, d'une manière générale au niveau des pays d'Afrique au Sud du Sahara. La règle, partout, adoptée pour le Président de l'Assemblée nationale est l'élection pour la durée de la législature. Des exemples ont été cités pour des pays européens qui ne suivent pas cette même démarche, mais d'autres pays européens n'ont pas été cités au niveau desquels le Président de l'Assemblée nationale est une haute institution ; la France en l'occurrence où d'ailleurs je pense qu'il y a des exemples historiques d'une position extrêmement importante jouée par le Président de l'Assemblée nationale que notre pays certainement peut citer en mémoire.

Toujours dans les pays africains que j'ai cités, les autres membres du bureau, les Vice-présidents notamment, même s'ils ne sont pas élus pour

un an, sont souvent reconduits jusqu'à la fin de la législature. Du reste, la position de 3^{ème} personnalité de l'Etat du Président de l'Assemblée nationale (elle est fonction de représentation qu'il exerce au plan interne comme au plan international) mérite un traitement plus conforme à ce niveau de responsabilité. Songez que, une fois à l'extérieur du Sénégal, il est avec ses pairs, il est à des forums, il peut être appelé à exercer des fonctions. Comment quelqu'un dont on n'est pas sûr, en quittant la réunion que, il peut encore revenir président, pourra-t-il être élu à une fonction donnée ? Je pense que ce sont des aspects qu'il faut tenir en compte pour mettre le Président de l'Assemblée nationale à un niveau où, quand c'est nécessaire, il puisse tirer tous les avantages de la position qu'il exerce.

Pour ces raisons et pour d'autres que le temps ne me permet pas de citer, j'estime que la proposition est inopportune. Elle affaiblit l'Assemblée, et pour cette raison je ne suis pas en mesure de la soutenir. Je ne le suis pas d'autant plus qu'elle a un caractère personnalisé, même si les auteurs s'en défendent. Nous savons lire, nous avons vécu les événements ; nous savons que le Président de l'Assemblée nationale, notre collègue Macky SALL, est visé.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. Je passe la parole à Ndèye Bakhaw Ndiongue.

MADAME NDEYE BAKHAW NDIONGUE

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Permettez-moi de remercier l'auteur de la proposition et remercier aussi le groupe qui se l'approprie. En tant que militants disciplinés, je pense que nous devons tous voter cette loi. Pourquoi ? Pour d'abord mettre à l'aise notre Secrétaire Général National. Nous, nous sommes des politiciennes, nous faisons de la politique. Nous sommes certes à l'Assemblée nationale, en tant que députés, mais nous appartenons à un parti, à une coalition. Le Secrétaire Général de cette coalition, le responsable même de cette coalition, s'appelle Maître Abdoulaye WADE.

Nous sommes ici dans un Sénégal ...(**Passage en wolof**)...

Si être avec Abdoulaye WADE veut dire traître, je le suis.

Je pense que d'autres le disent mais Macky ne le dira jamais parce que je lui voue un respect. Je sais que c'est un travailleur, certes. Il a travaillé pour le Président, certes, mais qui lui a donné ses pouvoirs ? ...(**Passage en wolof**)...

L'avenir me donnera raison demain à Fatick parce que je ne voudrais pas que Macky SALL se sépare d'Abdoulaye WADE. Je voudrais que Macky continue à épauler son père, Abdoulaye WADE mais ceux qui lui

demandent de faire cette dualité entre le Président et lui ne lui rendent pas un bon service...(Passage en wolof)...

Il faut que les gens essayent de garder leur sérénité. C'est un jour qu'on marquera dans l'histoire du Sénégal...(Passage en wolof)...

Je voterai cette loi et je demanderai aux gens qui hésitent ...(Passage en wolof)...

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Madame Khadidiatou SY.

MADAME KHADIDIATOU SY

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice,
Honorables Députés,
Mes Chers Collègues,

Sur le principe de la modification de l'article 62 de la Constitution, tendant à ramener le mandat du Président de l'Assemblée nationale de 5 à 1 an, je ne me gêne nullement. Je ne suis pas gênée par ce changement. On peut comprendre effectivement qu'on lui réserve le même traitement, le même sort que les autres membres du bureau, même si au demeurant, les charges ne sont pas les mêmes. Cependant, la procédure empruntée, l'urgence signalée, le caractère rétroactif qu'on veut donner à cette modification, le caractère impersonnel aussi qu'aurait dû avoir cette modification, tout ceci me gêne terriblement. Et je suis vraiment mortifiée, parce que je ne comprends pas.

En effet, par parallélisme les différentes modifications de la durée du mandat du Président de la République n'a pas connu d'application immédiate. Pourquoi amener cette loi à être rétroactive, si une loi qui est appelé loi est par essence impersonnelle ? A mon sens, on est en train de modifier la charte fondamentale du pays pour régler des comptes personnelles.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Ma conscience d'élue du peuple, devant agir uniquement dans l'intérêt de la nation, m'interdit de donner aujourd'hui une caution à cette modification, parce que simplement elle n'est pas impersonnelle. J'entends être quitte avec ma conscience, alors je ne voterai pas cette loi. Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je donne la parole à Abdou SANE.

MONSIEUR ABDOU SANE

Merci Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les collaborateurs du Ministre d'Etat,
Chers collègues députés,

Je crois que la séance d'aujourd'hui demeurera l'une des séances révélatrices de cette XI^{ème} législature, parce que c'est aujourd'hui que véritablement, nous apprenons à nous connaître et à nous rendre compte que, nous étions dans le même groupe, nous avons tous, au nom des opportunités conférées par le charisme d'Abdoulaye WADE, squatté une liste mais certainement on était pas animé, à l'arrivée par les mêmes intentions. Cela est révélateur d'une chose : l'hypocrisie commence à gangrener nos esprits et de plus en plus les gens deviennent sournois et ce n'est pas du tout bon. Aujourd'hui, si Abdoulaye WADE devait revoir sa liste, s'il devait être là à écouter ceux-là qui sont en train de parler, qui se disent élus du peuple et qui oublient même que leur élection est plutôt une image qui relève du système de parrainage, je crois que, dans la vie, il faut apprendre à être reconnaissant et pour être reconnaissant, il faut d'abord être humble et quand on est humble, on reconnaît ses limites et on sait reconnaître la valeur de l'autre et c'est cette valeur de l'autre qui n'est pas intrinsèque en vous qui a fait de vous, ce que vous êtes ici. Il est trop facile de venir, de parler et de renoncer à un certain nombre de vertus.

Des gens ont été plus loin, en pensant même être des donneurs de leçon alors qu'au même moment ils sont imbibés non seulement d'ingratitude mais ils sont imbibés de sournoiserie.

Des inepties et hérésies sont conjuguées, additionnées ici pour démontrer ce qu'on ne peut pas démontrer. Lorsqu'on veut faire du solide, on ne peut le fonder que sur la vérité et sur la sincérité avec de fortes convictions qui sous-tendent la pensée de l'individu dans son intime conviction par rapport à son destin. Mais, aujourd'hui, tous ceux-là qui disent, au départ, que nous sommes tous ici, au niveau du parti démocratique sénégalais, au niveau de la coalition SOPI (un engagement que nous avons pris devant les militants pour avoir leur suffrage) on a dit que nous cherchons une majorité et cette majorité devait avoir une finalité ; cette finalité, ce n'est pas nous qui l'avons dictée, ce n'est pas nous qui l'avons commanditée, nous avons accepté sans complexe de nous amarrer à la mouvance présidentielle qui devait, donc pouvoir utiliser cette majorité pour atteindre ses objectifs. Mais, si ce pouvoir exécutif doit avoir des difficultés vis-à-vis de ceux-là qui devaient

constituer sa première force, hélas, c'est avec regret que nous constatons, aujourd'hui, qu'il y a un décalage entre nos intentions et notre état comportemental. Je crois que l'opinion aussi retiendra cela parce que, une prochaine fois, nous reviendrons au niveau de nos bases, et ce n'est pas évident que certains reviennent ici, parce que la base ne nous connaissait pas. Nous sommes sortis et tirés de l'anonymat ; la base dit : « je vote la liste d'Abdoulaye WADE », c'est très souvent ce que l'on dit, on ne dit même la liste de la coalition Sopi, nous avons utilisé son image et nous pensons être aujourd'hui intraitables, nous pensons avoir, aujourd'hui, un acquis immuable, c'est se tromper, parce qu'à tout moment, nous pouvons recommencer à zéro le système et nous verrons ce que cela va donner.

De l'autre côté, il y a des gens qui sont ici, qui constituent une minorité et qui pensent être des martyrs. Lorsqu'il y a l'opinion, ils donnent l'impression qu'ils sont mal traités, qu'ils sont minoritaires, que ce sont eux qui aiment le pays., etc. Or, ce que l'on ne dit pas, c'est avec la XI^e législature que la complaisance a permis à des gens qui ne remplissaient même pas les conditions de se constituer en groupe parlementaire, d'en mettre un et de bénéficier de privilèges que le grand groupe parlementaire ne peut même pas avoir. Dans les missions du Président de l'Assemblée, on traitait au même pied d'égalité le groupe majoritaire de 131 personnes à des groupes de non alignés de 2 personnes et ½ ou à des groupes ...(Inaudible)... C'est ainsi qu'on a trompé les gens et cela aura bafoué les principes sacrosaint du fonctionnement du règlement de l'Assemblée, parce que cela devait être au prorata des groupes. Du point de vue des subventions du groupe pratiquement rapportées au taux individuel, vous verrez, carrément, que les autres groupes l'emportaient sur le groupe majoritaire. Donc, c'est une majorité qui a été complaisante et qui a même permis (et c'est ce qui fait, aujourd'hui, que les gens ont poussé des ailes) à ces derniers de penser se substituer à nous. Enfin, il y a autre chose : lorsqu'il y a eu des inondations, il ne faut pas dire que c'est une urgence. Qui définit l'urgence ? C'est celui que les Sénégalais ont choisi. Il est venu, on l'a vu à la télé, soyez reconnaissants. Ce qu'il a fait, tout le monde l'a vu ; avant les inondations, il l'a fait, ensuite l'historique des inondations est connu, les causes sont identifiées et nous savons aussi l'engagement fort annoncé par le Gouvernement. Lorsqu'il y a eu la pénurie de riz et autres, dans la sous-région, nous étions les seules à consacrer tous les vendredis 500 millions de francs pour la subvention, au niveau du riz.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à notre collègue Mbaye Niang.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président(Suite intervention en wolof).....

MONSIEUR YUBA SAMBOU

Merci Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues députés, bonsoir,

Le 10 octobre 2008, et nous sommes à la veille d'un autre événement aussi important. Tous les Sénégalais sont rivés sur ce 11 octobre 2008, le grand match Sénégal-Gambie et nous sommes là pour un autre événement aussi important, capital dans l'histoire du Sénégal et par cette initiative heureuse du Député Sada NDIAYE cette proposition nous est arrivée. Et cette proposition nous permet de ramener au sein de notre institution la sérénité, l'unité, la solidarité et la cohésion. Sous le triptyque de l'équilibre, de la stabilité et de la sécurité, je voudrais ici féliciter le Député Sada NDIAYE et inviter les collègues de la coalition SOPI à se prononcer sans équivoque pour apporter le soutien à la proposition et la voter.

L'équilibre dans le pays est une chose extrêmement importante, mais il s'agit d'aller vers un équilibre stable car si cet équilibre est instable, cela nous conduit vers la crise ; or, la crise des institutions c'est quelque chose qui a engendré dans l'histoire du Sénégal des péripéties malheureuses.

Nous avons vu le conflit entre Mamadou DIA et SENGHOR, même si cela ne s'est pas traduit par des crises ouvertes, nous avons vu les cas dans le parti socialiste où une opposition entre le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale et les exemples de 1984 et de 1991 sont assez édifiants, mais qui ont trouvé une solution politique en interne, permettant aux deux présidents de se démettre avant que le paroxysme, la situation de crise n'intervienne.

Et cela a été « l'aspirine » qui a bloqué le processus de la réaction normale. Donc aujourd'hui cette pillule, cette « aspirine » que Sada NDIAYE nous administre permet enfin de stopper le processus qui, évoluant normalement, devrait nous conduire vers une crise malheureuse, vers une catastrophe.

Merci pour cette « aspirine » et c'est pour cela que je vous convie à voter cette proposition de loi.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Madame Ndèye GAYE.

MADAME NDEYE GAYE

Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je n'ai certainement pas besoin de me présenter, je suis de Kébémér et cela veut tout dire : une « Wadiste » née.

Je n'ai jamais vu d'autres cartes politiques que celle du PDS depuis que je suis toute jeune.

Mais permettez-moi de vous dire une chose : s'il y a dans cette salle des femmes qui osent défier le Président WADE, je vais leur apprendre une histoire.

Je suis la première femme député du département de Kébémér, et pourtant je crois que s'il y a des militantes derrière Maître Abdoulaye WADE, les 80% sortiront de Kébémér.

Donc, Maître WADE est un homme généreux qui sait partager et qui sait priver ses enfants pour d'autres. J'ai entendu pas mal de discours ici, je remercie ma sœur Bakhaw NDIONGUE parce que dans la vie, il faut savoir dire des choses que l'histoire retiendra dans les annales, des gens qui aiment faire le bien et qui aident les gens qui se sont égarés à se retrouver.

Parce que moi, ce qui me dérange dans tout cela, c'est que Abdoulaye WADE a toujours formé des hommes, il a toujours accueilli ses anciens ennemis et les a toujours servi avec la grande cuillère.

Nous le supportons nous qui sommes des originales mais chaque fois que des situations se présentent, nous sentons la mesquinerie parce que, figurez-vous, Bakhaw l'a bien dit et je rejoindrais aussi notre jeune frère DIARRA. Actuellement, nous ne parlons pas de problèmes crypto-personnels, moi, je suis arrivée à l'Assemblée nationale, je me disais qu'enfin les femmes de mon département vont être satisfaites. J'ai fait trente ans de service avant d'arriver ici mais que de frustrations et de déceptions parce que c'est à la quête du client que les choses se passent. Il y a une élite qui est au devant, qui profite des avantages, des privilèges, nous autres, nous sommes là pour des faire-valoir. Je le dis, je le maintiens et je l'assume.

Donc, s'il y a une possibilité de débloquer la situation, de nous permettre de jouer enfin notre rôle parce que... (**Passage en Wolof**)...

Chacun sait pourquoi il est là et comment il est arrivé là. Cependant, on ne s'offusque pas d'entendre des partis télécentres, qui n'ont d'autres tribunes pour s'exprimer que la télévision nationale pour critiquer l'œuvre de l'Alternance. Mais ce qui se passe, le chanteur Alioune Mbaye Nder l'a dit : « Maître WADE, « sa bilan dōy na campagne » nationale et internationale, et je peux dire par la voix de toutes les populations du monde, que Maître Abdoulaye WADE est en train de montrer la voie.

Parler des inondations ! Il faut cadrer les interventions. Nous parlons actuellement d'une loi qui va nous permettre de débloquer une situation dont chaque personne, chaque député, qui n'est pas de mauvaise foi connaît l'existence. Nous ne critiquons personne mais nous sommes là pour le peuple.

Nous portons des départements, nous portons des régions, et nous sommes là pour servir notre peuple. Nous sommes là aussi grâce à une coalition, grâce à un Parti. Quand au niveau de ce Parti, la plus haute personnalité est en train de subir des vexations parce qu'on crée une dualité au sommet par rapport à une nomination, nous sommes tous des députés ; pour être Président, il faut être investi par le Secrétaire général national.

Il l'a fait, nous avons obéi. Seulement, si cette considération qu'il accorde à une personne peut lui valoir en retour d'être traité de traître, vraiment je ne comprends plus le Sénégalais.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Monsieur Abdoulaye DRAME.

MONSIEUR ABDOULAYE DRAME

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Je voudrais à l'entame de mon propos d'abord demander pardon au peuple sénégalais qui, mal informé, se fait une mauvaise appréciation de nos débats d'aujourd'hui. Hier, ici même à l'Assemblée un concitoyen m'a

interpellé en ces termes : « Monsieur le Député, la crise économique mondiale qui frappe aussi bien les Etats-Unis que l'Europe n'épargne pas le Sénégal. Pourquoi n'attendez-vous pas la fin de la crise pour aborder ce sujet ? Les populations sont confrontées aux délestages, à la cherté de la vie ». Je lui ai répondu : « vous avez raison, mais ma véritable réponse se fera du haut de cette tribune ». Certes nous n'avons pas su être à l'attente de cette crise qui frappe l'Assemblée nationale depuis 1984, mais je voudrais dire à ce concitoyen et au peuple sénégalais que les députés n'ont pas tourné le dos aux préoccupations des populations et sont très gênés de cette situation. On a dressé un obstacle devant eux et ils sont obligés de réagir. Que faire comme disait l'autre ? Que faire quand le Sénégal, modèle de démocratie renvoie une image qui laisse apparaître une dualité au sommet de l'Etat, avec un Président de la République, en écoutant certaines radios internationales, qui est mis en minorité par sa majorité.

C'est essayer de brouiller l'image de Monsieur le Président de la République, un homme exceptionnel, respecté à travers le monde. Sa prestation d'hier à Evian l'a démontré une nouvelle fois.

Que faire quand une crise de confiance s'installe entre l'écrasante majorité des députés et celui qui préside l'Institution ? La pétition signée par plus de cent députés est là pour en attester. Que faire quand l'Assemblée nationale vit un malaise et souffre de blocage que la décence m'interdit de dénoncer ici ? Que faire quand une crise institutionnelle s'installe petit à petit et menace la stabilité du pays ? Que faire enfin si l'occasion s'est offerte d'extirper de la Constitution une disposition problématique pour la reloger dans notre règlement intérieur ? Chaque député depuis des lustres a cherché la solution mais personne n'a pu crier « eureka » et dire que « j'ai trouvé la solution ». Le Collègue Sada NDIAYE n'a pas à « rougir » de son passé, Oumar Boun Khatab a été un grand pourfendeur de l'Islam avant de devenir l'un des plus fidèles compagnons du prophète Mohamed (paix et salut sur lui) donc vous n'avez pas à rougir, cher collègue. Le collègue Sada NDIAYE a apporté une solution mais qui n'en est pas une ; la solution est détenue par un seul homme qui doit appuyer sur le bouton où est mentionné le code de l'honneur. Là, les Socialistes nous ont donné une leçon en 1984 et en 1991 mais à ceux qui s'offusquent de dire que le combat est dirigé contre Macky SALL, nous sommes en politique, quand on observe une scène de lutte, on est content des coups que les deux acteurs se donnent, soit on accepte les règles ou on les rejette. Nous sommes en politique et comme disait l'autre : « en politique il n'y a pas d'hommes mais des idées, en politique il n'y a pas de sentiments mais des intérêts, en politique on ne tue pas un homme, mais on supprime une idée ».

...(Passage en wolof)... Mais, c'est cela aussi le sens de la politique. Par ailleurs, je voudrais attirer l'attention de Monsieur le Ministre d'Etat et l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ; la stabilité du pays est

menacée, je ne fais pas de la publicité pour ces lâches qui ont envoyé des messages aux députés pour les menacer de mort ou d'attentat. Là n'est pas le problème, vous êtes juriste et en droit on dit qu'il y a des coïncidences troublantes. Quand l'affaire de la Présidence de l'Assemblée nationale avait été évoquée une première fois, cela a coïncidé avec des troubles dans la rue, une deuxième fois cela coïncide aussi à des troubles dans la rue, il faut mener une enquête, Monsieur le Ministre.

La stabilité de l'Etat dépend de vous en grande partie et du Ministre de l'Intérieur.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Fatou Youssouf AIDARA.

MADAME FATOU YOUSOUF AÏDARA

(Intervention en Wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Joseph NDONG.

MONSIEUR JOSEPH NDONG

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

Je ne serais pas long parce que je pense que plusieurs de mes préoccupations ont été prises en charge par certains de mes collègues.

Je voudrais seulement rappeler que le texte de loi que nous sommes en train d'examiner n'est pas celui dont discute certains, nous avons un autre texte de loi qui va arriver, peut-être qu'en ce moment-là certains propos pourront être tenus. Pour le moment je voudrais féliciter notre collègue Sada NDIAYE pour l'initiative de cette proposition de loi et féliciter aussi le groupe parlementaire pour avoir bien conduit la réflexion autour de ces

deux textes de loi. Nous avons discuté en notre sein du contenu de ces textes et nous nous sommes entendu sur ce contenu, sur la méthode pour conduire justement l'examen, l'adoption de ces textes de loi. Ce que je voudrais dire, c'est que l'initiative qui a été prise permet de manière tout à fait cohérente de faire en sorte que le Président de l'Assemblée nationale élu par ses pairs soit au service de ses pairs surtout parce qu'il ne sera plus élu et inamovible pendant 5 ans, cela engendre simplement des situations où effectivement la Commission de la Santé peut demander une audience et peut ne pas la recevoir pendant des semaines, ou certains députés peuvent demander des audiences et ne pas être reçus ou certains problèmes majeurs des députés peuvent ne pas être pris en charge assez rapidement. Je pense que ce texte de loi redonne à l'Assemblée nationale ses prérogatives, c'est-à-dire que si les députés élisent, ils doivent pouvoir démettre ou reconduire, je voudrais rappeler que le PDS l'a sitôt compris qu'en 1976, déjà dans le programme fondamental on disait que l'élu ne devrait plus devenir un étranger pour ses électeurs ou un seigneur auprès de qui ils viennent solliciter des faveurs », j'ai cité le programme fondamental de 1976 du PDS.

C'est pour cela que je voudrais réaffirmer encore une fois que nul n'a dit ici que c'est pour un an seulement qu'on est élu, on peut être reconduit, simplement il est dit de manière très claire que maintenant ce n'est plus la Constitution qui porte ceci mais que c'est notre règlement intérieur. Nous avons donc la prérogative de démettre ou de reconduire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Je passe la parole à Madame Fatou KAYERE.

Fatou KAYERE s'est désistée.

Je donne la parole à notre collègue Mbaye NDIAYE.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai une gêne par rapport au décrochage par le biais de la proposition Sada Ndiaye, de l'institution législative, de la pyramide normative constitutionnelle qui l'a hissée au même titre que l'exécutif et le judiciaire ; maintenant on l'a décroché pour la ramener à un niveau de loi simple, ordinaire, ce qui est une insulte juridique pour notre institution. Cela

c'est sur le plan du fond. Quels sont les arguments qui sont mis à notre disposition ?

La perte de confiance, eh bien je rêvais d'un Etat de droit dans lequel il y a égalité de pouvoir et de dignité entre les trois pouvoirs, cet équilibre est rompu parce que quand il y a perte de confiance, il n'y a plus d'égalité, cela veut dire qu'il y a soumission de l'Assemblée par rapport à l'Exécutif, là également, malheureusement je suis déçu. Troisième déception, lorsque de manière historique nous avons combattu le parti socialiste, revenir aujourd'hui dans le passage de 84 et de 91 pour justifier la rétroactivité de cette loi, je dis que nous heurtons le bon sens et nous déstabilisons moralement ce qui ont soutenu l'alternance.

Tout ceci veut dire que la proposition de loi Sada Ndiaye est une loi satanique. Parce que, quand il y a eu des problèmes dans notre pays, au niveau de l'Assemblée nationale, un grand sage, responsable d'ici et d'au-delà, révérenciel, un homme de sagesse, le Khalife général des Mourides, Serigne Bara Fallilou avait demandé et obtenu qu'il y ait la paix des esprits et des cœurs entre cet homme, notre mentor Abdoulaye Wade et son fils Macky SALL. Aujourd'hui, on a rompu cet espoir pendant que le Sénégal plonge dans des difficultés ; regardez les populations à travers les inondations, regardez les problèmes de l'électricité, non, on n'y répond pas ! En tant que député du peuple, on se détourne du peuple pour faire des règlements de compte. Donc de l'Assemblée de rupture, on retombe sur une Assemblée de complot, c'est cela qui n'est pas acceptable, Mesdames et Messieurs.

En tant que libéral et en tant que partisan de Maître Wade, je suis fier d'avoir une liberté de conscience pour faire des analyses objectives, pour faire des prises de positions motivées et défendre la justice, l'équité. Par rapport à qui ? Par rapport à un acteur du changement, Macky SALL, un homme fidèle à Maître Wade ; on a déstabilisé cette relation, cela va retourner entre nos mains et en particulier entre les mains du Président de la République.

Quand on soutire de son équipe un de ses enfants les plus fidèles, vous croyez que cela ne va pas faire mal ? Au moment où tout le monde est contre nous dans le pays, dans l'opinion, à l'extérieur, la situation de crise, ah, il ne fallait pas créer cette situation, ceux qui la crée, demain, est-ce que le pays va changer parce que Macky SALL aura quitté ? Mais il va quitter la tête haute, c'est cela qui est important.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Aliou Aïdara SYLLA.

Aliou Aïdara s'est désisté, donc Mamadou Seck a la parole.

MONSIEUR MAMADOU SECK

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je me serais également désisté si la Commission des Finances et son Président n'avaient pas été interpellés, par deux personnes au moins, Madame Ndéye DIOUF et Moussa DIAO.

Pendant longtemps j'ai évité de discuter de cette question parce que comme je disais à l'un de vos collègues, je n'aime pas tirer sur une ambulance, je n'aime pas faire mal et je crois que si vous aviez parlé à Macky SALL, il ne vous aurait jamais conseillé de venir ici poser ce problème. Si vous l'aimez vraiment et s'il vous avait parlé, vous n'auriez pas posé cette question ici mais une fois que c'est fait, il y a des choses que je ne peux taire parce qu'il y va de mon honneur et aussi de l'honorabilité de la Commission. La Commission s'est réunie un jour et a décidé de convoquer des structures dont l'ANOCI, après cela, moi Président de la Commission j'ai écrit au Président de l'Assemblée nationale pour lui en faire part, le Président de l'Assemblée nationale a convoqué la conférence des Présidents pour lui dire : « Voila ce que la Commission des Finances veut faire ! ». Tous ont salué l'initiative et ont corrigé. On a enlevé des structures, on a maintenu l'ANOCI, la SENELEC, etc. A partir de ce moment ce n'est plus l'affaire de la Commission des Finances ; c'est comme si moi à partir d'un problème je me réveille pour dire que c'est Youssouph DIOP qui a parlé, etc.

Qu'est-ce qui s'est passé ?

Par des procédures, mais je ne rentre pas là-dedans, parce que les détails la plupart d'entre nous les ont suivis. Le Président de la République s'adresse au Président de l'Assemblée. On s'est défaussé sur la Commission des Finances. Une fois que la Conférence des Présidents décide de quelque chose, ce n'est plus l'affaire d'une Commission encore moins l'affaire des membres de la Commission.

Ce qui s'est passé et ceux qui défendent l'Institution, c'est en ce moment qu'ils doivent le faire. Moi j'ai signé la pétition et j'ai dit à Doudou WADE : « je ne signe pas pour les mêmes motifs que vous », je considère que le Président de l'Assemblée nationale a manqué à son devoir parce que la Conférence des Présidents, à ce niveau élevé, le Président ne peut pas vous interpellé sans que vous les appeliez et ma conviction est que, si on les avait appelés, il n'y aurait pas eu de problèmes, ils seraient tous allés et pourtant quand il m'a demandé, je parle sous le couvert du Président Iba

Der THIAM, que je clarifie la situation, j'ai écrit au Président de la République pour lui dire que c'est nous Commission des Finances qui avons pris l'initiative d'écrire. Le Président de l'Assemblée à ce stade n'avait rien à voir avec cela mais ce que j'attendais de lui, comme moi je n'ai pas dit que c'est Youssouph DIOP ou Abdoulaye NDOUR, etc, c'est qu'il ne puisse pas dire que c'est la Commission des Finances ; c'est l'affaire de l'Assemblée nationale et donc c'est pour cela que j'ai dit à Doudou WADE : « je signe la pétition ».

... (**Passage en Wolof**)...

Je fonctionne sur des principes et je ne comploté jamais, c'est parce que vous ne me connaissez pas, des gens me connaissent ici dans cette salle, je n'ai jamais été carriériste et je ne comploté jamais...(Passage en Wolof)...

Je prends à témoin tous les membres du comité directeur ici présents, j'ai dit au Président : « si c'était aujourd'hui, jusqu'au moment où je parle, je considère que Karim WADE devrait venir parce que c'est pour son bien et pour le bien du régime ».

Je l'ai dit et c'est ce que j'attends aussi de mon responsable, mais on a manipulé la presse pendant longtemps.

Je ne rentre pas dans les détails, toutes les correspondances ont été données pour dire...(Passage en Wolof)...

Je n'ai rien contre Macky SALL, je n'aurais jamais rien contre lui...(Passage en Wolof)...

On m'a poussé pour que j'en parle parce que quand même l'affaire était dure, c'était douloureux pour moi.

Mbaye NDIAYE m'a interpellé plusieurs fois dans la presse, excusez-moi vraiment si je le cite, je n'ai jamais voulu en parler parce que...(Passage en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Iba Der THIAM renonce à la parole. Bocar Sadikh KANE aussi. Aïssatou MBODJ a la parole.

MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je voudrais remercier notre collègue Sada NDIAYE. Sada, j'ai pris la parole pour vous remercier. On vous a traité de transhumant, c'est la règle mais le responsable de Parti que nous sommes venus rejoindre est clair. ...**(Passage en Wolof)**...

Mais j'ai surtout pensé à votre épouse et c'est parce que j'ai des liens particuliers avec votre épouse que je pense à elle. Une femme droite, une musulmane, une intellectuelle pétrie de beaucoup de valeurs. Si ce n'était pas clair, elle n'aurait pas laissé passer. Je la connais, mais c'est parce qu'on a traîné dans la boue ce père de famille modèle que j'ai tenu à parler.

Du haut de cette tribune, je l'encourage et je la remercie de son soutien parce que c'est dur. On a voulu vous mettre en mal avec votre base mais la base n'a pas remué, et Doudou WADE n'était pas inquieté, on avait dit qu'il y avait quatre vingts députés qui avaient signé pour dire « non ! », mais vous êtes un élu local. Pourquoi les gens n'ont enregistré aucune réaction au niveau du conseil régional que vous continuez de diriger avec dextérité ? Ils n'enregistreront rien parce qu'il y a des gens, des professionnels qui relaient beaucoup de choses.

On nous parle de séparation de pouvoir ...**(Passage en Wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup, je passe la parole à Masseur GUEYE.

MONSIEUR MASSECK GUEYE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers Collègues,

...**(Intervention en Wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Adja Anta DIEYE. Elle n'est pas là.

L'orateur suivant, Monsieur Aliou DIA.

MONSIEUR ALIOU DIA

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

...(Intervention en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, Monsieur le député.

La parole est à Monsieur Modou dit Fada DIAGNE .

MONSIEUR MODOU DIT FADA DIAGNE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
mes chers collègues,

Je renouvelle mes chaleureuses félicitations à l'honorable député Sada NDIAYE pour son initiative qui nous permet aujourd'hui d'extirper de la Constitution une surcharge qui faisait que les mandats des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat étaient une affaire de la Constitution ; mais à partir de maintenant cela va être notre affaire.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Cette loi, elle est nécessaire, elle est utile et le législateur légifère par nécessité. Qui ne sent pas aujourd'hui qu'il y a une dualité au niveau du pays ? Que le Sénégal vit une dualité alors que le Président de la République élu au suffrage universel ne peut être au même pied d'égalité avec celui qui est élu au suffrage indirect ? ...**(Passage en Wolof)**...

Mais en fait, ce record qu'il détient... **(Passage en Wolof)**...

Il détient le record des arrestations et des interpellations, le record des emprisonnements, le record des bastonnades, le record de la lutte ou des luttes que nous avons eu à mener... **(Passage en Wolof)**...

Monsieur le Président, l'Assemblée nationale est bloquée parce qu'il y a des questions orales qui sont là, des questions d'actualités qui sont là, des Commissions d'enquêtes qui ne fonctionnent pas. Un Président qui voyage et qui n'informe pas le bureau.

Je suis 3^e Vice-Président, j'ai appris son déplacement en France par la presse. Est-ce que cela est normal ? C'est parce que nous avons donné au

Président trop de pouvoirs ; à partir de maintenant, cela ne sera plus possible.

Monsieur le Président, ...(Passage en Wolof)..., mais ce que nous sommes en train de faire, c'est à la suite d'échec ou des échecs de toutes les médiations : chefs religieux, chefs coutumiers, parlementaires, hommes politiques, ...(Passage en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député Aliou SOW.

MONSIEUR ALIOU SOW

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Je commencerais par vous dire que Léon Blum avait l'habitude de dire qu'«un homme politique se redit ou se dédit », ma redite, qu'elle soit sujette à caution interprétative à volonté ou non est que je suis libéral, libéral je compte mourir. Je suis « Wadiste », ce n'est pas pour rien que je l'ai conceptualisé, « Wadiste » je compte mourir.

Je suis un jeune patriote qui a fait l'objet d'investissement de la part de mon peuple, de mon parti et d'un homme qui a une vision : Abdoulaye WADE et je compte toute ma vie durant participer à l'amortissement positif de cet investissement au profit de la majorité des Sénégalais et particulièrement de ma génération par un engagement, un début de perpétuation de cet idéal que nous avons en partage, le libéralisme et le Wadisme. C'est pour cela que quoi qu'il advienne, je ne peux pas imaginer une seule minute que les félicitations, encouragements d'une opposition quelle soit parlementaire ou non parlementaire puissent faire la grandeur d'un parmi nous, parce que leur travail c'est la chute de notre régime et notre travail doit s'inscrire dans la pérennisation de ce régime et dans l'inscription de la dynamique des 50 que nous nous sommes fixés pour le profit des Sénégalais.

Des hauts et des bas il en existera, des batailles fratricides il en existera, mais je préfère les félicitations d'un adversaire dans le parti que d'un autre dans l'opposition, pourquoi je dis cela ? Ceux qui me connaissent savent, j'ai dit à tous les Sénégalais mes origines, mon parcours qui est marqué par un investissement, un parrainage de Abdoulaye WADE : à 25 ans j'étais ici parlementaire, à 27 ans il m'a mis au Gouvernement pendant 5 ans, il ne m'a pas enlevé malgré les fautes banales et les complots.

C'est connu, mon amitié avec Macky Sall je l'assume, mais on s'est connu au Conseil de Gouvernement où il était mon ancien de neuf mois. Je suis revenu dans ce parlement, vous savez les premières listes, je n'y figurais pas, la Commission des Finances c'est Monsieur le Président Wade qui m'a appelé pour m'intégrer dedans, c'est lui qui a constaté que j'avais quitté au profit d'autres jeunes pour me dire « tu dois figurer sur les listes ».

Donc, je dois toutes mes convictions, toutes mes positions à cet homme et je n'ai jamais cessé de proclamer cette conviction, n'en déplaise mes détracteurs qui pensent que ce garçon, il faut le pousser à dire ou à faire des choses qui vont le perdre parce qu'ils savent très bien qu'ils ne peuvent pas m'apprivoiser ou me contrôler.

Je n'ai jamais aimé qu'on en arrive là, vous savez très bien que si c'était moi, j'aurais déjà indiqué la voie à suivre depuis longtemps. Je me suis abstenu hier parce que je pensais que cette loi, on n'allait pas l'examiner parce que simplement il y avait une alternative ; c'était quoi l'alternative ?

J'aurais bien aimé que mon ami le fasse, c'est de dire que « je n'aimerais pas coûter à mon pays une telle loi parce que pour qu'il y ait conflit, il faut qu'il y ait deux protagonistes, je préfère céder pour que la loi ne passe pas et si elle est personnelle, qu'on la retire et que les choses restent intactes pour préserver l'image de mon pays ».

Mais un ami peut dire ce qu'il pense mais la décision, on la prend seule.

Quand j'ai quitté le Gouvernement, je n'ai consulté que trois amis et un quatrième c'est-à-dire mon ancien premier ministre, l'avis qu'il m'a donné, je le sais et il le sait mais la décision, c'est moi seul qui l'ai prise, donc en politique chacun prend ses décisions.

Mon amitié, il l'a mais nous ne sommes pas entrés ici par un examen ou par un concours, on a pas consulté nos diplômés, on est entré ici par une voie politique. Sarkozy, entre le choix du gouvernement et le parti, il avait dit :

« je choisis le parti », et il a quitté le gouvernement. Il a dit que c'est le parti qui commande. C'est malheureux, il ne faut pas qu'on ait certains complexes, l'important est que quoi qu'il advienne, qu'on travaille à apaiser les cœurs et les ardeurs pour que s'il y a rupture que cette rupture soit assimilable à un « au revoir » et non pas à un adieu parce que je suis de ceux-là qui pensent que la grande famille libérale, d'une façon ou d'une autre, doit un jour se retrouver au grand complet en dépit des hauts et des bas. Mais la bataille doit se mener à l'intérieur. Et pour terminer, autant que nous sommes, n'acceptons pas de fusiller le parti, nous tous on a intégré le parti en respectant et en acceptant les règles du jeu, si ces règles étaient

injustes, antidémocratiques ou mauvaises, elles nous ont générés, elle nous ont faits un parcours, aujourd'hui peut-être qu'on en est victime.

Moi, un jour on s'est levé, on a chassé tout le monde, on a tout dissous, on m'a nommé, on m'a balisé le chemin, on m'a donné les moyens. Un jour où j'étais en voyage, on m'a tout enlevé. Je n'ai pas contesté la procédure de dévolution du pouvoir à mon profit, je ne contesterais guère la procédure de retrait de ce même pouvoir à mon profit. Les règles du jeu du PDS ont toujours été les mêmes, bonnes ou mauvaises, c'est ainsi que nous avons conquis le pouvoir, c'est ainsi que nous l'exerçons, on peut l'améliorer mais ne dénigrons pas le parti, en tout cas c'est cela ma conviction.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à notre collègue Mamadou Lamine THIAM.

MONSIEUR MAMADOU LAMINE THIAM

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

les derniers développements faits par notre jeune frère Aliou SOW entrent un peu dans mon débat, c'était vraiment pour exprimer ma fierté d'être un militant du PDS et d'assumer ma position de libéral et mon appartenance à cette coalition que j'ai vu évoluer depuis quelques jours. Les débats qui se sont passés en nos seins montrent la maturité politique que notre régime a eu à atteindre, comme nous l'avons dit, comme je l'ai exprimé tantôt, nous sommes aujourd'hui cette majorité politique auxquelles le pays a confié les rênes. Nous nous devons aujourd'hui de légiférer dans ce pays et on sait que quand la majorité tousse, toute la classe politique éternue.

Je l'ai dit, ce qui se passe aujourd'hui, il ne faut pas se voiler la face, tout le monde sait qu'il existe une crise entre l'Exécutif et le Législatif, nous tous acteurs de l'Assemblée nationale savons qu'il existe une rupture de confiance qui a été totalement exprimée. La politique a ses règles, a sa manière de faire. Tant que ces règles n'ont pas pu fonctionner, il faut absolument que nous ayons nous, les moyens de régler cette crise au sein de notre majorité, nous n'avons pas le droit de ne pas régler les crises qui sévissent en nos seins. C'est pourquoi, comme je l'ai dit l'autre jour en réunion, j'ai applaudi à ce que la majorité ait produit un mécanisme qui nous permet de sortir de cette crise, c'est-à-dire la proposition de cette loi.

Durant toute l'histoire politique du PDS, nous avons pu toujours régler politiquement toutes les crises qui ont existé. Aujourd'hui que nous sommes au pouvoir, c'est une crise qui se trouve au cœur de ce pouvoir.

Le mécanisme qui s'y prête pour la régler c'est cette loi ; cette loi ramènera la sérénité au niveau du parlement, rétablira les équilibres de confiance entre l'Exécutif et le Législatif et nous permettra de repartir sur les bases par lesquelles nous étions partis, on ne peut pas gouverner sans qu'il y ait la sérénité et la confiance entre le Législatif et l'Exécutif. Dans un régime aussi, il faut qu'il y ait des équilibres, les équilibres viennent de la confiance, et c'est par la confiance que les postes sont dévolus, que les responsabilités sont données ; quand la confiance disparaît, on change les acteurs de stations, c'est aujourd'hui ce qui est en train d'être fait et ce sont les règles politiques et les acteurs politiques savent qu'ils doivent l'accepter. Et en faisant cela, en votant ces lois et ces modifications constitutionnelles, nous sommes en train aujourd'hui de régler la situation du Sénégal, de ramener la sérénité et c'est cela qui nous est attendu ; c'est pourquoi donc je suis fier de ma majorité et je sais que dans notre parti, dans notre coalition, nous avons toujours les moyens politiques entre nos mains de gérer les situations et de sortir des crises et c'est de cela qu'il s'agit.

C'est pourquoi Monsieur le Président, j'exprime encore ma fierté d'appartenir à une organisation politique et à une majorité qui sait toujours avoir les moyens politiques de régler ses problèmes.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, je passe la parole à Monsieur Moussa Ndiaye.

Moussa Ndiaye n'est pas là, donc Doudou WADE, vous avez la parole.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat, Gardes des Sceaux Ministre de la Justice,
Très chers Collègues,

Il n'est pas du tout aisé pour un membre d'un collectif d'éminents avocats de plaider le dernier, parce que tout aurait été dit et bien dit. Monsieur le Président, je suis comblé, les différentes plaidoiries pour soutenir la proposition de loi Sada Ndiaye ont été faites avec brio, éloquence et respect, sur la base d'une argumentation juridique, judicieuse avec des exemples précis, adossés à une étude comparative et un raisonnement éloquent et en béton.

Très chers collègues, merci pour tout. Les contradicteurs de Sada Ndiaye ont fait feu de tout bois, certains se sont farouchement opposés à la

proposition de loi mais malheureusement n'ont pas eu les moyens de leur combat, d'autres, totalement désarmés, au lieu de lever le drapeau blanc, ont préféré l'inquisition, la menace, l'injure, la calomnie, la médisance.

Chers Collègues, je suis comblé par notre système démocratique et l'esprit libéral de notre groupe qui ont permis aux collègues, dans la légalité, avec la responsabilité et un sens de compréhension mutuel, d'échanger et d'arriver à une proposition amendée qui tient compte des critiques et des suggestions des adversaires du moment. Deux problèmes majeurs se sont posés : la rétroactivité. Sur cela, Monsieur le Président, notre Constitution mais surtout la règle de droit enseignée en première année de faculté dit que « la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif ». Cependant, la loi peut être déclarée expressément rétroactive sauf en matière pénale. Sur l'urgence, la demande proposée par les 25 députés signataires a été explicitement motivée, Monsieur le député écologiste a demandé à quand la dernière révision ? Mais vous êtes signataire d'une qui est sur le circuit après la vôtre.

Alors chers collègues, qui trompez-vous ? Pour la démocratie en Afrique et les exemples, des Assemblées en Afrique sont élus pour un an. Au Bénin, le Président de l'Assemblée nationale est soumis aux questions orales, écrites, à une commission d'enquête et ...**(Perte d'informations)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Très cher collègue, moi aussi je vais conclure .

La liste des orateurs est close.

Je passe la parole à notre collègue Sada NDIAYE.

MONSIEUR SADA NDIAYE.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Début intervention en Pulaar)...lui peut-être n'est pas du PDS. Quand je suis venu à Mbour, là aussi j'ai rencontré des gens du PDS. Quand je suis allé à Nioro, j'ai assumé. C'est dommage que Ndiack DIENG ne soit pas là. Donc ces critiques-là de mes honorables collègues, je les accepte ; c'est normal qu'un député, un parlementaire critique un autre, j'assume. Je suis fier, je n'ai pas de problèmes avec vous... **(Passage en Wolof)**... Ce que je n'accepte pas, c'est que des gens sans foi ni loi, qui n'ont aucune compétence, qui n'ont aucune responsabilité, et qui n'ont aucun titre, parce qu'ils sont conseillers en communication ou bien parce qu'ils sont chefs de cabinet essaient de me traîner dans la boue à travers les ondes.

Que mon collègue Demba DIOP m'insulte, cela je le supporte, il n'y a aucun problème. Même s'il me gifle, il n'y a pas de problème. Que mon neveu me rappelle certaines choses quand nous étions jeunes, je n'ai pas de problème, c'est normal, mais qu'un autre, un conseiller en communication, et c'est cela qui n'est pas normal, c'est inadmissible.

Cette proposition, je l'assume, et j'ai écrit pour répondre mais je ne répondrais pas parce que tout a été dit, et a été bien dit. La rétroactivité, on vous a dit ce qu'il y a là-dedans. Et ce n'est pas possible, on ne peut pas dire que parce que c'est en 84 ou en 91, que c'est socialiste. Les Magistrats qui étaient là en 84, mais ce sont eux qui sont là. Le président de la Cour des Comptes qui a été nommé sous le régime des socialistes, il est toujours là.

Les hommes passent, les institutions restent. C'est cela la continuité de l'Etat, c'est le b.a-ba en administration publique, donc, on ne doit pas dire ces choses-là. Les gens parlent aussi de loi, de règlement intérieur. La crise c'était quoi ? J'ai fait une proposition de résolution, pourquoi ? Parce que la résolution est du ressort de la seule Assemblée nationale. Aujourd'hui on a un parlement bicaméral, avec deux Assemblées : un Sénat et une Assemblée nationale. Quand on appelle loi, la loi est du ressort du Parlement mais mon règlement intérieur, il ne doit pas aller au Sénat, il doit être examiné par la seule Assemblée nationale.

Certains juristes m'ont dit : « oui, il faut respecter le parallélisme des formes, parce que le règlement intérieur a été fait par une loi et dans la modification, elle ne peut être modifiée que par une loi ». Les gens qui me sortent les compétences du Parlement, c'est clair mais cela a été fait par une loi et elle ne peut être rectifiée, modifiée que par une loi, c'est le texte qui le dit. On ne va pas chercher la mer pour sortir du domaine de la loi. J'ai dit encore une fois qu'il y a des choses qui sont là, que nous assumons et moi je suis encore vraiment étonné que l'on puisse vraiment comparer la clef de voûte de nos institutions avec le Président de l'Assemblée nationale. Les gens l'ont dit, ce n'est pas possible. Le Gardien de la Constitution, le garant de tout est celui pratiquement par lequel vous avez ce pouvoir-là, mais quand vous vous comparez à lui, ce n'est pas possible.

...(Passage en Pulaar)...

Il y a eu soixante et quelques orateurs, je n'ai même pas répondu à 50 orateurs, vous avez parlé 50 fois et je n'ai rien dit, je suis plus patient que vous. Il y a des interpellations, je n'y répondrais pas. Personne, personne dans cette Assemblée ou au Sénégal ne peut me faire peur.

Je sais ce que je suis et qui je suis.

...(Passage en Wolof)...

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous remercie et on s'excuse pour ce long débat qui a été riche, qui a été fécond, qui a été pluriel et qui a été vraiment contradictoire et je pense que c'est l'un des temps forts de l'Assemblée. Je ne regrette pas d'avoir été à l'origine de ce débat, je ne regrette pas d'avoir été témoin de ce débat-là, je ne regrette pas ce que j'ai fait pour le Président, pour sécuriser la Constitution, la stabiliser.

Que vive le Sénégal.

Que vive l'Assemblée.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Monsieur le Président,

J'ai le devoir, pour tout ce qui a été dit, par rapport aux règles de droit, de vous apporter des éclairages. Je dis que je ne m'immisce pas dans le débat. Le Président Abdoulaye WADE en républicain avéré, quand il a été informé, il a pris acte mais j'ai le devoir, en tant que Ministre de la Justice, sur des questions de droit, de vous éclairer.

La première question qui a été évoquée et qui a trouvé des réponses dans la plupart des interventions des députés, c'est la question de la rétroactivité. Je l'ai dit et répété. Une règle de rétroactivité ne se déduit jamais, elle s'exprime clairement. Je dis et je répète que dans cette affaire, au lieu même de parler de rétroactivité, on aurait pu être à l'aise pour parler simplement d'application immédiate de la loi. Même si on reste sur le terrain de la rétroactivité, elle n'est pas interdite. Elle peut être prononcée par le législateur, elle ne peut pas seulement se déduire, elle doit être prononcée. C'est pourquoi la proposition de l'honorable député Sada NDIAYE a bien fait de prévoir la rétroactivité quand il voudrait faire appliquer la rétroactivité.

On a voulu, parlant de rétroactivité dire pourquoi pour l'article 27 on n'a pas parlé de rétroactivité. Mais parce que simplement on n'est pas sur un autre terrain. Je vous ai dit ici en vous regardant les yeux dans les yeux : « on

n'aurait jamais pu vous demander de rendre rétroactive la décision prise de proroger le mandat du Président de la République, de le porter à 7 ans ». Personne n'aurait pu le faire parmi vous. Toute l'Assemblée n'aurait pu le faire, tout le Parlement n'aurait pu le faire parce que vous n'êtes pas le peuple. Il a été élu directement par le peuple. On ne peut pas à ce moment-là dire avec l'article 27 : « pourquoi ne pas parler de rétroactivité ? ». Vous n'aviez pas ce pouvoir. Quand on n'a pas le pouvoir de donner, on ne saurait en rajouter. C'est quelque chose d'assez claire. Aujourd'hui aussi parlant de cette proposition de loi, aucun juriste parmi tous ceux qui ont été interrogés, aucun, ni ici ni ailleurs ne peut parler d'absence de conformité de cette proposition de l'honorable député Sada NDIAYE avec les principes du droit. Aucun principe de droit n'est violé. Je l'ai dit et je le répète, en ma qualité certes de Garde des Sceaux mais d'avocat. Tout à l'heure ma consoeur, l'honorable député Ndèye Fatou TOURE qui est brillante en tant qu'avocat, avec qui je suis particulièrement lié, a fait une sortie que je ne comprends pas. Quand une motion est posée et qu'on semble vous dire que cette loi, c'est une loi qui va connaître maintenant la réduction du mandat ou que cette loi ne peut pas la connaître, à partir de ce moment je vous dis que je ne comprends pas.

L'article 67 élément doux de la Constitution du Sénégal, si cette même Constitution par l'article 62 confère à une loi organique la possibilité de régler le problème du mandat, où est le problème ? C'est la même origine, la Constitution par l'article 67 détermine le domaine de la loi. La Constitution par l'article 62 aujourd'hui peut permettre même au Président de la République dans les cas exceptionnels de demander à certaines matières qui sont dans d'autres domaines de pouvoir être à ce moment-là précises.

A fortiori 67 et 62 émanent du même texte fondamental : la Constitution. Comment vous pouvez faire la différence pour une motion, pour dire qu'on n'est pas dans un cas d'applicabilité. On s'éloigne de cela et on revient sur le terrain du droit. Je le dis et je le répète, honorable député, ce que vous avez fait est en conformité avec la loi.

Deuxième chose, on ne saurait parler de régime commun entre quelqu'un qui est élu au suffrage indirect par ses pairs et quelqu'un qui est élu directement par le peuple. La légitimité du Président, elle transcende tout autre régime d'unité parce qu'elle part de ces personnes qui vous ont mandaté. Ne l'oubliez pas, qu'on ne verse pas dans l'erreur de croire qu'une proposition à partir du moment où il y aura un nouveau Président, il y aura aggravation des charges publiques. Je vous demande combien de fois des Ministres sont nommés ? On est venu ici vous demander de corriger. On est venu ici parler de loi de finances rectificative, pour prendre en compte certaines choses. Non ! parce que tout simplement dans le budget beaucoup de choses sont prévues. En tout cas en ma qualité de

juriste, je vous dis que je suis à l'aise. Monsieur le Président, permettez-moi de terminer par une note personnelle. Je suis fier de mon Assemblée mais je suis aussi fier de vous. Vous êtes un homme remarquable, vous l'avez montré. Vous avez avec brio conduit ces débats.

Je vous remercie de votre attention.

(**Applaudissements nourris**).

MONSIEUR LE PRESIDENT

J'ai trois demande de parole.

UN DEPUTE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Je voudrais proposer conformément à l'article 72 de notre Règlement intérieur l'ajournement des débats du deuxième tour pour aller directement au vote.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Y a-t-il quelqu'un qui est contre cette proposition ?

Oui Madame TOURE, vous avez la parole. Il y a un seul orateur qui peut s'exprimer.

Je lis l'article 72 pour que nul n'en n'ignore : « lorsqu'au cours d'un débat, la première liste des orateurs est épuisée et que le Ministre a répondu, le Président ou tout membre de l'Assemblée peut en proposer la clôture.

Lorsque la parole est demandée contre la clôture, elle ne peut être accordée que pour cinq minutes, et à un seul orateur qui doit se limiter à cet objet.

Le premier des orateurs demeurant inscrits est à son tour l'un des orateurs inscrits dans la liste d'inscription à priorité, etc.

Le Président consulte l'Assemblée à mains levées ; s'il y a doute, l'Assemblée est consultée par assis et levé ; si le doute persiste, l'Assemblée se prononce par scrutin secret public, si un seul député le demande.

Si la demande de clôture est rejetée, la discussion continue, mais la clôture peut être à nouveau demandée, et il est statué sur cette nouvelle demande dans les conditions prévues ci-dessus ».

Vous avez donc la parole.

MADAME NDEYE FATOU TOURE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Depuis, je dis bien moins de 48 heures, toute l'opinion nationale et celle internationale se focalisent sur notre institution, en raison de cette proposition de loi qui, aujourd'hui, va avoir une influence déterminante quant au fonctionnement de nos institutions.

Je ne peux pas comprendre dans ces conditions, alors que nous sommes des représentants de la nation, alors que nous sommes investis d'un mandat représentatif qui aujourd'hui s'il était impératif, j'en suis sûre, aurait vu un bon nombre d'entre nous, et peut-être ce serait moi, quitter cet hémicycle, quitter cette institution-là. Alors, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir permettre à tous ceux d'entre nous qui voudraient faire valoir leur opinion jusqu'au bout et vous faire connaître dans la courtoisie, dans les règles de l'art, tout ce qu'ils ont à dire sur l'objet de nos débats, de poursuivre ce débat car la parole et l'opinion sont des prérogatives constitutionnelles. Je vous demande chers collègues de permettre à ce que ce débat se poursuive et que nous puissions nous prononcer sur des cas, sur des questions qui ont été agitées et que nous puissions terminer nos interventions et dire ce que nous avons à dire.

Voilà donc pourquoi, Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'il soit mis un terme au débat. Il faut qu'on arrête quand même, après avoir actionné un levier, après avoir fait valoir effectivement la majorité, le principe majoritaire, après avoir, pendant moins de 48 h, appuyé sur l'accélérateur, de dire « il est l'heure, il est presque minuit » .

Je pense que nous avons été investis et s'il faut rester quatre jours à débattre de cette question, il ne faut pas hésiter à le faire car nous sommes des représentants de la nation...(Passage en Wolof)...

Merci, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.

Je consulte l'Assemblée conformément au règlement intérieur. Je voudrais rappeler que c'est le règlement intérieur qui dit que « quand on a passé la parole à une personne qui est contre, on passe immédiatement au vote ». Il n'y a pas de persécution, c'est la loi. La loi est la même pour tous selon qu'elle punisse ou qu'elle protège.

Je voudrais donc savoir quels sont ceux qui sont pour la clôture du débat ?

Bon, je pense que c'est largement majoritaire.

Quels sont ceux qui sont contre ?

La clôture du débat est adopté.

Maintenant, nous allons passer à l'examen des articles de la loi.

J'ai reçu deux correspondances, l'une m'a été d'abord adressée par Mbaye NDIAYE, comprenant une liste de quelques 23 personnes, qui sont toutes des personnes identifiées dans cette salle pour laquelle, il me demande le recours au vote par scrutin secret, il a parfaitement le droit de le faire conformément aux dispositions de l'article 85 de notre Règlement intérieur qui dit ceci : « en toute matière, et sur la demande d'au moins dix députés, dont la présence est constatée par appel nominal, il est procédé au scrutin public ou au scrutin secret. Le scrutin secret est de règle quand il s'agit d'élection des membres du Bureau de l'Assemblée nationale ».

Nous ne sommes pas dans ce cas de figure, nous sommes donc dans le cas de figure de la première partie du paragraphe. Mais j'ai reçu également une correspondance qui m'a été adressée par Doudou Wade, dans laquelle une liste de 87 députés demandent le vote public, par conséquent, je vais demander à l'Assemblée de se prononcer par élection. C'est ce que dit le texte, je demande donc quels sont ceux qui sont pour le vote secret ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

C'est la majorité.

Cette question est pour le moment résolue.

S'agissant maintenant de l'article premier de notre texte, j'ai reçu là aussi un contre-projet qui a été élaboré par Mbaye Ndiaye. Je vais vous lire le contre-projet, je le lis lentement pour que vous puissiez le noter, on n'a pas pu le multiplier pour vous le distribuer.

Il dit : « le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale détermine la composition, les règles de fonctionnement du Bureau ainsi que les pouvoirs

et prérogatives de son Président qui est élu pour la durée de la législature ».

Je rappelle à ce propos que l'article invoqué est l'article 77 de notre Règlement intérieur : « les contre-projets constituent des amendements à l'ensemble du texte en discussion. L'Assemblée ne peut être consultée que sur leur prise en considération. Si celle-ci est décidée, le contre-projet est renvoyé à la commission qui doit le prendre comme base de discussion et présenter un nouveau rapport dans le délai que l'Assemblée peut impartir » ; je voudrais donc savoir si vous êtes d'accord pour la prise en considération de ce contre-projet ?

Quels sont ceux qui sont d'accord pour la prise en considération de ce contre-projet ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Dans ces conditions le contre-projet est rejeté.

J'ai un autre amendement de Mbaye Ndiaye, il m'a encore soumis un second amendement dans lequel il demande la suppression de l'article 2 de la proposition de Sada Ndiaye.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voulais vous féliciter pour votre diligence, mais ma deuxième proposition d'amendement l'a déstabilisé. C'est article par article qu'il faut présenter les amendements. Nous sommes au premier article.

Je vous remercie, Monsieur le président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Oui, vous avez raison.

Pour le moment nous en sommes à l'article 1, donc nous allons nous prononcer sur l'article 1.

Allez-y Monsieur le Rapporteur, pouvez-vous lire l'article 1 ?

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 1^{er}, l'article 62 alinéa 1^{er} de la Constitution a été modifié ainsi qu'il suit : « le Règlement intérieur de chaque Assemblée détermine la

J'ai un amendement également de Monsieur Abdoulaye SENE sur l'article 1^{er}.

Abdoulaye SENE dit : l'article 62 alinéa premier de la Constitution est modifié ainsi qu'il suit : « le Règlement intérieur de chaque Assemblée détermine la composition, les règles de fonctionnement du Bureau, ainsi que les pouvoirs et prérogatives de son Président, la durée du mandat du Bureau est de deux ans renouvelables ». C'est cela la proposition d'amendement de Abdoulaye SENE sur l'article premier.
Vous voulez des explications complémentaires sur cela ?

MONSIEUR ABDOULAYE SENE

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

J'ai cru devoir vous soumettre une proposition d'amendement pour prendre en compte des préoccupations sur lesquelles nous sommes longuement revenus en commission et en plénière. La première préoccupation est de faire en sorte que, compte tenu de l'honorabilité, de la crédibilité qu'il faut assurer aux Présidents de nos Assemblées, nous avons souhaité que la question de la durée de leur mandat soit traitée dans la Constitution . C'est la raison pour laquelle nous sommes revenus là-dessus en prenant en compte le fait que, si on estime que cinq ans c'est beaucoup que l'on puisse au moins leur allouer deux années avec la possibilité d'un renouvellement. Ce qui nous donne absolument la possibilité d'évaluer nos Présidents à mi-parcours. Et dans le même souci où les uns et les autres ont souhaité que le Président soit traité en même temps que son équipe, les autres membres du Bureau, nous avons suggéré dans notre proposition d'amendement que la durée du mandat de l'ensemble du Bureau soit portée à deux ans pour les mêmes raisons que j'ai évoquées tantôt, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup. Je voudrais savoir si le Président de la Commission a quelque chose à dire.

Un orateur d'opinion contraire d'abord.

MONSIEUR EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,

Je vais être conséquent avec moi-même parce que j'ai une préoccupation que j'ai exprimée, c'est que nous sommes tous des députés y compris Monsieur le Président de l'Assemblée nationale mais quand des hommes sont ensemble, excusez-moi-même des animaux dans un troupeau, il y a toujours un guide mais le guide n'est pas le chef. Aucun Député n'est supérieur ici à un autre Député, donc un an cela suffit largement parce que c'est nous qui donnons ces pouvoirs et ces prérogatives à un Député comme nous et au bout d'une année on doit évaluer son travail. De la même façon, on doit évaluer le travail des Vice-présidents, des Présidents de Commission, des Secrétaires élus, des Questeurs. Est-ce qu'on est content d'eux parce que...(Passage en Wolof)...

Le Président de l'Assemblée nationale, qui l'a élu ? C'est nous. Nous sommes élus par le peuple comme le Président de la République. Par contre,...(Passage en Wolof)... Tous les pouvoirs de Président, il les tire de notre élection en tant que député, de notre pouvoir. Par conséquent, deux ans, trois ans, cinq ans, dix ans, c'est trop. Un an et que cela soit définitif, que quiconque élu Président de l'Assemblée Nationale, Questeur, Vice-Président sache qu'on lui a confié provisoirement des pouvoirs qu'il tient de l'Assemblée nationale qui a été elle élue par le peuple...(Passage en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Est-ce que le Président de la Commission a quelque chose à dire ?
Non.

Le Rapporteur ?

Non Madame, c'est un débat dans lequel il y a des personnes qui sont ciblées par la loi. Ne peuvent se prononcer que le Président de la Commission, le Rapporteur de la Commission ou bien le Ministre. Ce sont les seules personnes autorisées à prendre la parole.

Alors, Monsieur le Ministre, vous avez quelque chose à dire là-dessus ?
Par conséquent il n'y a rien à dire. Je mets donc aux voix l'amendement qui a été présenté par notre collègue Abdoulaye SENE.

Quels sont ceux qui sont pour cet amendement ?
Quels sont ceux qui sont contre ?

La majorité, l'amendement est rejeté.

Maintenant je passe à l'article 2 et je commence par la proposition d'amendement de Mbaye NDIAYE qui demande la suppression de l'article 2.

Pardon. Votons l'article 1^{er} d'abord.

Quels sont donc ceux qui sont pour l'article 1^{er} du texte ?
Quels sont ceux qui sont contre l'article 1^{er}?

Je pense que la majorité s'est dégagée.

Nous passons donc à l'article 2 maintenant. J'ai là deux amendements. Le premier amendement est toujours élaboré par le député Mbaye NDIAYE qui demande la suppression pure et simple de l'article 2. Vous voulez apporter des précisions Mbaye NDIAYE ?

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit là d'enlever à la proposition sa partie la plus néfaste, c'est-à-dire celle relative à la rétroactivité. Elle est gênante. Qu'on change la stipulation de la rédaction en parlant d'application immédiate, Monsieur le Ministre d'Etat, je vous aime bien mais je suis convaincu que derrière il y a une gêne. Une loi constitutionnelle rétroactive, dans ce cas d'espèce, est gênante. Et je souhaiterais que notre Assemblée n'associe pas vraiment son autorité et sa notoriété à ce deuxième article-là comme l'ont fait d'autres en des temps tristes de notre histoire et c'est pour cela que je demande la suppression de l'article 2, comme cela, l'amendement reste un seul article, n'est-ce pas ? Le premier que vous venez de voter.

Merci, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Quel est le député d'opinion contraire qui veut s'exprimer ?

Doudou WADE.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Monsieur le Président, je suis de position contraire parce que mon collègue nous a exprimé qu'il n'a pas les moyens de son amendement. Il a dit que c'est gênant. Que ce n'est pas illégal, que ce n'est pas parlementaire, ce n'est pas politique, il a dit que c'est gênant. C'est gênant, Monsieur le Président parce que vous avez déclaré urbi et orbi dans toute la presse que vous avez 83 députés signataires. C'est gênant parce que vous avez essayé de tromper le peuple. C'est gênant, Monsieur le Président mais tirez-en les responsabilités pour accepter la loi de la majorité dans les règles de l'art. Par conséquent, vous passez à côté et nous rejetons cet amendement.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci. Est-ce que le Président de la Commission veut prendre la parole ?

Non.

Est-ce que le Rapporteur de la Commission veut prendre la parole ? Non.

Est-ce que Monsieur le Ministre veut prendre la parole ? Non. Parfait, par conséquent je mets aux voix l'amendement.

Quels sont ceux qui sont pour cet amendement ?

Quels sont ceux qui sont contre cet amendement ?

Bien, c'est la majorité.

Alors, j'ai un deuxième amendement, il m'a été proposé par Georges TENDENG, c'est un amendement de forme. Il dit ceci, l'article 2 est ainsi libellé : « les dispositions de la présente loi constitutionnelle s'appliquent au mandat en cours des Présidents de chaque Assemblée », alors que notre ami Georges TENDENG dit : « les dispositions de la présente loi constitutionnelle s'appliquent au mandat en cours du Président de chaque Assemblée ». J'estime que cela ne devrait pas faire l'objet de contestations, c'est une question de forme, n'est-ce pas, qui est tout à fait convenable. Sommes-nous d'accord ? Y a-t-il des députés qui sont contre cet amendement ? Tout le monde est d'accord ?

Je mets l'amendement aux voix.

L'amendement est accepté.

Je mets ensuite aux voix l'article 2 amendé.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Je mets maintenant tout le texte aux voix ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Attendez, attendez ! Ils ont le droit de demander une explication de vote. Vos intérêts seront pris en compte, mais j'ai oublié que j'avais déjà reçu une première demande qui m'a été adressée par Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE pour expliquer son vote, je lui passe donc la parole en premier.

Quels sont ceux qui veulent expliquer leur vote ?

Mbaye NDIAYE
Mously DIAKHATE
Ndèye Fatou TOURE

MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables Députés,

Je crois que moi je ne voterai pas cette proposition de loi parce que j'ai l'intime conviction que cette loi est loin d'être impersonnelle.

Je ne la voterai pas parce que j'ai l'impression que notre Constitution a besoin de stabilité. Je ne la voterai pas parce que je voudrais au moins que la Constitution du Sénégal puisse exactement refléter les conditions pour lesquelles des dispositions générales non identifiées, non dirigées, non ciblées puissent avoir véritablement le cours. Je suis pour ma part pour une démocratie réelle... (**Passage en Wolof**)...

J'ai l'intime conviction que depuis déjà pas mal de temps, un système est mis en place pour décrédibiliser l'Assemblée nationale. Parce que je ne peux pas comprendre que l'on puisse voter pour créer un Sénat et après, nous-mêmes nous faire hara-kiri. Voter aujourd'hui une loi qui demain va précariser la situation du Président de l'Assemblée nationale, on dit que cela équilibre mais je suis persuadé que c'est la source de toutes les instabilités. Et au demeurant, sur la question de la pertinence et sur la question de l'urgence, je ne suis pas du tout convaincu que cela fasse partie des priorités ni que cela soit une urgence. C'est pour toutes ces raisons que je refuse de voter cette loi parce que cela heurte ma conscience et cela heurte mes aspirations politiques.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

Pour les explications de vote !

J'ai 11 personnes qui sont inscrites pour les explications de vote. Je ne peux pas donner à chacun en définitive 5 minutes pour qu'il puisse s'exprimer. C'est la loi, c'est le Règlement intérieur, je suis obligé de gérer le temps. Je suis réaliste.

Une explication de vote n'est pas une reprise du débat. Je sais que c'est pour 5 minutes, je sais ce que dit l'article en question mais je ne peux pas arrêter le débat en cours. Bien entendu, je respecterai le Règlement intérieur.

Je passe la parole à MBaye NDIAYE.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Monsieur le Président, j'ai deux interventions que m'autorise la loi, l'article 78 du Règlement intérieur alinéa 5 dispose de l'explication de vote avant le vote sur l'ensemble du texte ; c'est la loi. La 2^{ème} possibilité qui m'est offerte c'est l'article 81 du Règlement intérieur qui dispose que je peux demander le renvoi à une deuxième lecture pour coordination.

Donc Monsieur le Président, j'ai 10 minutes. Sinon je prends 5 minutes et je m'en vais et je reviendrai pour l'autre. C'est la loi.

Ce n'est pas à vous de me dire si c'est bien ou si ce n'est pas bien.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mbaye NDIAYE, ce n'est pas à vous de faire la police de cette réunion.

Vous avez pour le moment le temps réglementaire pour vous prononcer sur les dispositions que l'article 78 met à votre disposition.

MONSIEUR MBAYE NDIAYE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, pour l'explication de vote, je suis au regret de constater que, aujourd'hui pour des raisons de hautes responsabilités, j'ai effectivement le cœur déchiré, le Président que je ne nommerais pas pour

ne pas lui donner le droit de réponse à la fin comme moi m'a interpellé et je reviendrai pour répondre à la fin du vote.

Donc le cœur déchiré parce que des magiciens qui sont très forts dans la création des menaces de crise ont déstabilisé nos institutions et ont opposé la clef de voûte de nos institutions : le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale qui appartiennent au même camp. Mais jusqu'ici personne n'a mis entre nos mains... Qu'est-ce qu'on a reproché au Président de l'Assemblée nationale ?

Parce que, effectivement, dans les pays à démocratie ancrée, lorsqu'on arrive au terme du mandat, effectivement il faut le rendre. Mais au terme du mandat ce n'est pas par des complots qu'on en vient à réduire la durée du mandat et c'est cela qui est moralement inacceptable ici. S'il vous plaît, les hors sujets il y en a eu ici et personne n'a répliqué. Mais je remercie le Président d'être assez démocrate.

Donc Monsieur le Président, je vote contre cette loi parce que c'est une loi satanique, qui a décroché de la dignité constitutionnelle l'Assemblée nationale en la ramenant, en la déclassant au rang de loi ordinaire. C'est regrettable.

Et la loi Sada NDIAYE aura réussi à complexer l'Assemblée nationale par rapport aux deux autres institutions : l'Exécutif à travers l'article 27 et le Judiciaire à travers l'article 89 ; eh bien l'article 62 disparaît dans la fixation de la durée du mandat. C'est triste.

Je ne voterai pas cette loi parce qu'elle est satanique, parce que là où tout le monde s'était retrouvé pour travailler, cette loi a divisé l'Assemblée nationale et surtout a fracturé la majorité dont dispose le Président de la République pour faire son travail qui est hélas immense et qui aurait dû appeler à d'autres unions, d'autres rassemblements et non pas à diviser sa famille.

Je ne voterai pas cette loi parce qu'elle est satanique ; parce que là où les sagesse religieuses de notre pays se sont prononcées pour mettre la paix à l'Assemblée, cette loi a malheureusement remis en cause cet appel. C'est pour cela que je ne voterai pas la loi satanique Sada NDIAYE.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

Je passe la parole au député El Hadj Moustapha DIOUF.

MONSIEUR EL HADJ MOUSTAPHA DIOUF

Pourquoi je dois voter ?

Parce que pour moi le combat que je mène peut-être est différent de celui mené par d'autres. Parce que peut-être que je ne suis pas du PDS, je suis un homme libre mais je suis un allié quand même. Non je ne suis pas lié, je suis un homme libre. Personne ne peut dire le contraire ici dans cette Assemblée ; et je resterais libre. Mais, je réfléchis et je suis un intellectuel, je suis un grand intellectuel. Nous sommes une Assemblée élue par le peuple sénégalais. Je dis : « à quelque chose malheur est bon » et subitement nous trouvons un Président comme le Président de la République. Comparaison n'est pas raison. Lui, il est élu au suffrage universel comme nous, mais notre Président n'est pas élu au suffrage universel pour occuper les fonctions de Président de l'Assemblée nationale. Il ne faut pas que l'on fasse cette erreur.

Par conséquent, le Président que je me choisis moi, que je choisis librement de diriger mon institution, mais je dois avoir un droit de contrôle sur lui. Mais, s'il est élu pour cinq ans et s'il ne travaille pas, et s'il me nargue, quels seraient les moyens dont je pourrais disposer pour dire halte.

Je resterais cinq ans son esclave parce que je l'ai élu et je n'ai plus de pouvoir sur lui.

Je dis que je réfléchis en intellectuel. J'étais élu pour cinq ans comme lui mais je lui donne des pouvoirs de diriger l'institution et s'il ne me donne pas satisfaction, pendant cinq ans je n'y pourrais rien. C'est pourquoi je vote cette loi.

Pourquoi voter cette loi ? Parce que demain cela va arranger beaucoup de problèmes. C'est pourquoi j'ai dit « à quelque chose malheur est bon ». Cela me permettra de contrôler le Président, de contrôler les services du Président, de contrôler les Présidents de Commission, de leur demander l'argent qu'on leur donne : 1 million de fonctionnement par mois. Où passent ces millions-là tous les mois ? Est-ce qu'ils en font un bon usage ?

Est-ce que le carburant, on ne doit pas le revoir ? Est-ce qu'on ne doit pas revoir les logements des députés ? Mais, il y a de petits députés entre guillemets et de grands députés. Il faut arrêter cela. C'est la raison pour laquelle je vote, pour que le Président que je vais choisir demain et son Bureau fassent ce que je veux. C'est cela qui est important.

Sinon j'étais le Président et je n'aurais plus de pouvoirs, je serais son esclave. Non ! Tous les pouvoirs aux députés et contrôle sur l'ensemble

des membres du Bureau, c'est cela ma préoccupation et non voter contre un homme.

Je vote pour l'avenir et je vote pour le bien-être du député.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Bien.

Mously DIAKHATE, vous avez la parole.

MADAME MOUSLY DIAKHATE

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Honorables Députés,

...(Intervention en anglais et en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Expliquez votre vote ou bien je vous retire la parole.

Je suis désolé. Je passe la parole à Madame Ndèye Fatou TOURE.

Je rappelle à ceux qui prennent la parole que dès que quelqu'un s'écarte de son vote, je lui coupe la parole et je passe la parole à un autre, c'est tout.

MADAME NDEYE FATOU TOURE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, à n'en pas douter et à coup sûr, le Mouvement « Tekki » que je représente désapprouve avec moi la proposition de loi qui nous a occupés depuis moins de 48 h et en particulier toute cette après-midi.

Je ne peux pas souscrire à une telle démarche pour plusieurs raisons, et, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez déclaré depuis la commission avoir une position de neutralité et depuis la commission des lois à laquelle j'appartiens vous avez estimé devoir apporter des éclairages juridiques. Monsieur le Président, permettez-moi pour ne pas faire usage...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Respect !

Vous n'avez plus la parole.

Mbaye NIANG, vous prenez la parole.

Je vous demande de bien vouloir regagner votre place, s'il vous plaît.

Vous sortez du cadre de la discussion.

Je suis désolé.

Je suis désolé, c'est de l'obstruction que vous faites pour empêcher l'Assemblée de travailler.

Mbaye NIANG, vous avez la parole.

Allez-y !

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je ne vote pas cette loi parce qu'elle n'est pas impersonnelle, ni générale mais c'est une loi partisane, une loi commanditée.

Je ne vote pas cette loi parce que son vote veut dire être d'accord avec l'instrumentalisation de notre institution aux fins de liquidation de personne.

Je ne vote pas cette loi parce qu'elle ne revêt pas le caractère urgent qu'on lui a attribué, ce qui est urgent c'est la souffrance des populations qui l'ont vivement manifestée hier.

Je ne vote pas cette loi parce que c'est la force aujourd'hui qui nous l'impose, et le fait de refuser le vote secret montre bien que le vote n'est pas libre ici. Je ne vote pas cette loi parce qu'elle comporte un article 2 qu'on a mis dans la proposition pour rendre notre Institution à la merci de l'Exécutif, qui a toujours la possibilité de démettre le Président de l'Institution s'il est en désaccord avec le Président de l'Exécutif. Or, cela est une remise en cause du principe sacro-saint de la séparation des pouvoirs.

Si être Président de l'Assemblée nationale est assujéti à être, à réfléchir dans le même sens que le Président de l'Exécutif, cela dénie à l'institution

de tout son sens. Donc, je ne vote pas cette loi, et je vous invite à ne pas la voter.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Moustapha Cissé LÔ, vous avez la parole.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LÔ

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers collègues,

...(Intervention en Wolof)...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Monsieur Pape Dib SARR.

MONSIEUR PAPE DIB SARR

Dépuis le début des débats j'ai préféré écouter. J'ai voté tout en étant même dibutatif, mais au cours des débats j'ai compris, vu l'empressement qui a été utilisé, et la précipitation pour y arriver, la lutte contre le temps qui est utilisé, je me rends compte réellement que cette loi visait une personne. On ne peut pas dire le contraire.

Nous sommes dans un parti, quand nous venions dans ce parti nous étions très jeunes, la prison, nous l'avons vécue. Quand nous venions dans le parti c'est avec des principes, ces principes nous les avons vécus jusqu'à venir au pouvoir. Quand on prend ici la parole pour demander que quiconque voterait cette loi peut quitter ce parti, c'est parce qu'on oublie que quand on commençait, on était... **(Inaudible)**... et cette loi, qui aujourd'hui est posée ici, est une loi qui vise une personne. Il faut que l'on soit courageux entre nous, c'est nous dans nous, mais qu'on se dise la vérité pour dire qu'il y a quelqu'un qui nous gêne, et cette personne qui nous gêne il faut qu'on l'élimine. L'éliminer en tripatouillant la Constitution, c'est ce que nous sommes en train de faire, c'est la raison pour laquelle en mon âme et conscience, je ne peux pas voter cette loi.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

Monsieur Samba Diouldé Thiam a la parole.

MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM

Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de m'exprimer, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, je réaffirme ici que je ne voterai pas cette loi parce que j'en ai exposé les raisons au Président Abdoulaye Wade, Secrétaire général national du PDS, dans un document écrit que j'assume entièrement et totalement. J'ai suivi les débats et j'ai écouté.

Monsieur le Président, ma conviction se renforce encore que je ne dois pas voter cette loi. Premièrement, parce que la stabilité de la Constitution, qui est l'un des objectifs visés ne sera pas atteint par le vote de cette proposition de loi, parce que cette proposition de loi qui vient juste concerner l'Assemblée, tout ce qui s'est passé avec la Constitution n'a pas concerné l'Assemblée et s'il faut stabiliser la Constitution, il faut chercher dans une autre direction. L'autre chose, il a été dit qu'on va rendre le pouvoir aux députés, je crois que c'est une illusion, le Parlement était rigidement subordonné à l'Exécutif, il l'est encore aujourd'hui plus, et à la place d'une laisse virtuelle qui rattachait le Parlement à l'Exécutif, il y a aujourd'hui une laisse réelle, beaucoup plus rude qui va nous rattacher en ce moment. Ensuite, l'évaluation et la sanction des députés, du Président et des membres, cela se fait ailleurs, vous le savez et je le sais. Par conséquent, admettons que ce qui va être voté tout à l'heure rabaisse notre parlement. C'est pourquoi je ne voterai pas.

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vais mettre le texte aux voix. Qu'est ce que vous voulez dire pour l'article 81 ? Voici ce que dit l'article 81 : « avant le vote de l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi, l'Assemblée peut décider, sur la demande de l'un de ses membres soit qu'il sera procédé à une deuxième délibération, soit que le texte sera renvoyé à la Commission saisie au fond pour révision et coordination ». Vous avez demandé l'application de l'article 81, je demande par conséquent à l'Assemblée de dire si vous êtes d'accord pour que ce soit renvoyé en commission ou si vous êtes d'accord pour que ce soit conservé ici.

Je vous préviens qu'il est minuit et nous n'avons pas la possibilité de travailler au-delà de minuit.

Par conséquent demain, la deuxième proposition de loi sera examinée à partir de 9 heures du matin.

Il en est ainsi décidé.

la séance est levée.